



Le Canada et le développement durable





Le Canada et le développement durable



**Données de catalogage avant publication de la
Bibliothèque nationale du Canada**

Vedette principale au titre :
Le Canada et le développement durable

Publ. aussi en anglais sous le titre :
Sustainable Development: A Canadian Perspective.

ISBN 0-662-87549-4
No de cat. En40-668/2002F

1. Développement durable -- Canada.
2. Environnement -- Protection -- Canada.
3. Environnement -- Politique gouvernementale -- Canada.
4. Canada. Environnement Canada.

HC120.S87 2002 333.7'2'0971 C2002-980193-1

PRÉFACE

Du 26 août au 4 septembre 2002, se réuniront à Johannesburg en Afrique du Sud, les participants au Sommet mondial sur le développement durable.

Le Sommet sera l'occasion de revigorer l'engagement mondial envers la mise en œuvre des principes du développement durable.

Dans le cadre des ses préparatifs en vue du Sommet, le Gouvernement du Canada, par le biais du Secrétariat Canadien du Sommet de la terre 2002, a confié à une tierce partie la rédaction de *Le Canada et le développement durable*. Ce n'est ni une liste de contrôle, ni carnet d'évaluation. C'est plutôt la fusion des points de vues de divers secteurs de la société canadienne sur les réussites et les défis rencontrés par le Canada dans la mise en œuvre des principes du développement durable au cours des dix dernières années. Le rapport souligne bon nombre des réussites notoires du Canada, fait le point sur quelques-uns des défis à surmonter et présente des initiatives en cours ayant pour but de relever ces défis.

Ce document résulte de l'amalgame des contributions d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux et de l'apport du public canadien consulté à travers des table rondes pancandiennes. Une ébauche du rapport fut mise à la disposition du public par le biais du site Internet du Secrétariat canadien du Sommet de la terre 2002.

Le Gouvernement du Canada tient à remercier tous ceux qui ont contribué à cette réalisation.



TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
1.1	Vue d'ensemble	1
1.2	L'économie	2
1.3	La gouvernance	2
1.4	La diversité sociale et culturelle	3
1.5	Le Canada à l'heure de la mondialisation	7
2	LES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX STRUCTURES ET AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS	9
2.1	Les gouvernements	9
2.2	Les initiatives des entreprises	15
2.3	Les organisations non gouvernementales	19
2.4	Les relations de travail	21
2.5	L'éducation en matière de développement durable	22
2.6	Les défis	24
3	LA DURABILITÉ SOCIALE	25
3.1	L'investissement social	25
3.2	Les mesures budgétaires	27
3.3	L'élimination de la pauvreté	27
3.4	L'équité entre les régions	29
3.5	L'équité entre les sexes	30
3.6	Les peuples autochtones	31
3.7	Les défis	36
4	DES COLLECTIVITÉS VIABLES	37
4.1	Les collectivités urbaines	37
4.2	Le Canada rural	42
4.3	Les initiatives internationales	43
4.4	Les défis	44
5	LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT	45
5.1	L'air	46
5.2	L'eau	50
5.3	Les substances toxiques	54
5.4	Les défis	58

6	LA CONSERVATION ET L'INTENDANCE DE LA BIODIVERSITÉ.....	59
6.1	Contexte.....	59
6.2	L'identification, la surveillance et la systématisation.....	59
6.3	Les espèces menacées	61
6.4	Les aires protégées	65
6.5	L'intendance.....	69
6.6	Les défis	71
7	LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES.....	73
7.1	Les forêts	73
7.2	L'exploitation minière.....	82
8	LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	91
8.1	L'atténuation	92
8.2	Recherche et études.....	97
8.3	L'adaptation.....	98
8.4	Les défis	101
9	L'ARCTIQUE CANADIEN	103
9.1	Historique	103
9.2	Le développement politique	106
9.3	Le développement économique.....	108
9.4	Les défis	110
10	LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	112
10.1	Le commerce et le développement durable	113
10.2	La coopération canadienne au développement et le financement	116
10.3	L'objectif de la coopération canadienne au développement	118
10.4	Les besoins humains fondamentaux et le développement social.....	119
10.5	L'environnement.....	120
10.6	La désertification	121
10.7	Les défis.....	121
11	CONCLUSION	123



1 INTRODUCTION

1.1 VUE D'ENSEMBLE

Le Canada est le deuxième plus grand pays du monde. Entourée de trois océans, découpée en six fuseaux horaires, cette vaste contrée, qui s'étend sur la moitié d'un continent, est caractérisée par sa diversité géographique, climatique, économique et sociale. Les paysages canadiens comprennent des plaines fertiles dans les provinces de l'Ouest, des chaînes de montagnes escarpées dans l'Ouest, une vaste forêt boréale, la toundra arctique dans le Grand Nord, le Bouclier canadien constitué de roches et de lacs à l'est et au centre du Canada, ainsi que certains des plus grands lacs et des plus longs fleuves du monde.

Dans cet immense pays où les variations climatiques sont nombreuses, on retrouve, à un extrême, les glaces circumpolaires au nord du soixante-dixième parallèle et, à l'autre extrême, la végétation luxuriante de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Les régions les plus peuplées du Canada au sud du pays, en bordure de la frontière américaine, ont l'avantage de connaître chaque année quatre saisons distinctes. Ainsi, les températures estivales peuvent atteindre 35 °C ou plus le jour alors que, l'hiver, il n'est pas rare qu'elles chutent jusqu'à – 25 °C.

La population du Canada se chiffre à environ 30,7 millions d'habitants. La grande majorité de cette population vit en milieu urbain et le tiers de celle-ci se concentre dans quatre grandes villes : Toronto, Montréal, Vancouver et Ottawa (la capitale nationale).

La grande diversité des climats, des formes de relief, de la végétation, des ressources et des activités économiques fait en sorte que les contraintes exercées sur l'environnement varient considérablement d'une région à l'autre du pays. Dans les zones boréales, on retrouve parmi les principales préoccupations celle d'assurer une utilisation durable des forêts et des opérations minières non polluantes. Dans des régions agricoles et urbaines comme les Prairies, les Grands Lacs, la vallée du Saint-Laurent et certaines parties de la côte ouest, les préoccupations portent, entre autres, sur l'insalubrité de l'eau, la congestion des zones urbaines, la disparition des habitats fauniques et des terres agricoles et la pollution atmosphérique. Sur les deux côtes, la diminution des stocks de poisson et les préoccupations associées aux pratiques forestières et à la pollution d'origine terrestre sont également significatives. Dans l'Arctique, les préoccupations cruciales sont la gestion des problèmes causés à un écosystème fragile par le développement des ressources et la réduction de la contamination de la faune et des sources de nourriture traditionnelle par des substances

toxiques émises par des sources éloignées. En outre, les effets des changements climatiques s'y font sentir de plus en plus.

1.2 L'ÉCONOMIE

Le Canada se classe sixième au monde pour son produit intérieur brut par habitant. Bien que la majeure partie de la richesse et de l'aisance matérielle du pays se fonde sur son fort potentiel en ressources naturelles, notamment les forêts, les combustibles fossiles et d'autres minéraux, il existe au sein de l'économie canadienne d'importantes différences régionales : les industries qui exploitent les ressources naturelles sont relativement plus importantes dans l'Est, l'Ouest et le Nord. L'agriculture quant à elle joue un rôle important dans les trois provinces des Prairies et la fabrication des biens et les services alimentent l'économie de l'Ontario et du Québec.

Le commerce est le moteur de l'économie canadienne. Ses exportations représentant plus de 40 % du PIB font du Canada une des économies les plus ouvertes du monde. Au chapitre des exportations, on trouve en tête de liste les pièces et véhicules automobiles, la machinerie et l'équipement, les produits de haute technologie, le pétrole, le gaz naturel, les métaux, ainsi que les produits forestiers et agricoles. La relation commerciale qui unit le Canada et les États-Unis est à la fois la plus importante et la plus complète du monde. Le commerce bilatéral entre ces deux pays se chiffre maintenant à 1,3 milliard de dollars US par jour. Plus de 80 % de toutes les exportations canadiennes vont aux États-Unis et près de 25 % des exportations américaines sont destinées au Canada. Les exportations du Canada vers les États-Unis et le Mexique ont augmenté de 110 % entre 1993 et 2000, sous la gouverne de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Au cours des années 1990, les différents gouvernements canadiens ont entrepris collectivement des réformes économiques majeures, suscitant ainsi beaucoup de débats publics sur le rôle que doit jouer le gouvernement. Outre l'ALENA, la plus mémorable des initiatives a été l'élimination de déficits budgétaires importants au niveau tant fédéral que provincial. En outre, le gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ont restructuré des services, réduit les paiements de transfert et les subventions et, parfois, aboli des réglementations. En outre, l'impôt sur le revenu a diminué dans plusieurs sphères de compétence. À la suite de ces efforts, certains gouvernements se sont mis à réinvestir dans des secteurs prioritaires comme la santé et à attaquer le problème de la pauvreté chez les enfants.

1.3 LA GOUVERNANCE

Le Canada est une monarchie constitutionnelle et un État fédéral (constitué de dix provinces, trois territoires et un certain nombre de collectivités autochtones autonomes) doté d'un régime



politique démocratique. La Constitution canadienne répartit les pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, donnant au premier la compétence sur des domaines tels que le commerce interprovincial et international, les affaires étrangères, les communications, le droit pénal, les pêches, ainsi que les affaires autochtones. La compétence des provinces porte sur des sujets tels que la propriété et les droits civils, les initiatives et les travaux exécutés à l'échelle locale, les institutions municipales, ainsi que le développement et la gestion des ressources naturelles. En outre, les gouvernements fédéral et provinciaux exercent des compétences simultanées sur l'agriculture.

Bien que sur le plan constitutionnel ils relèvent du gouvernement fédéral, les trois territoires sont en voie d'acquiescer des pouvoirs semblables à ceux des provinces. Les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale protégées par la Constitution qui ont été conclues avec certaines communautés de Premières nations et inuites reconnaissent le droit inhérent qu'ont les peuples autochtones de diriger eux-mêmes leur destinée, notamment dans le domaine de l'environnement. N'étant pas explicitement mentionné dans la Constitution, l'environnement est devenu un domaine de compétence partagée. Bien que les politiques sociales soient de compétence provinciale, le gouvernement fédéral y a joué un rôle important depuis la Seconde Guerre mondiale en finançant divers programmes sociaux.

Le fait que l'environnement est un domaine de compétence partagée rend essentielle la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones pour assurer le succès des politiques et des objectifs environnementaux à l'échelle nationale. Des conseils de coordination ont été mis sur pied dans divers secteurs politiques tels que l'environnement, l'énergie, la foresterie et les zones protégées, afin d'élaborer des politiques et des normes nationales portant sur des sujets de préoccupation commune (p. ex., les changements climatiques et la biodiversité). Bien que ce partenariat soit efficace dans la plupart des domaines, il y a divergence de points de vue sur la gestion de l'environnement et le chevauchement des compétences en matière d'élaboration de politiques et de planification.

En ce qui a trait aux politiques environnementales, sociales et économiques, le partage des responsabilités entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones rend plus complexe la poursuite d'importants objectifs de société et exige une étroite collaboration à l'intérieur des gouvernements et entre eux, de même qu'entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

1.4 LA DIVERSITÉ SOCIALE ET CULTURELLE

Il y a au Canada deux langues officielles : l'anglais, qui est la langue maternelle d'environ 59 % des Canadiens, et le français, qui est la langue maternelle de 23 % de la population. Une

proportion de 18 % des Canadiens possède plus d'une langue maternelle ou une langue maternelle autre que l'anglais ou le français. Au Québec, toutefois, 81 % de la population est francophone, 9 % anglophone et 10 % d'une langue maternelle autre que le français ou l'anglais.

Environ 1,3 million d'Autochtones habitent le Canada. On compte plus de 50 nations autochtones distinctes qui parlent plus de 50 langues et qui habitent des communautés rurales aussi bien que des centres urbains partout au pays. Les droits issus des traités et les droits ancestraux des peuples autochtones du Canada ont été inscrits dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. Aux termes de l'article 35 de la Constitution, les peuples autochtones comprennent les Indiens (plus communément appelés aujourd'hui les Premières nations, qui constituent 69 % de la population autochtone du Canada), les Inuits (5 %) et les Métis (26 %).

Les relations entre le gouvernement et les peuples autochtones sont complexes. Le gouvernement fédéral est le principal responsable des affaires autochtones. Toutefois, compte tenu de la compétence provinciale sur les terres et les ressources naturelles, les activités des provinces et des territoires ont souvent des répercussions sur les peuples autochtones. La protection constitutionnelle des droits ancestraux et des droits issus de traités étant un phénomène relativement récent, le gouvernement autant que les peuples autochtones continuent de débattre d'une définition plus claire de leurs responsabilités et de leurs droits respectifs.

Les peuples autochtones vivent en contact étroit avec la nature depuis des millénaires. Les philosophies, pratiques spirituelles et coutumes autochtones dérivent de ce lien avec la terre. Dans certaines cultures autochtones, on tient pour acquis depuis longtemps que toute décision doit être envisagée à la lumière de ses effets éventuels sur les sept générations à venir, un sentiment qu'on retrouve dans la définition du développement durable donnée par la commission Brundtland. Si certaines traditions et, surtout, certaines langues autochtones se perdent, beaucoup de peuples autochtones, même en milieu urbain, continuent de perpétuer leurs traditions. De par leur contact étroit avec la terre, les peuples autochtones sont souvent les premiers à déceler des changements dans l'environnement et à ressentir les répercussions de ces changements.

Au chapitre de la croissance et de la distribution de la population canadienne, l'immigration s'avère un facteur important. Le Canada est, par habitant, un des pays qui accueillent le plus d'immigrants dans le monde. Ces immigrants ont transformé la société canadienne en une mosaïque multiculturelle. De 1992 à 2000, deux millions d'immigrants provenant de toutes les régions du monde sont arrivés au pays.



La diversité économique, politique et sociale du Canada a donné lieu à différents points de vue sur la façon de promouvoir le développement durable. Alors que certains soulignent l'importance de la croissance économique, d'autres font valoir la nécessité d'assurer une protection environnementale exhaustive et d'autres encore insistent sur le besoin d'accroître l'équité en matière de conditions sociales. Tous les ordres de gouvernement ont mis en œuvre divers processus visant à faire converger ces différentes perspectives, mais certaines priorités qui se trouvaient en concurrence les unes avec les autres ont quelquefois mené à des politiques contradictoires (comme des politiques de développement urbain entraînant un étalement plus important). Trouver une façon d'harmoniser les impératifs socioéconomiques et environnementaux constitue encore aujourd'hui un défi dans plusieurs secteurs de politiques.

Rang occupé par le Canada dans diverses comparaisons internationales portant sur des questions environnementales

Titre du rapport et année de parution	Auteur du rapport	Rang du Canada au total	Rang du Canada dans l'OCDE	Rang du Canada dans le G-7
<i>The Wellbeing of Nations : Ecosystem Wellbeing Index</i> , 2001	Robert Prescott-Allen en collaboration avec plusieurs organisations ¹	94 / 180	3 / 30	1 / 7
<i>Keeping Score</i> , 2001	Amis de la Terre / revue <i>The Ecologist</i>	42 / 122	2 / 30	1 / 7
<i>Canada versus the OECD</i> , 2001	Chaire en éco-recherche, Université de Victoria	28 / 29	28 / 29	6 / 7
Empreinte écologique (note par habitant)	Redefining Progress / FMN International	141 / 151	23 / 30	6 / 7
Empreinte écologique (surplus ou déficit total)	Redefining Progress / FMN International	13 / 151	2 / 30	1 / 7
Indice de durabilité environnementale, 2002	Forum économique mondial	4 / 122	4 / 30	1 / 7
Indice de rendement environnemental, 2002 (projet)	Forum économique mondial	6 / 23	6 / 23	1 / 7
Indice de développement humain	PNUD	3 / 162	3 / 30	1 / 7

Toute comparaison internationale est difficile en soi à cause de la disponibilité des données et des problèmes de comparaison. Les études citées ci-dessus sont très différentes les unes des autres dans la nature de ce qui est mesuré et dans la pondération des divers enjeux mesurés. Il n'est donc pas surprenant que les résultats globaux soient très variables. Envisagés ensemble, ces divers résultats ne donnent pas de message concluant. Le Canada se classe généralement très bien par rapport à ses pairs. Toutefois, lorsqu'on utilise des mesures par habitant, son classement est moins brillant.

¹ L'UICN – Union mondiale pour la nature, l'Institut international pour l'environnement et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le World Conservation Monitoring Centre [Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature] du PNUE.



1.5 LE CANADA À L'HEURE DE LA MONDIALISATION

À l'aube du XXI^e siècle, nous sommes de plus en plus conscients que le Canada entretient avec d'autres pays autour du monde des relations complexes sur les plans économique, environnemental et social. L'économie canadienne étant une des plus dépendantes à l'égard du commerce au sein du monde industrialisé, notre prospérité est de plus en plus liée à l'économie mondiale. Les grands espaces canadiens font de nous des importateurs de problèmes environnementaux (p. ex., les pluies acides, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, les polluants organiques persistants et les changements climatiques), de même que notre style de vie axé sur la consommation fait en sorte que nous contribuons aux problèmes de la destruction des habitats fauniques, des déchets toxiques, des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'eau et de l'air. Comme nous l'ont démontré les événements du mois de septembre 2001, la sécurité du Canada est liée à des conflits frappant des régions du globe qui nous semblaient naguère très éloignées. Pour tous ces motifs, le Canada doit se pencher sur la question de la durabilité du développement dans le reste du monde. Il doit également, en tant que pays riche et grand utilisateur de ressources par habitant, adopter un style de développement plus durable à l'intérieur du pays.

Au Sommet de la Terre de Rio en 1992, le Canada, à l'instar de la majorité des autres pays du monde, a entrepris des démarches en vue d'atteindre le développement durable. Au cours de la décennie qui a suivi, le Canada a connu des progrès significatifs à ce chapitre, mais il faudra faire encore davantage. Bien que tous les ordres de gouvernement aient fait des changements institutionnels et des modifications en matière de politiques dans le but de promouvoir des modes de développement plus durables, qu'un grand nombre de compagnies du secteur privé aient amélioré leur performance environnementale et que des citoyens canadiens de tous les horizons socioéconomiques soient plus sensibilisés à l'environnement, le Canada dans son ensemble n'en est qu'à ses premiers pas sur la route qui mène au développement durable.

On a connu, au cours de la dernière décennie, de remarquables réussites : les Canadiens, par exemple, jouissent aujourd'hui d'un niveau de vie plus élevé et d'une espérance de vie plus longue et ils sont mieux instruits que jamais auparavant; les gouvernements ont réussi à contrôler leur déficit et l'inflation et ils ont dirigé le pays au cours d'une longue période d'expansion économique. Sur le plan environnemental, on a accru de façon notable le nombre de zones protégées; des programmes de recyclage à grande échelle ont réduit la quantité de déchets solides produits par les municipalités; la quantité de substances toxiques émises dans l'environnement a diminué; l'efficacité de l'utilisation de l'énergie s'est accrue (une exception évidente étant le secteur des transports). En revanche, on a connu plusieurs revers : les émissions canadiennes de gaz à effet de serre, par exemple, ont continué d'augmenter; il a fallu

fermer d'importantes pêcheries; le smog urbain empire; la productivité économique du Canada continue d'accuser du retard sur celle de notre principal concurrent; le niveau de pauvreté demeure inlassablement le même; il reste de grands obstacles à surmonter pour améliorer la qualité de vie des peuples autochtones.

Le Canada a appris quelques pénibles leçons sur les conséquences économiques et sociales du non-respect des contraintes environnementales et de l'omission de prévoir des mécanismes pour répondre à des priorités sociales concurrentes à l'égard des ressources naturelles. L'effondrement de la pêche à la morue de l'Atlantique ainsi que les nombreuses disputes enflammées entourant l'exploitation de forêts anciennes ont donné lieu à d'importants changements de politiques. Néanmoins, la lutte continue à l'égard des problèmes fondamentaux reliés aux domaines où s'affrontent des considérations environnementales, économiques et sociales.

Le présent rapport brosse un tableau d'ensemble des principaux développements qui ont marqué le pays dans les domaines environnemental, social et économique au cours de la dernière décennie. Afin de lui conserver une longueur acceptable, il a fallu être délibérément sélectif; certaines questions sont donc traitées plus en profondeur que d'autres. Beaucoup d'initiatives valables, notamment à l'échelon local, sont passées sous silence même si elles contribuent réellement au développement durable du Canada. La majeure partie de ce rapport est consacrée aux progrès accomplis au pays, mais il souligne aussi nos efforts en matière de coopération internationale : dans un monde de plus en plus interdépendant, le Canada ne pourra réaliser ses objectifs sur les plans de l'économie, de l'environnement, de la santé, de la paix et de la sécurité que si le reste du monde aussi devient plus prospère, plus sûr, plus équitable et plus durable du point de vue environnemental.



2 LES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX STRUCTURES ET AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS

2.1 LES GOUVERNEMENTS

Le développement durable, dans son essence, implique que nous devons changer notre façon de prendre des décisions et, en bout de ligne, les décisions elles-mêmes. Au cours de la dernière décennie, au Canada, tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, territorial, municipal et autochtone) ont effectué d'importants changements structurels, procéduraux et politiques en vue de mieux intégrer les valeurs environnementales, sociales et économiques dans leurs politiques et programmes et de refléter plus efficacement le point de vue des parties intéressées. Bien que chacun de ces gouvernements ait fait valoir sa propre situation et ses priorités, aucun modèle canadien ne s'est imposé comme tel. Il est juste de dire que les gouvernements, qui ont travaillé sur tous les fronts, en sont encore néanmoins au stade de l'apprentissage et de l'expérimentation. Il en résulte qu'aucun thème central ne s'est dégagé sur le plan national pour les initiatives prises par les instances fédérale, provinciales et territoriales. Ainsi, les exemples qui suivent servent à mettre en évidence l'ensemble des réformes qui ont été entreprises, mais ils ne constituent pas une vue d'ensemble exhaustive de ce qui est accompli par chacune des compétences.

a) La promotion d'une meilleure cohésion en matière de politiques

L'élaboration de politiques mettant l'accent sur les objectifs économiques, environnementaux et sociaux demeure un défi, bien que plusieurs gouvernements aient apporté des changements à la structure organisationnelle (p. ex., le regroupement des ministères des ressources pour en faire des ministères du développement durable, l'élargissement du mandat des ministères actuels ou la mise sur pied de nouveaux organismes consultatifs permanents sur le développement durable) ainsi qu'aux processus politiques (p. ex., l'adoption d'exigences plus poussées en matière d'évaluation environnementale et une plus grande envergure accordée aux processus de consultation publique). À l'échelon fédéral, la directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, des plans et de programmes, qui exige que les ministères préparent une évaluation environnementale de toute proposition de politique, de plan, ou de programme soumise à l'approbation d'un ministre ou du Cabinet, de même que la préparation de stratégies ministérielles de développement durable (voir ci-dessous) sont des exemples de processus qui visent à promouvoir une meilleure cohésion des politiques.

La planification stratégique de l'utilisation des terres de la Colombie-Britannique

La planification stratégique de l'utilisation des terres de la Colombie-Britannique met à contribution tous les ordres de gouvernement, les Premières nations, ainsi qu'un large éventail d'intervenants, dont l'industrie forestière, les groupes environnementalistes et certains représentants de l'industrie du tourisme. À ce jour, trois plans régionaux et 15 plans sous-régionaux, qui couvrent 73 % du territoire de la province, ont été réalisés. Les résultats provenant de plans stratégiques approuvés sur l'utilisation des terres sont les suivants :

- la résolution de problèmes concernant l'utilisation des terres;
- un ensemble de zones où on pratique la gestion des ressources et qui maintiennent la confiance des investisseurs en déterminant où et dans quelle mesure le développement des ressources peut se faire;
- des zones protégées qui assurent la préservation de la diversité naturelle de la province et des aménagement récréatifs;
- le zonage des terres agricoles;
- des aires d'établissement visant à répondre aux besoins futurs des collectivités locales;
- des renseignements contribuant à la certification des forêts.

b) Le leadership par l'exemple

Le gouvernement fédéral et plusieurs provinces se sont engagés à intégrer l'excellence environnementale dans leurs activités. Ils ont entre autres adopté des programmes de recyclage et des lignes directrices sur l'approvisionnement qui tiennent compte de l'environnement, amélioré le rendement énergétique de leurs édifices et de leurs parcs de véhicules et commencé à acheter de l'électricité « verte » provenant de sources renouvelables. Bien que ces mesures aient un impact direct limité, elles n'en demeurent pas moins importantes au point de vue symbolique et exemplaire.

c) Les changements apportés aux méthodes de responsabilisation

Le gouvernement fédéral a créé un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable au sein du Bureau du vérificateur général. Entre autres activités, le Bureau du commissaire rend compte à chaque année au Parlement de la façon dont le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'environnement et du développement durable et il supervise un processus de requête qui permet au public de demander des explications à un ministre au sujet d'une décision qu'il a prise sur une question qui concerne l'environnement ou le développement durable. En vertu de la Charte des droits environnementaux, l'Ontario a également créé un poste indépendant de commissaire à l'environnement.



Selon la Charte, les citoyens de l'Ontario sont autorisés à émettre des commentaires sur les propositions du gouvernement, à en appeler de certaines décisions gouvernementales, à demander la révision de lois actuelles ou la tenue d'une enquête dans les cas où ils croient que quelqu'un a enfreint une loi importante sur la protection de l'environnement.

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario fait rapport annuellement de la mise en œuvre de la Charte des droits environnementaux à l'Assemblée législative provinciale. Ce rapport indique si les ministères se sont conformés aux dispositions de la Charte et fait état des principales sources de préoccupation. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont promulgué des lois sur l'évaluation environnementale telles que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, entrée en vigueur en 1995, qui prescrit l'évaluation des effets environnementaux avant la prise de toute décision irrévocable.

Le mécanisme de présentation des citoyens en matière d'application permet au public de dénoncer un gouvernement qui semble ne pas appliquer effectivement ses lois sur l'environnement. Créé en vertu de l'article 14 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (le premier accord sur l'environnement à être inclus à un accord sur le commerce international, en l'occurrence l'Accord de libre-échange nord-américain [ALENA]). Depuis sa création, le Secrétariat a reçu dix présentations de la part de Canadiens qui alléguaient la non-application de certaines lois canadiennes sur l'environnement. Même si le Secrétariat n'a pas le pouvoir d'imposer des mesures correctives, il reste que la création d'un dossier public relatant des faits d'espèce tend à inciter le gouvernement mis en cause à faire appliquer ses lois avec plus d'efficacité.

De plus, un nombre grandissant de lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux sur l'environnement comportent des dispositions sur les « dénonciateurs » et permettent aux citoyens d'intenter des poursuites dans les cas d'infraction à la protection de l'environnement.

d) L'intégration du développement durable à l'élaboration des politiques et des programmes

Quand le gouvernement fédéral a modifié la *Loi sur le vérificateur général* en 1995 afin d'établir le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable, il a également prescrit à la plupart des ministères fédéraux de préparer des stratégies de développement durable tous les trois ans et de faire rapport de leur mise en œuvre tous les ans. Une deuxième série de 29 stratégies de ce type a été présentée au Parlement en février 2001 pour les années 2001 à 2003. Les stratégies sont élaborées en collaboration avec les parties intéressées et décrivent les buts à atteindre en matière de développement durable

assortis de plans d'action détaillés. Le commissaire à l'environnement et au développement durable rend compte au Parlement de la mise en œuvre des stratégies.

Au niveau provincial, le Manitoba a élaboré 11 stratégies sectorielles de développement durable qui font office de guide pour les politiques, alors que l'Alberta a créé l'Inter-ministerial Sustainable Development Co-ordinating Council [Conseil interministériel de coordination du développement durable]. En 1998, le gouvernement du Québec a pour sa part conçu une stratégie sur le développement économique fondée en partie sur les principes du développement durable.

La Loi sur le développement durable du Manitoba de 1998

- § Crée la Table ronde manitobaine sur le développement durable, dont le but est de promouvoir le développement durable au Manitoba et de fournir conseils et recommandations au gouvernement.
- § Détermine les principes et lignes directrices du développement durable.
- § Oblige le gouvernement à mettre sur pied une stratégie de développement durable pour le Manitoba.
- Prévoit la préparation d'axes autour desquels graviteront les plans stratégiques visant la réalisation des objectifs de durabilité dans des secteurs précis de l'économie, de l'environnement, des ressources, de la santé humaine et des politiques sociales.
- Oblige le gouvernement à adopter des indicateurs de durabilité et à préparer tous les cinq ans un rapport provincial sur la durabilité en fonction de ces indicateurs.
- Oblige le gouvernement à établir un code de pratique provincial du développement durable pour le secteur public.
- Oblige le gouvernement à énoncer des lignes directrices relatives à la gestion financière afin d'évaluer le niveau de durabilité des activités du secteur public.
- Oblige le gouvernement à énoncer des lignes directrices pour la réalisation du développement durable et à déterminer les buts à atteindre par le secteur public.
- Oblige les différents ministères à produire un rapport annuel sur les progrès accomplis.
- Oblige les sociétés d'État à adopter et à mettre en œuvre des lignes directrices sur la gestion financière.
- Prescrit l'adoption de lignes directrices sur la gestion financière et l'approvisionnement qui s'appliquent aux administrations locales, aux divisions scolaires, aux universités, aux collèges et aux régies régionales de la santé.
- Donne au ministre le pouvoir d'ordonner à un organisme public de faire rapport sur ses progrès réalisés dans l'adoption du développement durable ou de demander au vérificateur provincial de préparer ce rapport et de le présenter au Parlement.

e) Les mesures incitatives économiques

Les différents gouvernements canadiens n'ont pas déployé beaucoup d'efforts pour utiliser systématiquement les instruments économiques dans le but de promouvoir l'intégration de facteurs environnementaux à la de décisions en matière économique, même s'il existe



plusieurs exemples de ces instruments (p. ex., la consignation des contenants de boissons dans plusieurs provinces; l'amélioration du traitement fiscal fédéral dans le cas de dons de terres ayant une valeur écologique; le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone* pris en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* qui, en soi, constitue un système d'échange; les crédits d'impôt et l'amortissement accéléré applicables à certaines technologies énergétiques; les crédits d'impôt accordés par la Nouvelle-Écosse aux entreprises ayant reçu la certification selon la norme ISO 14001). Le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral ont aussi adopté des formules d'échange ponctuel d'émissions dans le but d'améliorer l'efficacité de la protection environnementale; en Ontario et en Alberta, des coalitions entre des organisations non gouvernementales et l'industrie s'emploient pour leur part à promouvoir des systèmes d'échange de polluants atmosphériques. À ce chapitre, l'approche du Canada en matière de développement durable tranche avec celle de plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui ont eu recours beaucoup plus que lui à des instruments économiques.

Au cours des années 1990, plusieurs gouvernements canadiens ont réduit leurs dépenses de programme, notamment en ce qui concerne les subventions à diverses activités économiques, essentiellement dans la foulée de l'effort général de réduction du déficit. Là où les subventions produisaient des effets pernicieux sur l'environnement (comme les subventions aux mégaprojets énergétiques), ces compressions ont diminué les pressions exercées sur les ressources environnementales. Beaucoup d'environnementalistes trouvent inadéquat que plusieurs programmes gouvernementaux continuent d'encourager le développement des ressources au détriment de l'environnement.

Son sens de l' « immensité » et la grande richesse de ses ressources naturelles ont amené le Canada à formuler des politiques qui favorisent leur développement et leur utilisation. [...] On accorde un soutien particulièrement important aux activités fondées sur des ressources non renouvelables (tels le pétrole, le gaz naturel, les métaux et les minéraux), principalement sous la forme d'un traitement fiscal préférentiel. Même si les mesures fiscales annoncées récemment contribueront, avec le temps, à uniformiser les règles du jeu, elles ont mis d'autres secteurs de l'économie [...] en position d'infériorité [...]. L'exploitation intensive des ressources non renouvelables qui en résulte a également des conséquences environnementales qui prennent la forme de rejets de substances polluantes et d'émissions de gaz à effet de serre.

Étude économique Canada, 2000
Organisation de coopération et de développement économiques

Il n'est pas facile de faire des commentaires sur l'impact global de ces initiatives gouvernementales. Si le gouvernement tient à ce que ses politiques encouragent des formes de développement plus durables, il est essentiel d'apporter des changements aux processus de prise de décisions. Or, les effets de ces changements ne se feront sentir qu'à long terme et de façon indirecte. Ils ne se traduiront pas par des modifications immédiates des conditions environnementales, sociales ou économiques et leur influence ne sera pas toujours apparente. Il n'en demeure pas moins que les initiatives prises par les gouvernements canadiens au cours de la dernière décennie permettent de prendre en compte de façon plus systématique les valeurs environnementales lors de la prise de décisions; elles favorisent également la consultation, la transparence ainsi que la responsabilisation à l'égard du public.

Alors que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux mettaient en œuvre ces réformes, plusieurs d'entre eux imposaient également des réductions aux budgets consacrés à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, cette mesure faisant partie intégrante de l'effort général de réduction de leurs déficits. Dans certains cas, ces réductions ont diminué de beaucoup la capacité du gouvernement de diriger des projets de recherche scientifique, d'élaborer de nouveaux programmes et d'appliquer sa réglementation de l'environnement. Dans son rapport annuel de 2000-2001, le commissaire à l'environnement de l'Ontario (la province dont la population est la plus nombreuse et dont l'économie est la plus importante) a noté ce qui suit :

[Le] nombre d'inspections entreprises par le ministère [de l'Environnement de l'Ontario] a diminué de 34 % entre 1996 et 2000. Cette baisse s'est accompagnée d'une réduction de 25 % du nombre d'employés de la Division des opérations chargés de la lutte contre la pollution et des inspections au cours de cette période. En outre, le ME a également réduit le nombre d'employés et les ressources disponibles au sein de la Direction des services juridiques et de la Direction des services de laboratoire. Tel qu'indiqué ci-après, ces directions jouent aussi un rôle important dans les activités de conformité et d'application des lois auxquelles se livre le ME.

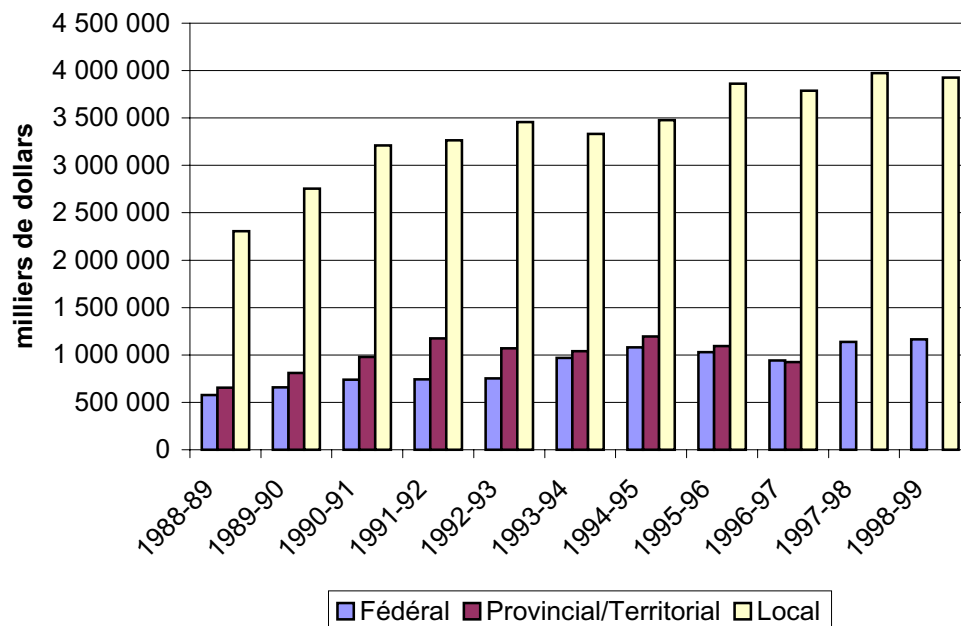
Bien que quelques gouvernements aient commencé à réinvestir dans des programmes environnementaux ciblés, les groupes canadiens de protection de l'environnement continuent de demander aux différents gouvernements de ramener les budgets alloués à l'environnement au niveau où ils étaient précédemment. En janvier 2002, une enquête judiciaire a conclu que les réductions budgétaires imposées au ministère de l'Environnement de l'Ontario « ont diminué la probabilité » que les activités de contrôle du gouvernement aient pu prévenir le décès de sept personnes et la maladie de 2 300 autres à cause de l'eau contaminée à Walkerton, en Ontario.



Bien que les dépenses provinciales en matière de réduction et de contrôle de la pollution aient augmenté rapidement vers la fin des années 1980 et au début des années 1990, celles-ci commençaient à décroître au milieu des années 1990 (aucune donnée n'est disponible après 1996). Par contre, les dépenses fédérales étaient à la hausse au milieu des années 1990 avant de plafonner. Ce sont les municipalités du Canada qui investissent le plus en matière de contrôle et de réduction de la pollution et, dans une large mesure, à cause des coûts d'infrastructure très importants relativement au traitement des eaux usées et de la collecte des ordures.

Figure 2.1 : Dépenses des gouvernements consacrées à la réduction et au contrôle de la pollution

Source : Statistique Canada (2000), *L'activité humaine et l'environnement*.



2.2 LES INITIATIVES DES ENTREPRISES

Le secteur commercial s'est mis à jouer un rôle de plus en plus important dans la politique environnementale canadienne au cours de la dernière décennie : de nombreuses entreprises ont reconnu la valeur d'une démarche proactive en gestion de l'environnement et les gouvernements ont cherché de nouveaux modèles face à des contraintes budgétaires plus aiguës et aux limites de leurs démarches fondées uniquement sur les règlements. Depuis le début des années 1990, les entreprises canadiennes ont ainsi adopté des démarches variées et

parfois très novatrices pour relever les défis de la protection de l'environnement, des questions plus vastes de la responsabilité de l'entreprise envers la société et de la participation des parties concernées. On peut dire, en généralisant largement, que les grandes sociétés disposent de plus de ressources et, généralement, de plus de mesures incitatives que les petites et moyennes entreprises (PME) pour intégrer dans leurs opérations des considérations environnementales et sociales. Nombre de PME jouent toutefois un rôle non négligeable dans la promotion d'un plan d'action pour le développement durable. Par exemple, certaines de ces entreprises prennent part à des initiatives de coordination des chaînes d'approvisionnement ou d'aménagement de parcs industriels, ou encore participent à des recherches et à des innovations portant sur des biens et des services durables.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs entreprises canadiennes se sont adonnées à des pratiques qui contribuent au développement durable en raison de plusieurs différents facteurs, comme l'accroissement de la concurrence associé à la libéralisation du commerce; la démocratisation de l'information amenée par les progrès des technologies de l'information; les pressions exercées par des groupes d'intérêt pour une transparence accrue en matière de performance financière, économique, environnementale et sociale; les perspectives des marchés; les exigences accrues des consommateurs; l'intérêt croissant des marchés financiers pour la relation entre rendement financier et performance environnementale et sociale. Parallèlement, pendant que les entreprises canadiennes s'adaptaient à ces nouvelles pressions et saisissaient ces nouvelles opportunités, le gouvernement fédéral et certaines provinces ont manifesté leur intérêt à promouvoir des mesures volontaires non exécutoires pour mieux protéger l'environnement en entrant dans des partenariats plus concertés entre l'industrie et le gouvernement.

On a pu observer, par conséquent, un important accroissement de l'engagement des compagnies à l'égard de l'environnement et des affaires sociales au cours des années 1990, ce qui leur a permis :

- de réduire au minimum les risques et les responsabilités :
 - § en adoptant des systèmes certifiés de gestion de l'environnement, ainsi que des pratiques de contrôle des risques,
 - § en devançant et en influençant la réglementation en passant d'un état de « conformité » à un état « au-delà de la conformité »,
 - § en contribuant au maintien de collectivités saines et durables afin de protéger le « permis d'exploitation social »,
 - § en se penchant sur les attentes des parties intéressées concernant l'ouverture, la transparence et la reddition de comptes.



- de créer une valeur pour les investisseurs et les autres parties concernées :
 - § en élaborant de nouveaux produits et services manifestement avantageux sur les plans environnemental et social et rentables du point de vue financier,
 - § en faisant en sorte que les intérêts des investisseurs soient conformes à ceux de la société en général, notamment par des investissements socialement responsables,
 - § en facilitant l'accès au capital numéraire sur le marché des actions, au financement par emprunt et au crédit.

Même si cette nouvelle « analyse de rentabilisation » du développement durable n'est pas encore largement répandue dans l'industrie canadienne, on observe, dans bon nombre de secteurs industriels, de véritables progrès et un leadership vigoureux en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Cet engagement s'est notamment manifesté par les activités suivantes :

- *Les activités au-delà de la conformité* : Bon nombre d'entreprises canadiennes sont passées d'une orientation fondée sur la conformité et une perception de « l'environnement en tant que coût » à une orientation « au-delà de la conformité » axée sur « l'environnement en tant que source de valeur ». Elles ont mis en place des méthodes de production plus propres, ont amélioré leur écoefficacité et ont commencé à gérer certains de leurs produits en fonction de leur cycle de vie. Il est particulièrement évident qu'une plus grande attention a été apportée aux facteurs environnementaux dans le secteur des produits chimiques toxiques et dans l'accroissement de l'efficacité énergétique (voir les chapitres 5 et 8).
- *L'adoption de stratégies à « triple enjeu »* : Nombre d'entreprises ont commencé à élaborer des stratégies mieux intégrées afin de répondre aux besoins environnementaux, sociaux et économiques. Les plus

La durabilité est l'élément moteur des activités de B.C. Hydro [...]. Dans tout ce qui touche à ces activités, nous tentons sérieusement d'en arriver à un équilibre entre les considérations environnementales, économiques et sociales, car cette ligne de conduite est la bonne. La voie de la durabilité est avantageuse, tant pour les entreprises et les particuliers que pour la planète.

B.C. Hydro, Triple Bottom Line Report, 2001

Nous nous rendons compte des défis que nous devons relever pour atteindre un jour l'objectif de l'énergie durable – notamment la nécessité d'améliorer notre rendement environnemental, économique et social tout en tenant compte de facteurs qui, à première vue, semblent aller à l'encontre des intérêts et des attentes des actionnaires.

**Rick George, président
Suncor Energy Inc.**

perfectionnées tiennent compte des facteurs à triple enjeu dans leur prise de décisions et satisfont aux besoins des intervenants tout en augmentant la valeur de leurs actions.

- *La mise à l'essai d'instruments du marché* : Un nombre toujours croissant d'entreprises lancent des projets pilotes pour mettre à l'essai des instruments du marché, tels que l'échange de droits d'émission, en vue de réduire la pollution. Les intervenants les plus précoces sont en voie d'évaluer les avantages et les possibilités, sur le plan environnemental, économique ou social, que comportent ces mécanismes de transformation du marché.
- *Les codes de conduite volontaires* : Un petit nombre de secteurs industriels ont imposé comme condition pour devenir membre de leur association industrielle des codes de conduite volontaires en matière d'environnement et d'autres envisagent de suivre leur exemple. L'Association canadienne des fabricants de produits chimiques a commencé à élaborer son programme Gestion responsable (aujourd'hui adopté par plus de 40 pays) au milieu des années 1980 et a inspiré des initiatives du même genre dans d'autres secteurs, comme le Programme d'engagement et de responsabilité en environnement de l'Association canadienne de l'électricité. Les industries forestière, minière, sidérurgique et pétrolière ont aussi adopté des politiques environnementales que les sociétés membres sont tenues de respecter et, dans certains cas, elles ont établi des lignes de conduite en vue de promouvoir des pratiques exemplaires.
- *La consultation publique* : L'engagement des parties intéressées est devenu un aspect de plus en plus important des activités de nombreuses entreprises, spécialement les entreprises d'exploitation et notamment à l'échelon de la collectivité. En outre, un nombre toujours croissant d'entreprises canadiennes (26 des 100 plus grandes sociétés) rendent compte publiquement de leurs pratiques et de leur performance en matière de développement durable.
- *La participation à des programmes de projets spéciaux parrainés par le gouvernement* : Mesures volontaires et Registre (MVR), qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) ont constitué un aspect important des activités environnementales des entreprises au Canada, particulièrement dans le cas du contrôle des émissions de gaz à effet de serre et des émissions toxiques. De plus, plusieurs grandes

Chez Dofasco, lorsque nous prenons une décision ou une mesure, nous essayons de tenir compte de ses conséquences pour l'ensemble de la collectivité et pour les générations à venir. Nous avons vu de nos yeux la corrélation à long terme qui existe entre les facteurs financiers, environnementaux et sociaux eu égard à la définition de la réussite d'une entreprise et d'une collectivité.

**John Mayberry, président
Dofasco Inc., Rapport annuel 2000**



entreprises et associations industrielles ont négocié des ententes sur la prévention de la pollution avec les gouvernements. En Alberta, la Clean Air Strategic Alliance est un partenariat multipartite unique en son genre qui a comme objectif la gestion des problèmes de qualité de l'air. Les entreprises participantes voient la reconnaissance de leur performance par ces programmes comme l'occasion de démontrer aux principaux intéressés leur engagement à l'égard des grands enjeux environnementaux.

- *La recherche de la « proposition stratégique en matière de valeurs » à l'égard de la durabilité* : Des entreprises canadiennes qui dominent le marché ont été sélectionnées pour une inscription à l'indice Dow Jones de la durabilité et à d'autres indices des cours de la bourse qui favorisent l'établissement d'un lien entre la performance environnementale et sociale et le rendement boursier.

Bien que les organisations non gouvernementales canadiennes vouées à la protection de l'environnement accueillent favorablement les mesures prises par les entreprises en vue d'améliorer leur performance environnementale, bon nombre d'entre elles critiquent aussi sévèrement l'inefficacité de certains programmes de projets spéciaux parrainés par le gouvernement (MVR, ARET).

La collectivité environnementale demande depuis un certain temps déjà que le ministre de l'Environnement élabore et adopte des exigences plus strictes en matière de gestion des mesures volontaires. En 1999, le commissaire à l'environnement et au développement durable a fait une recommandation similaire. En réponse à cette préoccupation, Environnement Canada a lancé en juin 2001 sa Politique-cadre relative aux ententes sur la performance environnementale, qui en décrit les principes essentiels (la crédibilité, la responsabilisation et le rapport coût-efficacité). Par cette politique, Environnement Canada promeut des initiatives volontaires dans le secteur privé et lance de nouvelles mesures incitant les intéressés à participer au processus. L'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, Environnement Canada, Santé Canada, Industrie Canada, l'Alberta, l'Ontario et la Saskatchewan ont depuis signé la première entente sur la performance environnementale visant à réduire la pollution causée par la production de substances chimiques.

2.3 LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Les ONG – des organismes sans but lucratif comme les églises, les associations de travailleurs, les organismes environnementaux, les associations de consommateurs, les groupes de perfectionnement, les organismes de bien-être social, les groupes jeunesse, etc. – jouent un rôle important dans le programme canadien de développement durable. Les ONG jouissent d'une grande crédibilité auprès de la population et remplissent une tâche essentielle dans la société canadienne en suscitant une prise de conscience chez les gens, en faisant des pressions pour

provoquer des changements et en rappelant au gouvernement ses engagements. L'action des ONG canadiennes à l'appui du développement durable, depuis Rio, peut se subdiviser en cinq catégories :

- a) *La mise en œuvre de changements sur le terrain*, principalement à l'échelon local, mais aussi à l'échelle internationale : Les ONG ont créé et aidé à mettre en œuvre des programmes visant à mieux sensibiliser la population aux questions sociales et environnementales, à modifier le mode de vie des consommateurs et à mettre en application des réformes politiques sur des sujets précis comme l'utilisation efficace de l'eau et de l'énergie, l'amélioration du transport urbain, la protection de sites locaux et l'aide aux personnes défavorisées.
- b) *La participation aux processus de négociation permanents des Nations Unies* élaborés afin de donner un suivi à Rio : Les ONG canadiennes ont pris part à divers processus internationaux de négociation et de mise en œuvre concernant les changements climatiques, la biodiversité, les polluants organiques persistants (POP), le développement social et les droits des femmes et des enfants.
- c) *Les pressions exercées pour le changement par la défense des intérêts*, axées sur la recherche et l'organisation de la base : Le Sierra Club du Canada, par exemple, a coordonné un processus de surveillance des engagements pris à Rio en faisant appel à 80 autres groupes pour faire un suivi continu des progrès accomplis par les gouvernements. Le Fonds mondial pour la nature (Canada) a mené une campagne pendant toute la décennie en vue de l'augmentation du nombre d'aires protégées au Canada (voir le chapitre 6). La Coalition pour un écobudget, regroupant 15 des principaux groupes environnementaux du pays, fait pression en faveur d'une réforme fiscale écologique en proposant des formules détaillées à inclure dans le budget annuel du gouvernement fédéral. Une vaste coalition d'ONG canadiennes a soutenu le mouvement d'opposition à l'Accord multilatéral sur les investissements, que proposait l'OCDE. Quelque 500 projets de développement durable visant chacune des régions du Québec ont été lancés à l'occasion de l'éco-sommet organisé en 1996 par l'Union québécoise pour la conservation de la nature et plusieurs autres ONG, événement qui a attiré 5 000 participants.



- d) *La promotion du changement par des coalitions avec le secteur privé* : En plus de travailler avec le gouvernement et d'autres secteurs de la société civile, les ONG forment des coalitions avec le secteur privé (comme le Groupe de travail sur les espèces en péril, la Clean Air Renewable Energy Coalition [Coalition sur l'assainissement de l'air et l'énergie renouvelable]), ainsi que des forums de discussion tels que le Groupe des nouvelles orientations. Divers groupes d'intérêt tentent de trouver un terrain d'entente relativement à certains des problèmes environnementaux et sociaux les plus urgents.
- e) *Le partenariat entre ONG et institutions du Canada et de pays en développement* : Les partenariats entre les ONG et institutions du Canada et de pays en développement ont pour but de répondre aux besoins des collectivités par une approche pratique et concrète de la recherche de solutions écologiques; d'établir et de renforcer la capacité des organisations partenaires de pays en développement de gérer les problèmes environnementaux; de contribuer à la réduction de la pauvreté; de promouvoir le passage à des modes de vie écologiquement durables.

Alors que les gouvernements sont las d'entendre les critiques que leur adresse la société civile pour avoir failli aux promesses faites à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), bien des gens se rendent à l'évidence que les pressions exercées par les ONG sont essentielles. Sans ce concert de voix qui rappellent aux médias et à la population le caractère urgent des dangers qui nous menacent, les collègues du Cabinet ne seraient sans doute pas pressés de donner suite aux objectifs de Rio.

**Elizabeth May, directrice exécutive
Sierra Club du Canada**

Par ces activités et bien d'autres, les organismes de la société civile canadienne continuent de jouer leur rôle d'agents efficaces de changement et travaillent sans relâche à réclamer l'instauration de formes de développement durable. En 2001, le gouvernement fédéral et les représentants du secteur bénévole ont signé un accord-cadre en vue d'une collaboration rapprochée. L'Initiative du secteur bénévole portera sur des travaux communs, le développement des connaissances et des compétences, la participation à l'élaboration de politiques, les technologies de l'information, la sensibilisation du public et des questions de réglementation.

2.4 LES RELATIONS DE TRAVAIL

Le mouvement ouvrier canadien s'est penché sur divers aspects du programme de développement durable en élaborant et en défendant des politiques, en formant des travailleurs et en tentant d'inclure dans les contrats des dispositions relatives à la santé, à la sécurité ou à

d'autres questions liées au développement durable. Ainsi, le Congrès du travail du Canada s'est penché sur certaines questions, de l'utilisation des pesticides et la protection des espèces à la création d'emplois écologiques. Il a prêté son concours aux syndicats membres afin d'inclure des dispositions de sauvegarde dans le domaine de la santé et de la sécurité dans les conventions collectives. En outre, il a adopté un programme social proactif traitant de questions nationales, comme l'état des programmes sociaux, ou internationales, comme le racisme.

À l'échelon provincial, la Confédération des syndicats nationaux, dont le siège est au Québec, a formulé en 1993 une déclaration de principes environnementaux et soutient depuis l'inclusion de clauses environnementales dans les conventions collectives. À l'intention de ses membres, elle a également mis en application des programmes de formation sur le développement durable et, plus précisément, sur la norme relative aux Systèmes de gestion de l'environnement ISO 14001.

2.5 L'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 1992, peu après la CNUED, plus de 4 000 éducateurs en environnement de 90 pays se sont réunis à Toronto pour le plus grand rassemblement d'éducateurs en environnement de l'histoire du Canada, Eco-Ed. Le Canada a aidé ses citoyens à se renseigner sur l'environnement en mettant sur pied, entre autres, le Réseau canadien d'éducation et de communication relatives à l'environnement (EECOM), dont la création remonte à 1993. EECOM a pour mission d'amener les Canadiens à mieux connaître leur environnement en permettant à des enseignants, à des spécialistes et à des communicateurs de travailler ensemble à sensibiliser les particuliers, les organismes et les collectivités aux questions environnementales et à les responsabiliser à l'égard de ces questions.

À l'échelon postsecondaire, les Centres canadiens de recherche sur le développement durable (CCRDR) regroupe des instituts de recherche et d'importants programmes d'enseignement des secteurs du développement durable, de la politique environnementale et de l'écotechnologie. Les dirigeants des principaux programmes d'études de l'environnement qui enseignent au deuxième cycle universitaire et dans des centres ou instituts de recherche universitaires font partie de ce réseau. Plusieurs universités canadiennes (comme l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick, l'École polytechnique, l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Sherbrooke) ont institué des chaires en développement durable, de même que des centres ou des instituts de recherche dans ce domaine. Le gouvernement du Québec a mis sur pied le Fonds d'action québécois pour le développement durable afin de financer la recherche et d'offrir des bourses à des étudiants.



Pour sa part, le gouvernement fédéral a créé des bourses d'études afin de promouvoir la recherche interdisciplinaire sur des sujets liés au développement durable.

Parmi les autres initiatives dignes d'intérêt relevant du domaine de l'éducation, signalons :

- L'éducation au service de la Terre (EST), un organisme sans but lucratif, travaille avec les éducateurs de toutes les régions du pays à inclure dans les programmes d'études de tous les niveaux scolaires les principes et les concepts du développement durable, par un appui à l'élaboration de programmes d'études et de politiques se rapportant au développement durable, l'élaboration de matériel didactique, le perfectionnement professionnel et le renforcement des compétences.
- Le projet Hurley Island est un cours donné dans Internet, qui porte sur le développement durable et la technologie d'Internet et qui réunit dans la même classe virtuelle des étudiants de tous les coins du Canada afin de discuter des visions du développement durable au Canada.
- Green Street est un projet pilote novateur présentement offert dans les provinces de l'Atlantique, en Alberta et en Colombie-Britannique. Il permet aux professeurs et aux étudiants de choisir un programme environnemental présélectionné qui répondra à leurs besoins et à leurs intérêts.
- La société albertaine d'éducation environnementale FEESA assure la promotion, la coordination et le soutien d'une éducation équilibrée en matière d'environnement et de développement durable sur des sujets tels que l'énergie, les changements climatiques et l'eau.
- Le Nova Scotia Museum of Natural History [Musée d'histoire naturelle de la Nouvelle-Écosse] a lancé un projet de phénologie intitulé Mille regards où les élèves observent, consignent et étudient des événements de l'histoire naturelle afin de mieux comprendre les changements climatiques. Ce projet se fonde sur un programme d'observation entrepris dans les écoles de la Nouvelle-Écosse il y a cent ans.

C'est en dehors des salles de cours que sont données certaines des leçons les plus importantes en matière de protection de l'environnement. Les gouvernements continuent de jouer un rôle primordial, celui d'informer les consommateurs des retombées environnementales de leurs choix en diffusant, par exemple, le taux de rendement énergétique des automobiles et des appareils électroménagers. Plusieurs services publics donnent des conseils sur la réduction de la consommation de l'énergie et de l'eau. Pour leur part, les groupes environnementaux, qui ont fait de la sensibilisation à l'environnement la pierre angulaire de leur mouvement, organisent diverses activités sur des thèmes précis comme la protection de la faune, l'air pur et l'utilisation réduite des pesticides.

Depuis 1999, Environnement Canada a permis à plus de 5 400 Canadiens de participer à une consultation nationale en vue d'élaborer le Cadre national en matière d'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable. Il s'agit de la réponse du Canada à la demande faite par l'UNESCO aux pays de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le chapitre 36 d'Action 21 sur la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation. Ce cadre, ainsi que plus de 300 plans d'action de membres d'une alliance stratégique sur l'éducation et le développement durable regroupant tous les secteurs de la société, sera déposé au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD).

Il va de soi que les efforts éducatifs mettent du temps à porter fruit. Même si les Canadiens sont plus sensibles que jamais aux questions environnementales, les sondages d'opinion révèlent que bon nombre d'entre eux ne font pas le lien entre les choix dictés par leur mode de vie et leurs répercussions sur l'environnement. Cette situation entraîne des comportements sociaux paradoxaux où, par exemple, un taux de recyclage des produits ménagers supérieur à la moyenne coexiste avec une demande soutenue de gros véhicules à forte consommation d'essence.

2.6 LES DÉFIS

Faire du développement durable une réalité est un processus à long terme. Les mesures adoptées par les divers gouvernements au cours de la dernière décennie favorisent l'intégration des facteurs environnementaux dans les politiques et les programmes. Cependant, certains problèmes persistent : la fragmentation entre les instances, l'information environnementale incomplète, les priorités concurrentes et le manque de consensus sur les mesures. Il va falloir recouper les structures et les processus décisionnels traditionnels pour assurer la prise en compte du développement durable dans les politiques industrielles afin de promouvoir le lien entre l'innovation, l'efficacité environnementale et la capacité concurrentielle. Dans le secteur commercial, il est encore problématique d'amener un grand nombre d'entreprises de toutes tailles à une prise de décisions à triple enjeu et de convaincre les divers intervenants des avantages économiques d'aller au-delà des pratiques et des produits dits « écoefficaces » en s'orientant vers des objectifs de production et de consommation durables. Même si la société civile a plus d'occasions que jamais d'exercer une influence sur les décisions prises en matière de développement par le gouvernement et les entreprises, bon nombre d'ONG sont d'avis que le manque de ressources limite leur capacité d'intervenir de façon efficace. Les organismes de la société civile doivent en outre relever en permanence le défi d'être de plus en plus responsables envers la population. L'inclusion dans tous les programmes d'études provinciaux et territoriaux de cours sur le développement durable nécessitera une collaboration accrue entre les sphères de compétence.



3 LA DURABILITÉ SOCIALE

Alors que le Sommet de Rio se consacrait principalement à la protection de l'environnement et au développement économique, Action 21 s'est penché sur plusieurs éléments communément acceptés de la durabilité sociale, notamment la pauvreté, les données démographiques, la santé humaine et les établissements humains. La CNUED a aussi été suivie d'une série de sommets sur le développement social et de conférences afférentes où le Canada a joué un rôle proactif et s'est fermement engagé à améliorer les conditions sociales au pays et à soutenir les améliorations apportées sur la scène internationale. Ce dernier élément est abordé au chapitre 10.

Les déclarations et les plans d'action de ces diverses conférences internationales ont donné lieu à un large éventail d'engagements. Aux fins du présent rapport, les points suivants servent d'indicateurs de l'engagement du Canada à assurer un suivi à l'intérieur du pays :

- l'élimination de la pauvreté (au Sommet mondial sur le développement social);
- l'abolition de toute forme de discrimination envers les femmes, la promotion de leur autonomie financière et l'élimination du fardeau de la pauvreté qui pèse sur elles (à la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes).

3.1 L'INVESTISSEMENT SOCIAL

Bien que certains pays aient réussi à mieux déterminer ce qu'est la durabilité environnementale et économique au cours de la décennie qui a suivi la conférence de Rio, ils ont néanmoins trouvé plus difficile de définir la durabilité sociale. En vertu d'une mesure de développement social – l'indice du développement humain (IDH) des Nations Unies – qui prend en compte la santé, l'éducation et le revenu, le Canada s'est distingué pendant les années 1990 en se classant premier au monde pendant six années de suite, soit de 1995 à 2000, puis troisième en 2001.

Investir dans le capital humain, notamment dans la santé et l'éducation, est une mesure importante pour l'avancement de la durabilité sociale. Au Canada, ce sont les provinces qui offrent les principaux programmes sociaux (la santé, l'éducation, le revenu minimal garanti, les soins aux enfants, la formation des travailleurs, etc.). Le gouvernement fédéral fournit un appui financier aux provinces afin que ces programmes soient sensiblement comparables dans l'ensemble du pays.

Le gouvernement fédéral a réduit ses paiements de transfert aux provinces au milieu des années 1990 en vue de juguler les déficits à la hausse. Certains gouvernements provinciaux ont effectué des coupures dans leurs dépenses sociales pour les mêmes raisons. Depuis, le

gouvernement fédéral a réinvesti dans des programmes sociaux en augmentant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) aux provinces et aux territoires et en créant en 1998 l'initiative Prestation nationale pour enfants. Les transferts du gouvernement fédéral ne sont plus conditionnels à ce que les provinces répondent aux normes nationales elles-mêmes. En échange des paiements du TCSPS, les provinces doivent adhérer aux principes de la *Loi canadienne sur la santé* et sont tenues de fournir une aide sociale sans exigence minimale de résidence.

Au Canada, tout comme dans plusieurs autres pays de l'OCDE, les dépenses en matière de santé constituent une part importante des dépenses gouvernementales et elles ont absorbé, au cours des années 1990, une proportion grandissante des budgets des gouvernements. L'espérance de vie de la population canadienne est une des plus élevées au monde et dépasse de deux ans celle de la population des États-Unis. Les observateurs en attribuent le mérite en partie à la réussite des programmes de soins de santé qui procurent une couverture universelle des services dont la population a le plus besoin.

Le vieillissement de la population canadienne et la hausse du coût des traitements (p. ex., les médicaments, les nouvelles technologies, le salaire du personnel médical) exercent une pression financière grandissante sur le régime de soins de santé. Toutefois, les dépenses totales dans le domaine de la santé, exprimées en pourcentage du PIB, sont restées relativement constantes au cours des années 1990, principalement à cause des coupures effectuées par les gouvernements du milieu à la fin des années 1990, suivies d'un accroissement des dépenses au cours des deux dernières années. La portion privée des coûts liés aux soins de santé a quelque peu augmenté parce que les programmes gouvernementaux ne couvrent pas le coût des médicaments, des soins dentaires et de certains soins de longue durée (sauf pour les personnes âgées ou très pauvres). Le pourcentage élevé que représentent les soins de santé dans les budgets totaux des gouvernements a donné lieu à quelques tentatives de réduction de coûts et à un débat national permanent sur la nature des services qu'il faut continuer d'offrir gratuitement.

Les dépenses dans le domaine de l'éducation au Canada ont diminué par rapport au PIB pendant la majeure partie des années 1990 bien qu'elles aient augmenté en chiffres absolus, ce qui reflète en partie la baisse de la proportion de jeunes dans la population canadienne. Au cours de cette période, la plupart des gouvernements provinciaux ont fait porter le fardeau d'une partie des coûts de l'enseignement postsecondaire aux étudiants en augmentant les frais de scolarité, ce qui a lancé un débat public sur l'équité de l'accès à l'éducation. Le taux d'inscription dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada est néanmoins un des plus élevés du monde.



3.2 LES MESURES BUDGÉTAIRES

Au début et au milieu des années 1990, les activités du gouvernement visant à régler les problèmes financiers du Canada en éliminant la dette publique ont jeté les bases d'une croissance du revenu réel vers la fin des années 1990. Le revenu familial moyen a atteint de nouveaux sommets à la fin des années 1990 après les retombées de la récession du début de la même décennie. Alors que le revenu réel après impôt a diminué de 4,8 % de 1990 à 1993, il s'est accru de 8,6 % de 1993 à 1999.

En plus de la croissance du revenu, une gestion budgétaire prudente dans les années 1990 a permis aux gouvernements fédéral et provinciaux d'équilibrer leur budget et à certains gouvernements provinciaux (tel l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique) d'instaurer des réductions d'impôt importantes. À titre d'exemple, le gouvernement fédéral a instauré en 2000 un plan de réduction des impôts qui devrait fournir 100 milliards de dollars en réduction d'impôt cumulative d'ici l'exercice 2004-2005. De cette réduction d'impôt, plus de 81 milliards de dollars seront dévolus aux particuliers, dont environ 60 % pour aider les Canadiens et Canadiennes à revenu faible et moyen. D'ici 2004-2005, le plan de réduction des impôts du gouvernement fédéral devrait réduire de 21 % le fardeau fiscal moyen de tous les Canadiens et Canadiennes et de 27 % celui des familles qui ont des enfants.

3.3 L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

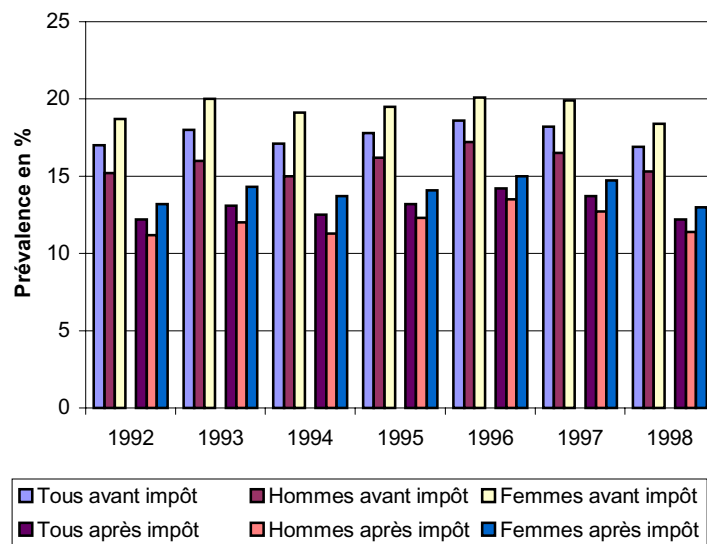
Contrairement à d'autres pays, le Canada n'a pas de définition officielle de la pauvreté. Une approche axée sur les « besoins fondamentaux » comme celle qu'applique la Banque mondiale pour définir la pauvreté extrême (1 \$US par personne par jour) ne convient pas à des pays riches et industrialisés comme le Canada, où pratiquement tout le monde a un revenu plus élevé que cela. En consultation avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral propose une mesure de la pauvreté fondée sur le revenu minimal dont un ménage a besoin pour satisfaire ses besoins, compte tenu des normes qui ont cours dans la collectivité.

L'application d'une mesure de la pauvreté semblable à celle dont se servent les Nations Unies (moins de la moitié du revenu médian) établit que 11,5 % de la population canadienne vivait dans un ménage pauvre en 1999. Ce pourcentage est plus faible que les 12 % enregistrés en 1996 mais plus élevé que le résultat le plus faible jamais enregistré (10,2 %), qui remonte à 1989. Sur la base de cette mesure, la proportion de pauvres au Canada est nettement inférieure à celle qui prévaut aux États-Unis (16 %), mais elle est le double du taux observé dans les pays scandinaves (5 %).

La croissance du revenu moyen à la fin des années 1990 a contribué à abaisser l'incidence du faible revenu au Canada. Toutefois, cette croissance a coïncidé avec une hausse des écarts entre les revenus du marché pour la même période. En 1989, les familles se situant dans le quantile supérieur recevaient 41,9 % du revenu total du marché; en 1999, ce chiffre a atteint 44,4 %. En même temps, le pourcentage du revenu allant aux familles se situant dans le quantile inférieur a diminué de 3,8 à 3,5 %.

L'impôt progressif et les transferts de revenu du gouvernement réduisent considérablement l'inégalité de revenu. Les programmes de sécurité du revenu tels que l'assurance-emploi, les prestations aux personnes âgées (y compris les prestations de retraite du Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti), l'aide sociale provinciale et les avantages offerts par le régime fiscal, comme la prestation fiscale canadienne pour enfants, jouent un rôle important dans la lutte contre les effets des bas salaires et des emplois peu sûrs; ces programmes totalisaient en effet 57 % du revenu moyen total des Canadiens et Canadiennes à faible revenu en 1999. Grâce à la prestation fiscale canadienne pour enfants, le gouvernement fournit une aide financière directe aux familles canadiennes qui ont des enfants. Depuis 1998, le gouvernement fédéral a augmenté le supplément de la prestation fiscale canadienne pour enfants offert aux familles à faible revenu avec enfants. Au total, d'ici 2004, le gouvernement fournira environ 8 milliards de dollars par an à 90 % de toutes les familles canadiennes avec enfants par l'entremise de la prestation fiscale canadienne pour enfants et de son supplément.

Figure 3.1 : Personnes vivant dans la pauvreté avant et après impôts





La composition des groupes ayant le revenu le plus faible a considérablement changé au fil du temps. L'amélioration des conditions des personnes âgées s'est avérée particulièrement remarquable. Il y a 20 ans, 10,8 % de la population à faible revenu se composait de personnes âgées. En 1997, ce pourcentage avait diminué pour atteindre 2,7 %. Pendant ce temps, le pourcentage de la population en âge de travailler (de 18 à 64 ans) à faible revenu a augmenté, passant de 52,4 % à 64,5 %. Le système de revenu de retraite a permis au Canada de réaliser des succès importants au cours des dernières décennies. L'OCDE a classé le système de revenu de retraite du Canada parmi les meilleurs du monde quant à l'équité, au niveau de prestations et à l'abordabilité.

Les personnes handicapées, les jeunes parents qui travaillent et ont des enfants (particulièrement ceux qui possèdent des compétences limitées) et les nouveaux immigrants sont plus susceptibles d'être pauvres que les autres Canadiens et Canadiennes. En outre, l'incidence d'un faible revenu est très élevée chez les mères seules (43 %) et les femmes seules non âgées (30 %). Il existe également des écarts importants entre le revenu des Autochtones et celui des autres citoyens du Canada. Les Canadiens et Canadiennes qui vivent dans les provinces de l'Atlantique ont quant à eux un revenu plus faible que leurs homologues des autres provinces (ce sont les Canadiens et Canadiennes de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario qui ont les revenus moyens les plus élevés).

En 1999, le gouvernement fédéral a annoncé la création de son Initiative pour les sans-abri, assortie d'un budget de 753 millions de dollars sur trois ans. Tous les ordres de gouvernement et les partenariats de la collectivité participent à cette initiative qui consiste à élaborer des solutions adéquates aux problèmes reconnus comme prioritaires à l'échelon local, notamment par l'augmentation du financement de programmes existants. L'Initiative nationale pour les sans-abri met en valeur des programmes existants et élabore l'Initiative de partenariats en action communautaire, qui permet aux collectivités de planifier et de mettre en œuvre des stratégies complètes à l'échelle locale afin de réduire le nombre de sans-abri et de prévenir la clochardise.

3.4 L'ÉQUITÉ ENTRE LES RÉGIONS

Dans une fédération comme le Canada, les grandes disparités qui existent entre certaines régions engendrent de sérieux problèmes de gestion des politiques économiques. Au cours des dernières décennies, le gouvernement fédéral a mis en œuvre un certain nombre de programmes consacrés à la répartition des revenus entre les régions. Ces transferts ont été conçus pour veiller à ce que tous les Canadiens et Canadiennes accèdent à des services publics de niveaux généralement comparables, quel que soit leur lieu de résidence. Le gouvernement fédéral distribue la grande majorité de ses transferts aux provinces et aux territoires par l'intermédiaire de trois programmes principaux.

- Le programme de péréquation a pour objectif de veiller à ce que les provinces moins prospères disposent d'un revenu suffisant pour pouvoir offrir des services publics raisonnablement comparables à un niveau d'imposition raisonnablement comparable aussi.
- La formule de financement des territoires permet aux trois gouvernements territoriaux de fournir des services à leur population locale tout en tenant compte du fait que les coûts sont plus élevés dans le Nord.
- Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux soutient les programmes provinciaux et territoriaux en matière de santé, d'enseignement postsecondaire, d'aide sociale, de services sociaux et de développement de la petite enfance.

On s'attend à ce que les transferts financiers du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires totalisent plus de 25 milliards de dollars en 2001, ce qui représenterait 17 % de l'ensemble des revenus des provinces et des territoires, ou environ 840 \$ par personne.

Des progrès importants ont été réalisés au cours des trois dernières décennies dans la réduction des écarts de revenu disponible par habitant entre les provinces. En 1970, le revenu disponible par habitant de la province la mieux pourvue à cet égard était 1,74 fois plus élevé que celui de la province ayant le plus faible revenu disponible par habitant. En 2000, ce rapport avait chuté à 1,33.

3.5 L'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

Plus que jamais auparavant, des femmes mariées et des mères font partie de la population canadienne active. Bien que la participation des hommes au travail non rémunéré soit en hausse, les femmes continuent d'assumer l'essentiel de l'éducation des enfants, des soins à la famille et de l'entretien du ménage. Aujourd'hui encore, les femmes consacrent environ deux fois plus de temps que les hommes au travail non rémunéré. Il est probable que ce fait constitue pour elles un obstacle ou limite leur contribution au marché du travail et qu'il restreint leur potentiel de gains ainsi que leur sécurité financière. En 1997, le revenu de 43 % des familles monoparentales dirigées par des femmes était inférieur à la Mesure de faible revenu après impôt, ce qui représente une baisse comparativement aux 49,7 % enregistrés dix ans plus tôt.

En 1999, les femmes qui travaillaient à temps plein pendant toute l'année gagnaient en moyenne 69,9 % du revenu des hommes qui travaillaient à temps plein pendant toute l'année. Les revenus des femmes sont aussi influencés par le fait qu'elles sont davantage appelées à travailler à temps partiel que les hommes. Cependant, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ont diminué, en partie parce que le revenu des hommes est resté le même ou qu'il a baissé et en partie parce que les femmes sont plus instruites qu'avant et



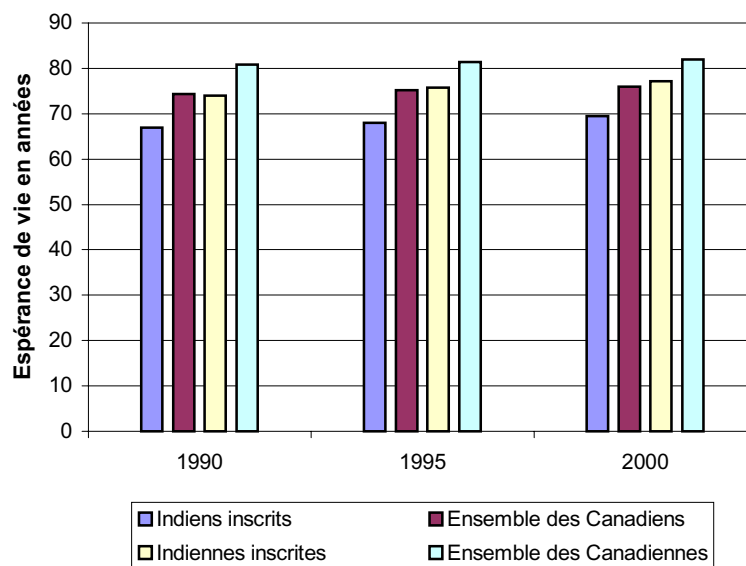
qu'elles risquent moins de s'absenter du marché du travail durant de longues périodes pour élever des enfants. Les écarts de rémunération sont moins élevés entre les jeunes hommes et femmes instruits et le taux de scolarité universitaire est maintenant sensiblement plus élevé chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes.

3.6 LES PEUPLES AUTOCHTONES

Dans l'ensemble, la situation des peuples autochtones est moins bonne que celle des allochtones au Canada. Le dernier vérificateur général a indiqué dans son rapport de fin de mandat que « les améliorations dans la vie des Premières nations avancent à un rythme d'une lenteur décourageante ». Le revenu moyen annuel des Autochtones représente la moitié de celui des allochtones et 50 % des enfants autochtones vivent dans la pauvreté. De plus, le taux de chômage est trois fois plus élevé et, en certains endroits, il atteint même 90 %. La mortalité infantile est deux fois plus élevée. Le taux de mortalité des enfants autochtones à la suite de blessures, d'un empoisonnement ou d'un acte de violence est cinq fois plus élevé. L'incidence de la tuberculose est six fois plus élevée que la moyenne nationale et l'espérance de vie des peuples autochtones est de sept à huit ans inférieure à la moyenne nationale.

L'incidence du suicide, de la toxicomanie, du syndrome d'alcoolisme fœtal ainsi que du VIH et du sida est nettement supérieure à celle qui prévaut dans l'ensemble de la population canadienne. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires est de 50 % inférieur à celui de la population allochtone, tout comme le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Bien que le gouvernement fédéral ait investi dans de nouvelles infrastructures afin d'améliorer les conditions de vie de base et l'état de santé global des membres des communautés autochtones, il faudra du temps avant que les conditions des réserves autochtones rejoignent la moyenne nationale.

Figure 3.2 : Espérance de vie des Autochtones à la naissance



Reconnaissant les difficultés qu’ont connues les peuples autochtones par le passé en raison des mesures adoptées par les gouvernements et des nombreux problèmes sociaux et économiques auxquels ils ont dû faire face, le gouvernement fédéral a mis sur pied en 1991 la Commission royale sur les peuples autochtones. Après une vaste enquête menée dans tout le pays, les commissaires en sont venus à la conclusion qu’il est essentiel d’apporter des changements fondamentaux dans les relations entre les Autochtones et les allochtones au Canada. La vision de la Commission royale comprend la reconstruction des nations autochtones; l’appui à des gouvernements autochtones efficaces et responsables; l’établissement de relations de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les nations autochtones; des mesures pratiques visant à améliorer les conditions de vie des peuples autochtones. Il fallait pour cela établir un partenariat reposant sur les principes de la reconnaissance et du respect mutuels, de la responsabilité et du partage.

Les gouvernements successifs ont tenté – parfois intentionnellement, parfois par simple ignorance – d’assimiler les Autochtones dans la société canadienne et d’éliminer tout ce qui en fait des peuples distincts. Au fil des années et des décennies, les politiques ont miné et presque anéanti les cultures et les identités autochtones. C’est là de l’assimilation. Mais cette négation des principes de paix, d’harmonie et de justice si chers à notre pays s’est soldée par un échec. Les peuples autochtones demeurent différents et fiers de l’être.



Les politiques d'assimilation ont fait un mal énorme; elles ont eu un effet destructeur sur les Autochtones, leurs familles et leurs collectivités. L'âme et l'esprit du Canada, cet esprit de générosité et d'accommodement dont s'enorgueillissent les Canadiens, en ont tout autant souffert.

Pourtant le mal n'est pas irréparable. Le secret consiste à prendre le contre-pied des principes d'assimilation qui déterminent et restreignent encore les chances de réussite des Autochtones – malgré certaines réformes valables dans l'administration des affaires autochtones.

Commission royale sur les peuples autochtones

En 1998, le gouvernement du Canada a dévoilé sa réponse à la Commission royale sur les peuples autochtones en proposant une approche politique globale et à long terme (Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones) visant à améliorer la qualité de vie des Autochtones et à promouvoir leur autosuffisance. Lors de la présentation de ce plan, le gouvernement fédéral a présenté des excuses officielles pour le rôle qu'il a joué dans la création et l'administration de pensionnats pour les Autochtones. Il appuie en outre les efforts déployés pour guérir les séquelles des sévices physiques, sexuels et psychologiques qu'ont subis les enfants autochtones dans ces écoles.

Un processus de changement est en cours afin d'aborder d'autres dimensions clés de la relation entre le gouvernement du Canada et les Autochtones. Certains progrès ont été réalisés, notamment dans les conditions de logement des collectivités autochtones. Au cours des cinq dernières années, le nombre total de maisons dans les réserves a augmenté de plus de 13 %. Pendant la même période, le nombre de maisons jugées adéquates s'est accru de façon importante.

Les efforts déployés pour une réforme pédagogique représentent un autre exemple qui touchera plus de 110 000 étudiants autochtones dans l'ensemble du pays. Depuis que le gouvernement du Canada a transféré une grande partie du contrôle de l'éducation aux Premières nations, le nombre d'étudiants autochtones inscrits aux programmes d'enseignement postsecondaire a considérablement augmenté. De 1988 à 1998, ce nombre a en effet doublé.

Malgré ces progrès, les peuples autochtones demeurent profondément déçus de la lenteur avec laquelle leur situation s'améliore. Dans son rapport au Parlement, un ancien vérificateur général du Canada a noté les faits suivants :

- En 1991, 92 % des revendications effectuées au cours des 20 années précédentes n'avaient pas été réglées.

- En date de 1996, il faudrait 23 ans aux élèves indiens vivant dans une réserve pour atteindre le même taux de réussite des études secondaires que la moyenne canadienne.
- En 1998, il n'était pas rare que le règlement des revendications territoriales globales prenne plus de 20 ans.

Les revendications territoriales des Autochtones et leurs autres revendications formulées à l'endroit du gouvernement du Canada préoccupent les deux parties depuis des décennies. Les nombreux aspects complexes du règlement des revendications ont des répercussions dont la grande portée va bien au-delà des participants au processus. Les peuples autochtones continuent d'être découragés par la lenteur du règlement des revendications. Un des anciens vérificateurs généraux du Canada a souligné dans son rapport final (en février 2001) que, en 1991, 92 % des quelque 600 revendications particulières présentées au cours des 20 dernières années n'avaient pas encore été réglées et qu'il n'était pas inhabituel qu'il faille plus de 20 ans pour régler une revendication territoriale globale.

Le gouvernement fédéral prend part actuellement à 83 tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale, à 70 tables de négociation sur des revendications globales (concernant les terres et l'autonomie gouvernementale), à 92 tables de négociation sur des revendications particulières et à 20 tables de négociation de traités. Bien que 16 revendications particulières aient été réglées en 1999-2000, il y a encore des revendications autochtones concernant de vastes régions au Canada. Les Métis cherchent à obtenir la pleine reconnaissance de leurs droits et des litiges afférents sont devant les tribunaux. Néanmoins, le récent accord conclu avec la Saskatchewan offre des perspectives prometteuses.

Les négociations sur l'autonomie gouvernementale peuvent toucher à des domaines comme l'éducation, la langue et la culture, les services policiers, les soins de santé et les services sociaux, le logement, les droits patrimoniaux, l'application des lois autochtones, ainsi que l'adoption et le bien-être de l'enfance. Par le truchement de ces négociations, les groupes autochtones élaboreront leurs propres formes de gouvernement adaptées à leur situation particulière sur les plans historique, culturel, politique et économique.

Les questions relatives aux terres demeurent les plus épineuses. Les traités historiques existants abordent tout, des ententes pour vivre en paix et en amitié à la renonciation à des terres ancestrales en passant par les soins de santé et l'éducation. Les traités modernes portent généralement sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. La plupart des ententes sur les revendications territoriales reconnaissent des régimes de gestion de l'environnement par les peuples autochtones ou établissent des régimes de cogestion entre Autochtones et allochtones.



Bien que des traités récents tels que le traité avec les Nisga'a en Colombie-Britannique ou la Convention définitive des Inuvialuits sur la revendication de la région ouest de l'Arctique aient réglé d'importantes revendications territoriales avec ces peuples, il en reste encore beaucoup en instance, notamment des revendications globales, qui portent sur des régions où les peuples autochtones continuent de revendiquer le titre autochtone, et des revendications territoriales particulières, qui portent sur des infractions alléguées au titre issu de traités ou à l'obligation judiciaire de gérer le territoire et les biens.

La plupart des Premières nations vivent sur des terres qui leur ont été réservées par le gouvernement fédéral, soit par un texte législatif, soit par des traités historiques négociés au cours de la phase d'établissement du Canada. Le titre de ces terres, les « terres de réserve », est détenu en fiducie par le gouvernement fédéral au profit des Premières nations. Bon nombre de ces réserves sont de petites parcelles isolées qui offrent peu de perspectives économiques. Dans bien des cas, les traités modernes et le règlement des clauses des traités historiques amélioreront les perspectives de développement économique. Les Inuits ont conclu des traités modernes avec le gouvernement fédéral et ils ont acquis la reconnaissance de leurs droits territoriaux et de leur droit à l'autonomie gouvernementale. La compréhension et la reconnaissance des droits des Métis sont en évolution.

La protection et la gestion de l'environnement représentent un défi énorme pour les collectivités autochtones étant donné que, en général, aucune compétence reconnue ne leur permet de gérer les ressources de leur territoire ancestral. Les peuples autochtones sont parmi les premiers à subir les contrecoups de la dégradation de l'environnement et, notamment, leur régime alimentaire traditionnel en a particulièrement souffert. Dans bien des cas, la perte de sources alimentaires traditionnelles ou sauvages a entraîné une hausse de l'incidence de maladies telles que le diabète et un déclin des activités et de la culture traditionnelles, ce qui a miné encore davantage les conditions sociales. Bien que ces problèmes persistent, la jurisprudence et les ententes sur les revendications territoriales (notamment avec les Nisga'a en Colombie-Britannique) ont favorisé la reconnaissance officielle des droits des Premières nations en matière de gestion et de cogestion des ressources.

Les accords de revendications territoriales et les ententes d'autonomie gouvernementale avec les peuples autochtones

- 2002 – Entente définitive avec le Conseil des Ta'an Kwach'an
- 1999 – Entente définitive des Nisga'a
- 1998 – Entente définitive avec la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in
- 1997 – Entente définitive avec la Première nation de Little Salmon/Carmarks)
- 1997 – Entente définitive avec la Première nation de Selkirk
- 1995 – Entente définitive avec la Première nation des Vuntut Gwitchin
- 1995 – Entente définitive avec les Premières nations de Champagne et de Aishihik
- 1995 – Entente définitive du conseil des Tlingit de Teslin
- 1995 – Entente définitive avec la Première nation des Nacho Nyak Dun
- 1994 – Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu
- 1993 – Accord-cadre définitif avec le Conseil des Indiens du Yukon
- 1993 – Accord sur les revendications territoriales du Nunavut
- 1992 – Entente sur la revendication territoriale globale des Gwitch'in
- 1984 – Convention définitive des Inuvialuits
- 1978 – Convention du Nord-Est québécois
- 1975 – Convention de la Baie James et du Nord québécois et conventions complémentaires

3.7 LES DÉFIS

Le Canada fait face à plusieurs défis permanents associés à l'amélioration de l'équité entre les groupes sociaux, les régions et les sexes. Ces problèmes et les programmes qui visent à les régler sont là depuis plusieurs décennies. Bien que le Canada ait réalisé des progrès dans l'amélioration de l'équité au sein de sa société depuis quelques décennies, ces progrès sont lents dans certains domaines et de nombreux Canadiens et Canadiennes, particulièrement les peuples autochtones, continuent d'affronter les mêmes problèmes.



4 DES COLLECTIVITÉS VIABLES

Des collectivités de toute taille, des petits villages de pêche aux grandes villes et aux métropoles, font face aux questions associées à la durabilité et au défi de maintenir la qualité de vie de leurs citoyens tout en réduisant au minimum leur empreinte écologique. Ce chapitre met l'accent sur les principaux enjeux de la durabilité dans les grandes villes.

4.1 LES COLLECTIVITÉS URBAINES

Le Canada est un pays très urbanisé : 80 % des Canadiens vivent et travaillent dans des milieux urbains (bien que dans un pays si vaste on retrouve d'importantes variations régionales). De plus, l'immigration a eu pour effet de transformer rapidement les villes canadiennes. Toronto, la plus grande ville au pays, compte maintenant parmi les villes les plus multiculturelles du monde. En 2000, Toronto a accueilli plus de 80 000 immigrants venus de plus de 170 pays. À Toronto, il se parle plus de 100 langues et, d'ici 2003, plus de la moitié de ses 2,4 millions d'habitants seront nés à l'étranger.

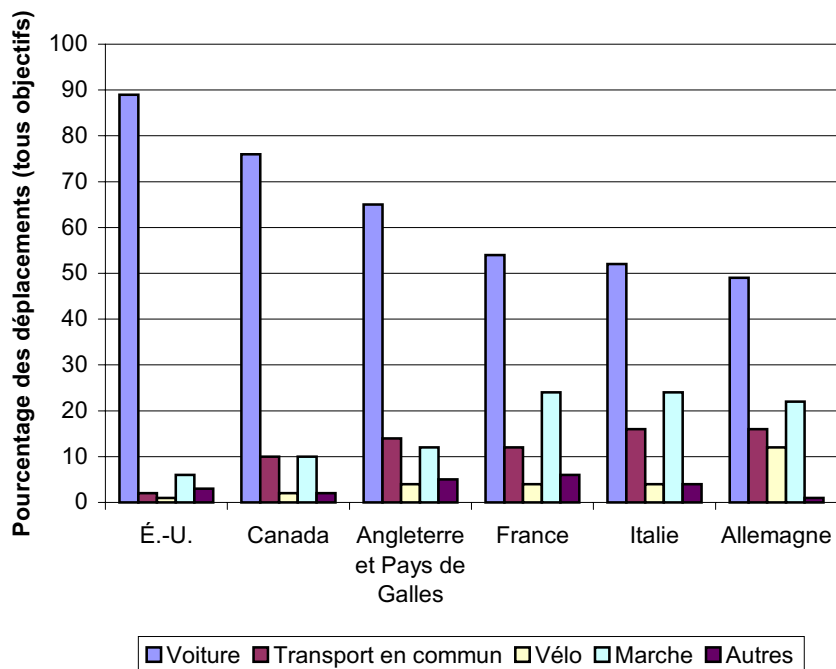
Dans la plupart des cas, les villes canadiennes sont sûres et propres. À titre de moteur économique du pays, elles fournissent une part substantielle du produit intérieur brut. Leur infrastructure sociale, économique et matérielle permet aux affaires de se développer et aux travailleurs et à leurs familles de vivre dans un milieu sain et sans danger. Les soins de santé, dans les centres urbains, sont accessibles, diversifiés et de qualité supérieure. Au Canada, les villes sont équipées d'excellents établissements d'enseignement, la plupart des collèges et universités de renommée au pays se trouvant dans les grandes villes.

Toutefois, les villes canadiennes font également face à des défis interdépendants qui ont des effets nocifs sur la qualité de vie et sur leur durabilité à long terme. Font partie de ces défis : l'étalement urbain, qui entraîne une augmentation de la consommation d'énergie et, par conséquent, des émissions de gaz à effet de serre, de même que la perte de terres agricoles (plus de 10 % des meilleures terres agricoles du Canada ont déjà été converties à des utilisations urbaines); la pollution de l'air, de l'eau et du sol; les problèmes de santé qui en découlent et affectent les éléments vulnérables de la population, soit les jeunes, les personnes âgées et les malades. D'autres problèmes étroitement liés frappent les collectivités : la rareté de logements à prix abordable, le phénomène des sans-abri, l'écart entre les revenus, le déclin des industries traditionnelles, les infrastructures inadéquates, la migration vers les régions urbaines, l'abandon des campagnes par les jeunes et le glissement des aptitudes requises par une économie axée sur le savoir.

Au cours des années 1990, les régions métropolitaines du Canada ont continué de croître en s'étendant à des régions autrefois rurales. Les régions d'où les gens peuvent se rendre facilement dans les grands centres urbains comme Toronto, Montréal et Vancouver ont connu une croissance particulièrement rapide. La transformation du paysage urbain est liée à la nature changeante du secteur manufacturier, à la part croissante du secteur des services dans l'économie et à l'évolution des tendances dans le commerce de la vente au détail. Les usines, les entreprises de services et les centres commerciaux se relogent ou s'établissent dans les banlieues et les collectivités satellites qui entourent les régions métropolitaines, entraînant une nouvelle « structure urbaine polynucléaire », notamment autour de Toronto et de Montréal.

Ce modèle de croissance a entraîné une hausse de la demande pour les services de transport, tout particulièrement en ce qui concerne la voiture automobile privée. En 1992, il y avait 13,3 millions de voitures automobiles en service au Canada, soit près d'une auto pour deux personnes, le taux de motorisation le plus élevé du monde après les États-Unis. En 2000, le nombre de voitures et de véhicules utilitaires légers enregistrés au Canada avait atteint 16,8 millions. En revanche, l'utilisation du transport en commun est restée essentiellement la même pendant la même période.

**Figure 4.4 : Comparaison internationale :
le fractionnement du transport des déplacements urbains, 1995**





L'étalement urbain, l'engorgement des routes et le nombre grandissant de voitures au Canada sont directement reliés et ont tous un impact sur la santé humaine et le milieu naturel. Au Canada, les sources mobiles sont responsables de 59 % des émissions d'oxydes d'azote causant le smog et de 27 % des composés organiques volatils. Les émissions de gaz à effet de serre provenant de sources mobiles, principalement les voitures et les véhicules utilitaires légers, comptent pour environ 26 % du total des émissions au Canada.

Nous sommes tous touchés par la pollution atmosphérique. Qu'on soit le maire de Toronto ou un sans-abri, il faut respirer. Puisque les véhicules représentent une des sources les plus importantes de polluants atmosphériques dans notre ville, nous devons prendre des mesures énergiques afin de réduire la dépendance aux voitures particulières.

**D^r Sheela Basrur,
Médecin hygiéniste, Toronto**

Selon Pollution Probe, une ONG canadienne, et l'Association canadienne du transport urbain, le droit fiscal et les politiques du Canada encouragent des déplacements en voiture qui sont inefficaces et polluants, tout en ne favorisant pas un en commun plus propre et efficace. Selon les calculs de ces organismes, les voyageurs qui utilisent le transport en commun en Ontario paient environ 75 % du prix de leur déplacement, tandis que les conducteurs de voiture paient 60 % du prix de leur déplacement. Les contribuables paient ce qui reste par la construction et l'entretien des routes ainsi que d'autres services. Cette tendance s'est aggravée par une chute de 25 % du financement global du transport en commun au cours des cinq dernières années.

Bon nombre de municipalités prennent déjà des mesures afin de lutter contre les coûts liés à l'engorgement des routes et aux effets sur la santé de la croissance soutenue de la circulation routière urbaine. La plupart des plans directeurs des municipalités, particulièrement ceux des grands centres urbains, abordent la gestion de la demande de la circulation routière sous une forme ou une autre, y compris la mise en valeur des infrastructures réservées aux piétons et aux bicyclettes, l'amélioration du transport en commun et d'autres mesures visant à influencer le comportement des conducteurs. Il existe également des initiatives du secteur privé et des ONG, tels les programmes de réduction des déplacements, les campagnes de promotion du transport actif et les programmes de covoiturage. Bien que ces initiatives offrent toutes des avantages appréciables, leur portée n'est pas suffisante pour contrer la tendance à la hausse de l'utilisation de l'automobile en milieu urbain.

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement fédéral ainsi que des gouvernements provinciaux et des administrations municipales ont entrepris plusieurs initiatives en vue de promouvoir de nouvelles formes de développement durable sur le plan municipal. En voici quelques exemples :

- Au cours des deux dernières années, le gouvernement fédéral a engagé 250 millions de dollars dans deux Fonds d'investissement municipal vert. Gérés par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), ces fonds complémentaires doivent servir à encourager les investissements visant à susciter des projets environnementaux novateurs sur le plan municipal. En regroupant les investissements de plusieurs ordres de gouvernement – municipal, provincial et territorial –, les Fonds d'investissement municipal vert encouragent les partenariats entre secteurs privé et public et témoignent du rôle majeur que jouent les municipalités dans la promotion du développement durable. Parallèlement, le gouvernement fédéral s'est engagé à créer une fondation pour l'infrastructure stratégique à l'aide d'un engagement fédéral minimal de 2 milliards de dollars pour financer de grands projets stratégiques. Il a confirmé l'allocation de 680 millions de dollars à un programme de subventions d'investissement afin de remédier à la pénurie de logements abordables. Le Programme de démonstrations de transport urbain a été élaboré afin de présenter, d'évaluer et de promouvoir des stratégies efficaces afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre découlant du transport urbain. Ce programme sera réalisé en partenariat avec les provinces et les municipalités en vue de promouvoir un transport efficace et durable dans les collectivités canadiennes.
- La Colombie-Britannique élabore actuellement une Community Charter pour permettre aux municipalités d'avoir une plus grande autonomie, de nouveaux pouvoirs ainsi que de nouveaux outils financiers et autres en vue de faciliter l'administration et l'offre de ses services.
- L'Initiative relative au développement durable des collectivités de la Nouvelle-Écosse vise la coordination et l'amélioration des programmes axés sur les citoyens et de la prestation de services dans tous les gouvernements, la création de nouveaux partenariats et la collaboration avec les citoyens en vue d'établir des collectivités fortes et viables.
- De plus, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont adopté des initiatives pour promouvoir des collectivités plus viables en contrôlant la croissance urbaine (p. ex., la *Growth Strategies Act* de la Colombie-Britannique); en améliorant les infrastructures (notamment en Saskatchewan); en rehaussant le niveau de sensibilisation des collectivités à l'importance de certains dossiers environnementaux (notamment en Alberta); en gérant les rejets solides (notamment en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario); en protégeant la qualité de l'eau (notamment au Manitoba, en Ontario et au Québec); en donnant plus d'importance à la planification communautaire (notamment au Yukon et en Nouvelle-Écosse).
- Toronto met en œuvre un plan environnemental (Clean, Green and Healthy : A Plan for an Environmentally Sustainable Toronto) qui comprend la création d'une table ronde sur la durabilité réunissant des intervenants pour la promotion de l'écohygiène, de la vitalité économique et de l'équité sociale. L'Environmental Conservation and Management



Strategy de la Ville d'Ottawa fournit un cadre de gouvernance qui permet d'appliquer des principes de planification du développement durable au niveau municipal et expose la marche à suivre pour l'établissement de politiques municipales et de plans d'action sur l'environnement.

- Les administrations municipales ont plusieurs leviers de contrôle sur les émissions, dont l'utilisation des sols, le transport en commun et la gestion des déchets. Grâce à des fonds du gouvernement fédéral, le programme Partenaires dans la protection du climat permet à 90 municipalités canadiennes de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'accroître leur qualité de vie. Ce programme les aide à renforcer cette capacité en organisant des ateliers et en leur fournissant des logiciels d'inventaire et de prévision en plus d'un appui pour la cueillette de données.

Le Fonds atmosphérique de Toronto

En 1992, la Ville de Toronto a instauré le Fonds atmosphérique de Toronto (FAT), par un engagement de 23 millions de dollars provenant de la vente de certaines de ses propriétés, afin de l'aider à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2005. Le FAT a servi à appuyer financièrement un certain nombre de projets novateurs dont le Better Building Partnership et le Clean Air Investment Fund.

Le Better Building Partnership est un partenariat réussi entre les secteurs privé et public qui encourage et facilite la rénovation et la modernisation écoénergétique des édifices industriels, commerciaux, institutionnels et multirésidentiels. Le FAT est un des nombreux partenaires de ce projet qui a permis de moderniser plus de 450 édifices. Ce travail a engendré la création d'emplois pour 3 800 années-personnes et des économies de 19 millions de dollars. Les émissions de dioxyde de carbone ont été réduites de 132 000 tonnes par année (Ville de Toronto, 2001).

En octobre 2001, le FAT a aussi accepté de financer le Clean Air Investment Trust qui financera à son tour des initiatives portant sur l'efficacité énergétique. Ces projets d'économie de l'énergie amélioreront la qualité de l'air et réduiront les émissions de gaz à effet de serre et les coûts de l'énergie.

- En consultant sa population, la Ville d'Edmonton a mis au point un plan de gestion stratégique des déchets s'étalant sur 30 ans et encadrant la mise en œuvre et la modernisation des méthodes de gestion des déchets. Appliquée en collaboration avec des partenaires du secteur privé, la stratégie a permis à Edmonton de détourner des décharges environ 70 % de ses déchets résidentiels, soit plus que toute autre grande ville canadienne. Au nombre des éléments clés de la stratégie, citons : la participation des foyers au recyclage; une installation de pointe pour le cocompostage, un équipement de récupération des matériaux, une usine de traitement des produits de lixiviation,; un appareil de

récupération des gaz dans les décharges; enfin, un programme d'éducation de la population. Grâce à ces programmes et à ces technologies, la Ville d'Edmonton a pu mettre sur pied, de concert avec des universitaires et des partenaires du secteur privé, un centre d'excellence de gestion des déchets axé sur l'éducation, la recherche et la technologie.

- La Nouvelle-Écosse est en tête des provinces en matière de réduction des déchets ayant atteint son objectif qui consistait à diminuer de moitié l'élimination de ses déchets dans des lieux d'enfouissement grâce à un programme rigoureux d'éducation et de coopération auquel participent l'industrie, les municipalités et le grand public.

4.2 LE CANADA RURAL

Beaucoup de Canadiens des milieux ruraux font face à des problèmes de plus en plus aigus en matière de développement économique et d'emploi. Le coût élevé du transport augmente le prix de presque tous les biens et services. Un nombre inférieur d'emplois traditionnels dans le secteur des ressources primaires, la réduction des effectifs et la centralisation à tous les niveaux de gouvernement ont restreint les possibilités d'emplois satisfaisants. Il est de plus en plus difficile de maintenir des services et des infrastructures convenables (en santé et en éducation) quand les jeunes quittent les régions rurales en quête d'un avenir meilleur sur les plans économique et social.

Les collectivités monoindustrielles, qui dépendent de l'exploitation d'une seule ressource naturelle comme les forêts, les minéraux, l'agriculture ou la pêche, font face à des défis particuliers en matière de durabilité. Il y a quelque 650 collectivités à industrie unique au Canada qui ne reposent que sur l'industrie forestière. Beaucoup d'autres ne dépendent que d'une autre industrie d'exploitation des ressources naturelles. Bien que la plupart d'entre elles soient éloignées des principales agglomérations, elles sont étroitement liées à l'économie mondiale et sont directement touchées par les mouvements des cours internationaux des produits de base. Lorsque la ressource dont ces collectivités dépendent s'épuise ou devient non rentable, les conséquences sociales peuvent être profondes. Plusieurs de ces collectivités ont perdu leur base économique au fil de la dernière décennie (certaines villes minières du Nord et certaines collectivités de pêches de la côte est), entraînant des difficultés financières, des déménagements forcés et, souvent, la perte d'un mode de vie pour les anciens résidents de la ville.

Parmi les défis particuliers que de telles collectivités doivent relever se trouvent les difficultés qu'éprouvent les familles d'agriculteurs des Prairies et des autres régions du Canada, les préoccupations des villes minières et des autres localités canadiennes à industrie unique, ainsi que la perte de sources traditionnelles d'emplois dans les deux régions côtières du pays. Les résidents de ces collectivités ont les mêmes besoins que les Canadiens vivant en milieu urbain :



des soins de santé et une éducation de qualité, de même qu'un emploi stable et bien rémunéré. Ce qui est particulier aux collectivités rurales et éloignées, c'est que la restructuration d'un hôpital, la compression du budget d'une école ou la fermeture d'une usine peut avoir des conséquences très graves, voire menacer l'existence de la collectivité.

Le Canada favorise une approche intégrée du développement durable en milieu rural. Ce processus intergouvernemental et multisectoriel (regroupant l'agriculture, la foresterie, les ressources naturelles, etc.) établit des partenariats avec les ruraux et leurs collectivités en vue de régler les grandes questions de l'heure. Ainsi, en 1998, le gouvernement a instauré le Partenariat rural canadien (PRC) afin de permettre à ces collectivités de tirer davantage profit des avantages de l'économie mondiale fondée sur le savoir. Le PRC est une démarche novatrice qui « part de la base » et vise à coordonner les programmes, politiques et activités des gouvernements à l'appui des collectivités rurales et qui fait participer les collectivités rurales à la prise de décisions et au renforcement des capacités. Une des principales composantes du PRC est la « lentille rurale » par laquelle les politiques et les programmes du gouvernement fédéral sont scrutés afin de prendre en compte le point de vue du milieu rural.

4.3 LES INITIATIVES INTERNATIONALES

Dès la première heure, le Canada a été en faveur de la mise au point d'un cadre de travail sur le plan international pour les Initiatives locales Action 21. En vue de reconnaître le rôle crucial des administrations locales dans la création de sociétés viables, le Centre canadien de recherche pour le développement international, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas et le Conseil international pour les initiatives écologiques communales, installé à Toronto, a lancé en 1994 un programme international de recherche-action sur la planification du développement durable. Le Programme de collectivités modèles des Initiatives locales Action 21 était constitué d'un partenariat de 14 municipalités devant durer quatre ans et ayant pour but d'aider à la mise en application des Initiatives locales Action 21. Le *Guide de la planification des Initiatives locales Action 21*, résultat du projet, continue d'être utilisé dans des municipalités de partout dans le monde et a été traduit en plusieurs langues.

L'Initiative canadienne sur les villes durables facilite l'établissement de partenariats multisectoriels ciblés qui regroupent des municipalités, des petites et grandes entreprises, des ONG et des organismes communautaires. L'Initiative privilégie, entre autres, une approche intégrée face aux problèmes de transport urbain, de gestion des déchets, d'utilisation d'une énergie propre et de planification urbaine, toujours en vue d'un développement économique durable et d'une meilleure qualité de vie qui ne compromettent pas l'avenir. Cinq projets ont été mis en marche : à El Salvador au Brésil; à Katowice en Pologne; à Qingdao (Ts'ing-Tao)

en Chine; à Cordoba en Argentine; à San José au Costa Rica. Ces projets illustrent avantageusement ce qu'ont pu accomplir des partenariats entre le Canada et d'autres pays, de même qu'entre organismes canadiens, en conjuguant les capacités d'investissement à l'appui du développement durable.

4.4 LES DEFIS

Le Canada est un des pays les plus fortement urbanisés de la planète. Sa prospérité économique dépend en grande partie du fonctionnement efficace de ses villes. Une tendance qui a vu le jour récemment dans les relations intergouvernementales au Canada est le transfert de l'autorité provinciale aux gouvernements locaux et régionaux dans des domaines comme les services sociaux, souvent sans que ce derniers aient les ressources humaines et financières nécessaires pour s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités.

Face aux problèmes urbains du XXI^e siècle, les villes demeurent assujetties à un modèle conçu au XIX^e siècle, époque où les grandes villes étaient pratiquement inexistantes. Au Canada, l'aide financière aux instances municipales n'a que très peu augmenté au cours des dix dernières années, même si les municipalités ont de plus en plus de responsabilités en matière de services sociaux et autres. En dépit de la dévolution de nouvelles responsabilités aux municipalités par plusieurs provinces, le pouvoir des municipalités de générer des recettes par des impôts locaux demeure très limité (Montréal et le District régional de Vancouver sont les deux seules villes canadiennes à percevoir une partie de la taxe provinciale sur l'essence). Faute de ressources, de moyens et de pouvoirs, les villes canadiennes trouvent de plus en plus difficile de relever efficacement les défis de la viabilité.

Étant donné le virage vers des modèles de développement plus durables, il est essentiel, avant tout, de modifier à fond le processus de prise de décisions et d'assurer ainsi la réussite des efforts du Canada visant à établir des collectivités durables et à créer une structure de gouvernance appropriée ainsi que les outils nécessaires pour soutenir les efforts à l'échelon local.

**David Bell et Michelle Grinstein
Centre for Applied Sustainability,
Université York**



5 LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Comme l'indique un récent rapport fédéral-provincial sur la santé de notre population intitulé *Pour un avenir en santé : deuxième rapport sur la santé de la population canadienne* : « Nos denrées alimentaires sont parmi les plus salubres du monde, la qualité générale de l'air et de l'eau potable est bonne et l'environnement bâti (ou d'origine industrielle) est généralement propre et sain. » Les milieux scientifiques admettent de plus en plus souvent que la qualité de l'environnement exerce un rôle déterminant sur la santé et que l'air que respirent les Canadiens et les Canadiennes, l'eau qu'ils boivent, les aliments qu'ils mangent et l'endroit où ils vivent ont tous une incidence sur leur santé. L'opinion publique canadienne fait de plus en plus le lien entre la santé et la qualité de l'environnement. Selon les résultats d'un sondage mené en 2000, 89 % des Canadiens sont d'avis que la pollution a déjà une incidence sur la santé des enfants. En outre, 61 % des répondants à un autre sondage se déclarent « très préoccupés par la qualité de l'air ».

Outre ces préoccupations d'ordre général, le Canada doit se pencher sur le cas de plusieurs populations dont l'état de santé est particulièrement menacé par la dégradation de l'environnement. En tant que signataire de la Déclaration de Miami sur la santé infantile et l'environnement, le Canada reconnaît que la santé des enfants partout dans le monde « est exposée à de sérieuses menaces en raison de toute une panoplie de dangers environnementaux ». Les enfants sont particulièrement vulnérables à la pollution et à l'écotoxicité pour les raisons suivantes :

- L'exposition in utero du fœtus en développement aux polluants organiques persistants (POP) peut perturber la différenciation des organes et d'autres processus importants.
- Les enfants sont, proportionnellement, plus exposés que les adultes parce qu'ils consomment plus d'aliments, boivent plus d'eau et respirent plus d'air par kilogramme de poids corporel.
- Il faut compter quelques mois, voire quelques années après la naissance pour que le système métabolique de l'enfant atteigne sa pleine maturité; avant ce stade, son métabolisme n'élimine pas les produits toxiques et n'excrète pas les polluants aussi bien que celui d'un adulte.
- Depuis sa conception jusqu'à l'adolescence, l'enfant croît et se développe rapidement et ses systèmes organiques subissent un niveau de croissance et de maturation tout aussi rapide. Ces processus sont sensibles aux perturbations dont les effets peuvent durer toute la vie.
- Les comportements de l'enfant – le fait de ramper, de respirer à la hauteur des tuyaux d'échappement, d'ingérer des quantités parfois importantes de terre et d'explorer son

environnement – accroissent son degré d'exposition et sa vulnérabilité aux polluants présents dans l'environnement.

- Les enfants ont une plus longue vie devant eux que les adultes, ce qui donne aux effets à long terme le temps de se manifester.

La population autochtone du Canada est particulièrement vulnérable à la contamination des aliments sauvages traditionnels et à la piètre qualité de l'air intérieur et de l'eau dans les réserves. Par exemple, nombre d'études révèlent que le lait maternel des femmes inuites renferme, comparativement à celui des femmes vivant dans le sud du Canada, des concentrations bien plus élevées de certains organochlorés et métaux lourds, comme le mercure.

Il ne faut donc pas évaluer les mesures prises par le Canada en matière de santé et d'environnement uniquement sur la base de l'état de santé moyen de la population du pays, mais plutôt en fonction des besoins de ces populations à risque et d'autres comme elles.

5.1 L'AIR

La qualité de l'air est une préoccupation importante dans les grands centres urbains, notamment dans le corridor Windsor-Québec, dans la portion inférieure de la vallée du Fraser (en Colombie-Britannique) et dans le sud des provinces de l'Atlantique. En été, plus de la moitié de la population canadienne s'expose régulièrement à des teneurs en ozone ayant des effets négatifs certains sur la santé.

La compréhension qu'a le Canada des interactions complexes entre la qualité de l'air, la santé humaine et la salubrité des écosystèmes a beaucoup progressé au cours de la dernière décennie. Par exemple, dans une étude récente, l'Ontario Medical Association estime que les niveaux actuels de pollution atmosphérique en Ontario seulement sont responsables de 1 900 décès, de 9 800 admissions à l'hôpital, de 13 000 visites à l'urgence et de 47 millions de journées perdues pour cause de maladie légère. Dans la même étude, on évalue que, dans la plus grande province du Canada, les frais médicaux directement liés à la pollution atmosphérique s'élèvent à 600 millions de dollars par an et que les coûts directement assumés par les employeurs et les employés relativement au temps perdu atteignent sensiblement le même total. Du reste, les frais indirects liés à la douleur et à la souffrance ainsi qu'à la valeur des décès prématurés peuvent s'élever jusqu'à neuf milliards de dollars de plus. Des scientifiques ont également constaté que les effets de la pollution atmosphérique sur l'état des personnes souffrant de bronchite chronique ou d'asthme se font sentir à des degrés d'exposition plus faibles qu'on ne le croyait auparavant.



L'ozone troposphérique et le smog constituent un des problèmes de pollution atmosphérique les plus difficiles à résoudre pour les Canadiens. À la lumière des nouvelles connaissances au sujet des effets sanitaires des particules et de l'ozone troposphérique, les administrations ont réorienté leurs efforts à l'égard de ces enjeux. Voici quelques-unes des mesures prises récemment à cet égard :

- les normes pancanadiennes relativement aux particules, à l'ozone, au benzène, au mercure, aux dioxines et aux furannes;
- la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000, adoptée en 1998;
- l'Annexe sur l'ozone 2000 à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air de 1991. On estime que les initiatives mises sur pied par le Canada pour satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu de cette annexe entraîneront d'ici 2007 une réduction de 39 % et de 18 % respectivement des émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (COV) mesurées en 1990;
- les améliorations permanentes apportées au Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA) et au Réseau canadien de surveillance de l'air et des précipitations (RCSAP), qui permettront d'obtenir des données plus détaillées sur les polluants atmosphériques à l'origine du smog, y compris les particules, l'ozone, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote (NO_x) et les COV;
- les prévisions élargies de la qualité de l'air et les programmes de déclaration en temps réel fourniront des renseignements sur lesquels les Canadiens pourront se fonder pour modifier leurs activités, protéger leur santé et réduire leur contribution à la pollution atmosphérique. En période estivale, les prévisions quotidiennes de smog établies pour une période de un à trois jours sont maintenant diffusées à 56 % de la population canadienne.

Tous les efforts n'ont toutefois pas été faits en temps opportun. Ainsi, à la fin des années 1980, les niveaux de smog enregistrés dans bon nombre de villes canadiennes ont atteint des sommets inégalés. En réponse, les administrations fédérale et provinciales ont alors élaboré un plan de gestion des NO_x et des COV. À quelques exceptions près (telle que la portion inférieure de la vallée du Fraser en Colombie-Britannique), elles ont toutefois tardé à mettre ce plan en œuvre et, vers la fin des années 1990, le vérificateur général du Canada a souligné l'absence de progrès en vue de la résolution du problème du smog urbain.

De surcroît, certaines tendances positives s'inversent. Même si la pollution atmosphérique avait diminué au Canada entre 1980 et 1994 (le nombre de jours où la qualité de l'air était « passable » ayant chuté de plus de 120 à environ 50 et le nombre de jours où la qualité de l'air était « médiocre », de plus de 40 à moins de 10), on a assisté depuis à un renversement de cette tendance dans certains centres urbains en raison de la hausse des concentrations d'ozone troposphérique et de fines particules en suspension dans l'air. Les concentrations d'ozone

troposphérique et de particules ont invariablement été proches des maximums acceptables au cours des 20 et 15 dernières années respectivement dans les grandes villes du sud. Elles se sont accrues à la fin des années 1990.

En 1994, le cabinet de l'Alberta a confié la gestion de la qualité de l'air à la Clean Air Strategic Alliance, un partenariat formé de représentants du gouvernement, du secteur d'activité et des ONG. Les réalisations de cet organisme sont les suivantes :

- la restructuration du système provincial de surveillance de la qualité de l'air et la création d'une base de données accessible en ligne;
- l'amélioration du système de gestion du dioxyde de soufre (SO₂);
- la définition des charges critiques, des charges cibles et des charges de surveillance aux fins de l'évaluation et de la gestion des précipitations acides.

Même si les avantages de combiner l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de sources d'énergie renouvelable sont manifestes, la plupart des mesures prises par les administrations fédérale et provinciales n'établissent pas un lien étroit entre ces questions. Le Plan d'action 2000 sur le changement climatique du gouvernement fédéral fait état de son intention d'élaborer et de faire connaître d'autres sources d'énergie au Canada, ce qui réduirait les émissions de gaz à effet de serre et de polluants à l'origine du smog. Le Plan d'action 2000 contient également l'Initiative sur l'efficacité du carburant des véhicules automobiles, qui vise une importante amélioration volontaire de l'efficacité du carburant des nouveaux véhicules d'ici 2010 ainsi qu'une campagne complète de sensibilisation du public à la conduite « écologique ».

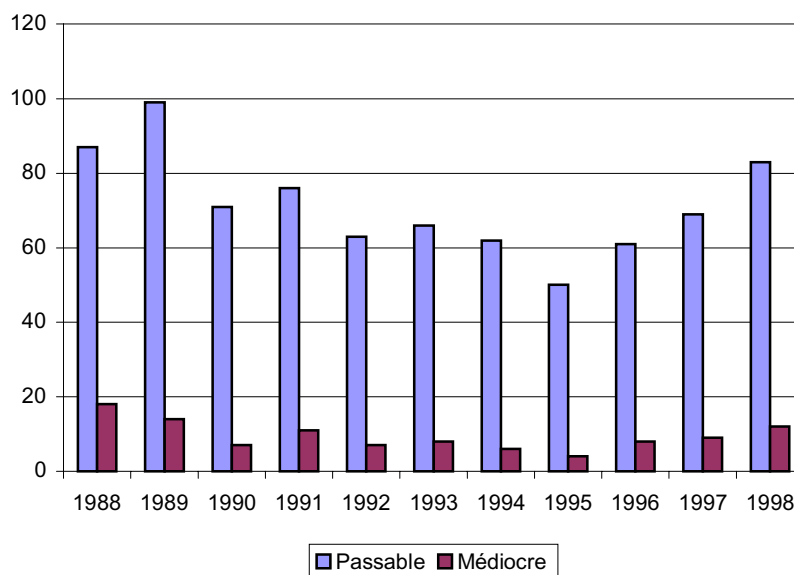
En outre, le gouvernement fédéral a récemment accordé son soutien financier à la production d'énergie renouvelable, notamment par une mesure incitative pour la production d'énergie éolienne (dont la valeur peut atteindre 260 millions de dollars sur une période de 15 ans). Malgré ces initiatives, le gouvernement fédéral poursuit ses efforts en vue d'intégrer les politiques énergétiques dans ses divers programmes permanents de réduction de la pollution atmosphérique dans certains des secteurs les plus énergivores au pays.

Le protocole d'entente signé le 11 juin 2001 par Environnement Canada, l'Association canadienne des constructeurs de véhicules et l'Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada oblige les fabricants d'automobiles à mettre sur le marché au Canada les mêmes années modèles 2001-2003 d'automobiles et de camionnettes peu polluantes que celles qui sont vendues aux États-Unis et qui répondent aux normes du Voluntary National Low-Emission Vehicle Program.



Les efforts du Canada en vue de réduire la pollution attribuable aux véhicules automobiles ont partiellement porté fruit. Bien qu'individuellement les véhicules nord-américains émettent 97 % moins d'hydrocarbures, 95 % moins de monoxyde de carbone et 83 % moins d'oxydes d'azote qu'en 1971 et que le Canada ait interdit les additifs au plomb dans l'essence destinée aux véhicules routiers en 1990, il y a beaucoup plus de voitures sur les routes et la plupart des sphères de compétence ont mis du temps à suivre l'exemple de la Colombie-Britannique, qui exigeait un rendement énergétique beaucoup plus élevé et la réduction des émissions de l'ensemble du parc de véhicules, y inclus les fourgonnettes, les camionnettes et les véhicules utilitaires sport. Récemment, le gouvernement fédéral a annoncé un programme décennal des véhicules et des carburants moins polluants, prévoyant l'adoption d'ici 2004 de nouvelles normes pour les véhicules, les moteurs et le carburant diesel utilisé pour les camions, les autobus, les engins de chantier et le matériel agricole.

Figure 5.1 : Nombre de jours où la qualité de l'air a été passable ou médiocre dans les villes canadiennes



À l'intérieur des habitations, la qualité de l'air pose également des problèmes. Au nombre des polluants qu'on y trouve, figurent un certain nombre de substances connues pour leurs effets instigateurs ou déclencheurs de l'asthme. L'air intérieur peut également contenir de fortes concentrations de composés organiques volatils, résultat de l'utilisation d'une panoplie de matériaux et de produits synthétiques dans nos bâtiments. Ironiquement, certains efforts antérieurs visant l'amélioration de l'efficacité énergétique au pays ont eu des répercussions

indésirables sur la qualité de l'air intérieur. Les efforts des Canadiens en vue d'améliorer le rendement énergétique des habitations en les rendant plus hermétiques ont exacerbé ces problèmes et le « syndrome des bâtiments malsains » est un sujet de préoccupation continu.

5.2 L'EAU

La qualité de l'eau au Canada demeure bonne comparativement à la plupart des autres pays. Le Canada a la chance d'avoir accès à de grandes quantités d'eau douce non polluée, bien qu'une grande partie de cette eau se trouve dans le Nord, loin des grands centres. Toutefois, comme le prouvent les cas récents de contamination de l'eau (p. ex., à Walkerton, en Ontario, et à North Battleford, en Saskatchewan²), la qualité de l'eau dans plusieurs collectivités canadiennes est périodiquement menacée par les eaux usées municipales, les effluents industriels, les écoulements urbains et agricoles, les fosses septiques et les diverses habitudes d'utilisation des terres.

Les Canadiens et les Canadiennes consomment 350 litres d'eau par personne par jour, ce qui place le Canada au deuxième rang des plus grands consommateurs d'eau du monde, derrière les États-Unis. En moyenne, les citoyens du monde n'ont besoin que de 20 à 40 litres d'eau par jour pour boire et assurer leur hygiène. Cette consommation élevée, associée à d'autres causes de stress comme la croissance démographique, exerce une pression croissante sur les ressources en eau douce du Canada.

La technologie est le principal outil que nous utilisons au Canada pour éliminer les contaminants biologiques et chimiques de l'eau que nous buvons. Le traitement de l'eau potable et des eaux usées est une pratique courante de nos jours dans la plupart des municipalités canadiennes, mais non pas dans bon nombre de collectivités autochtones. Bien que l'épuration des eaux ait considérablement amélioré, dans l'ensemble, la qualité de notre eau potable, ces systèmes ont des limites et peuvent être eux-mêmes à l'origine de problèmes de santé. La chloration, qui est une des principales méthodes de stérilisation de l'eau potable au pays, génère une quantité de sous-produits qui ont, ou ont peut-être, des propriétés cancérigènes. Ainsi, Santé Canada a exprimé l'avis que la consommation à long terme d'eau de surface chlorée renfermant de fortes concentrations de trihalométhanes (issus de l'interaction des désinfectants, comme le chlore, et des matières organiques naturelles qu'on

² En 2002, durant l'enquête sur la contamination de l'eau à Walkerton, on a signalé que les épidémies d'origine hydrique sont probablement plus fréquentes que n'en font foi les rapports d'incidents, du moins en Ontario. De 1974 à 2000, 39 rapports ont été diffusés sur des épidémies d'origine hydrique en Ontario. En 2000, il y a eu 542 avis conseillant aux citoyens de faire bouillir leur eau en raison de la pollution au Québec. La Colombie-Britannique émet en moyenne 250 avis du même genre par an, la plupart à la suite d'une contamination de l'eau. En 2001, Terre-Neuve a émis 250 avis conseillant aux citoyens de faire bouillir leur eau, à la suite d'une contamination de l'eau ou de défauts du traitement au chlore.



trouve dans l'eau) peut être liée à un risque accru de cancer de la vessie et, peut-être, du cancer du côlon.

La technologie continuera d'être un élément important de la protection de l'eau potable au pays. Les améliorations technologiques adoptées au Canada, comme l'ultrafiltration et la stérilisation par rayons ultraviolets, sont des solutions de rechange à la chloration qui pourraient permettre d'en réduire les sous-produits considérés comme des cancérigènes potentiels. Les gouvernements canadiens accordent en outre de plus en plus d'attention à la nécessité de mieux protéger les eaux de source et les eaux souterraines, d'où l'adoption, dans certaines régions, d'une approche plus stratégique en matière de gestion de la qualité des eaux qui prévoit une collaboration plus soutenue des administrations municipales, provinciales, territoriales et fédérale relativement à certaines questions, comme les écoulements agricoles et l'amélioration de la protection de la qualité de l'eau, et l'annonce récente, par certaines provinces, au sujet de l'élaboration de nouvelles stratégies de gestion des ressources en eau.

Les plans d'assainissement

En 1985, le gouvernement du Canada et celui des États-Unis ont cerné, en collaboration avec la Commission mixte internationale, des « secteurs préoccupants » dans la périphérie des Grands Lacs, tant au Canada qu'aux États-Unis (dont 17 au Canada), où des activités industrielles, agricoles ou municipales perturbaient les écosystèmes des alentours. Des poissons, des oiseaux, des mammifères et des plantes indigènes étaient en voie de disparition du fait de ces perturbations et d'autres pressions attribuables à la contamination de l'eau et des sédiments. De surcroît, des préoccupations relatives à la santé fermaient la porte à certaines activités récréatives comme la pêche et la natation. Le plan d'assainissement des Grands Lacs (PAGL) a été officialisé dans le cadre des modifications apportées en 1987 à l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Au début, il s'agissait d'un partenariat entre des organismes fédéraux, provinciaux et locaux en vue de reconstituer un milieu plus naturel dans les zones critiques. L'objectif du PAGL est de rétablir les usages bénéficiaires dans les zones dégradées du bassin. Bien que le PAGL ait été couronné de succès sous le rapport de la participation des collectivités et des industries locales et de l'établissement de partenariats entre tous les ordres de gouvernement, les progrès ont été lents à venir, une seule zone critique (le port de Collingwood, en Ontario) ayant été rayée de la liste des emplacements.

Au cours des dix dernières années, divers mécanismes fédéraux-provinciaux-territoriaux ont permis d'élaborer bon nombre de lignes directrices sur la qualité de l'eau. Ces dernières, qui n'ont pas un caractère impératif, établissent le seuil en deçà duquel un polluant ne pose pas de risques pour la santé et l'intégrité de l'environnement. Plus de 80 de ces lignes directrices traitent de la qualité de l'eau potable. Le gouvernement fédéral se sert de ces lignes directrices pour garantir la pureté de l'eau potable sur les terres domaniales et établir le lien entre les

contaminants et les maladies hydriques. Les provinces s'en inspirent pour fixer leurs propres normes. Il existe en outre plus de 200 Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement traitant de la qualité de l'eau utilisée à des fins récréatives, du maintien en santé de la faune et de la flore d'eau douce ou de mer, des sédiments et des pratiques agricoles.

Nous devons probablement adopter des mesures additionnelles pour résoudre les problèmes existants et prévenir d'autres risques en ce qui a trait à l'eau potable. En particulier, nous devons trancher si des lignes directrices nationales ou des normes ou règlements plus rigoureux sont les outils les plus appropriés aux fins de la gestion de la qualité de l'eau.

Soulignons un fait nouveau d'importance. Le gouvernement fédéral étudie maintenant les caractéristiques toxicologiques de bon nombre de médicaments, de drogues à usage vétérinaire, d'additifs alimentaires, de cosmétiques et de divers produits de grande consommation qui n'ont pas déjà été évalués en fonction des risques possibles pour la santé et l'environnement. On trouve beaucoup de ces substances dans les eaux usées des municipalités et les eaux de ruissellement des terres cultivées. En outre, bien des substances qui se trouvent dans ces produits nouvellement arrivés sur les marchés canadiens seront visées par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999* ou par d'autres instruments législatifs du gouvernement fédéral.

Comme dans le cas de la qualité de l'air, le Canada et les États-Unis ont en commun plusieurs problèmes liés à la qualité de l'eau. En 1909, le Canada et les États-Unis ont signé le Traité des eaux limitrophes qui régit leurs ressources hydriques communes. Une commission mixte internationale indépendante a été mise sur pied afin de régler les questions relatives au Traité. Ce traité est un jalon important de l'histoire des relations canado-américaines qui illustre la démarche concertée adoptée par les deux pays dans la gestion des questions transfrontalières.

L'une des priorités essentielles de la protection de la santé et de la qualité de l'environnement au Canada est l'amélioration de l'état de nos connaissances sur l'eau souterraine. Celle-ci constitue souvent la principale source d'alimentation des écosystèmes, des bandes de protection riveraine et des lacs et cours d'eau, en plus d'être la source d'eau potable d'environ 30 % des Canadiens. Au cours des dix dernières années, le gouvernement fédéral, en collaboration avec des organismes provinciaux, des universités et le secteur privé, a mené à terme plusieurs nouveaux projets régionaux un peu partout au Canada. Ce travail est un élément critique de la protection de la santé des Canadiens et de la qualité de l'environnement des ressources canadiennes en eaux douces.



Les initiatives régionales axées sur les écosystèmes représentent une autre approche importante. Elles ont permis aux Canadiens et aux Canadiennes d'obtenir des résultats sur le plan environnemental en assurant, à l'échelon local, le soutien général des priorités partagées relativement à la recherche et aux mesures à prendre, par l'entremise de partenariats entre les secteurs public et privé et du partage des ressources, de même que grâce au renforcement des capacités locales. Au nombre des initiatives importantes axées sur les écosystèmes, signalons le Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique; le Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000; Grands Lacs 2000; l'Étude sur les bassins des rivières du Nord et l'Initiative concernant les écosystèmes des bassins hydrographiques du Nord et le Plan d'action du Fraser; l'Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie. Dans chaque cas, le gouvernement fédéral, les provinces intéressées et de multiples intervenants de tous les échelons ont pris part à ces initiatives.

Exemple d'initiative portant sur les écosystèmes : le Plan d'action Saint-Laurent

Lancé en 1988 par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, le Plan d'action Saint-Laurent, qui en est maintenant à la troisième étape, est un des plus importants projets de protection et de conservation des principaux écosystèmes du Canada.

La réduction des substances toxiques

Depuis 1988, 106 installations industrielles ont réduit leurs rejets d'effluents toxiques dans le fleuve. Cette réduction a été soutenue par la mise en application et le financement de plus de 130 projets de développement technologique. Un programme de suivi environnemental et un système intégré d'information océanographique et environnementale permettent de surveiller l'état du fleuve. Des améliorations ont été relevées dans la qualité des sédiments et de l'eau. La concentration de contaminants chimiques dans les poissons et les plantes a aussi diminué.

Vers une navigation durable

Le transport des marchandises et le nautisme forment un nouveau volet du Plan. Au nombre des questions à l'étude, mentionnons le dragage, la gestion des sites contaminés et celle des sédiments, la protection des rives, les eaux de ballast, la navigation commerciale et la navigation de plaisance.

Le maintien de la biodiversité

Outre qu'il a permis de protéger 12 700 hectares d'habitats fauniques et de mettre à exécution divers projets pilotes de mise en valeur et de remise en état des terres humides, le Plan a abouti à la création du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et à la mise en œuvre des plans de rétablissement de 27 espèces en péril. Si on se fie aux résultats de l'étude la plus récente, les populations de bélugas du Saint-Laurent se stabilisent, quoique ces cétacés fassent toujours partie des espèces en voie de disparition.

La participation des collectivités

Le Programme ZIP (zones d'intervention prioritaires) a permis de rassembler plus de 2 000 personnes qui ont défini les mesures à prendre en priorité à l'échelon local, permettant ainsi d'élaborer 11 plans d'action et de réhabilitation écologique et divers programmes de gestion intégrée des zones côtières.

Le nettoyage des polluants agricoles

La présence d'herbicides, utilisés aux fins des grandes cultures, ayant été démontrée dans plusieurs des affluents du Saint-Laurent, des plans de nettoyage des polluants agricoles sont mis en œuvre dans les bassins de drainage de plusieurs cours d'eau.

La gestion en partenariat et les retombées économiques significatives

Ont pris part aux mécanismes de collaboration élaborés dans le contexte du Plan le secteur privé, des universités, des centres de recherche, des organisations non gouvernementales et des collectivités riveraines. Au cours des dix premières années, les gouvernements ont investi plus de 300 millions de dollars et les autres partenaires, plus de 800 millions de dollars. Les recettes fiscales ont totalisé 208 millions de dollars, ce qui équivaut aux deux tiers de l'investissement gouvernemental.

5.3 LES SUBSTANCES TOXIQUES

Les Canadiens et les Canadiennes font quotidiennement usage de toutes sortes de substances chimiques. Certaines d'entre elles sont des éléments cruciaux dans l'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être économique. Toutefois, lorsqu'elles sont rejetées en quantités suffisantes dans l'environnement, certaines de ces substances peuvent menacer la santé des humains et les écosystèmes.

Au cours des dix dernières années, les administrations canadiennes ont élaboré bon nombre de nouveaux outils et de nouvelles approches pour faciliter la gestion des substances toxiques. Signalons, entre autres, le renforcement de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le lancement de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques, la création de l'Inventaire national des rejets de polluants, les grands efforts régionaux et internationaux visant l'élimination des polluants organiques persistants (POP), le lancement de programmes spécifiquement axés sur la réduction des rejets de mercure dans l'environnement et l'amélioration de la lutte antiparasitaire et de la gestion des pesticides.



La Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 (LCPE, 1999)* constitue, pour le gouvernement fédéral, le principal moyen de protéger les Canadiens et l'environnement des substances toxiques. Cette loi stipule que tous les nouveaux produits chimiques, polymères et substances de biotechnologie doivent faire l'objet d'une analyse des risques pour l'environnement et la santé avant leur fabrication, leur importation ou leur vente au Canada. Elle autorise aussi le gouvernement à contrôler toute substance nouvelle ou existante réputée dangereuse pour la santé ou l'environnement. En outre, la *LCPE, 1999* marque un changement important en ce sens qu'elle s'acharne à prévenir la pollution plutôt qu'à la gérer une fois qu'elle existe.

Selon la tendance observée au cours des dix à vingt dernières années, la concentration des substances toxiques persistantes et biocumulatives mesurée dans les espèces faisant office d'indicateurs clés accuse une baisse. On observe également un fléchissement considérable des émissions de certaines substances toxiques majeures. Grâce à l'initiative axée sur l'écosystème des Grands Lacs, par exemple, les rejets de mercure dans les Grands Lacs ont diminué de 78 % depuis 1988. Des mesures plus récentes nous ont toutefois permis de constater une faible progression de la concentration de certaines des substances toxiques qui font l'objet d'une surveillance depuis la fin des années 1970. Les théories abondent pour expliquer cette légère hausse, mais elles s'accordent toutes sur la nécessité d'être vigilant et d'approfondir la recherche. En outre, on se préoccupe de plus en plus à l'échelle internationale des effets à long terme de la contamination environnementale sur le système immunitaire, l'appareil génital et le système endocrinien des humains.

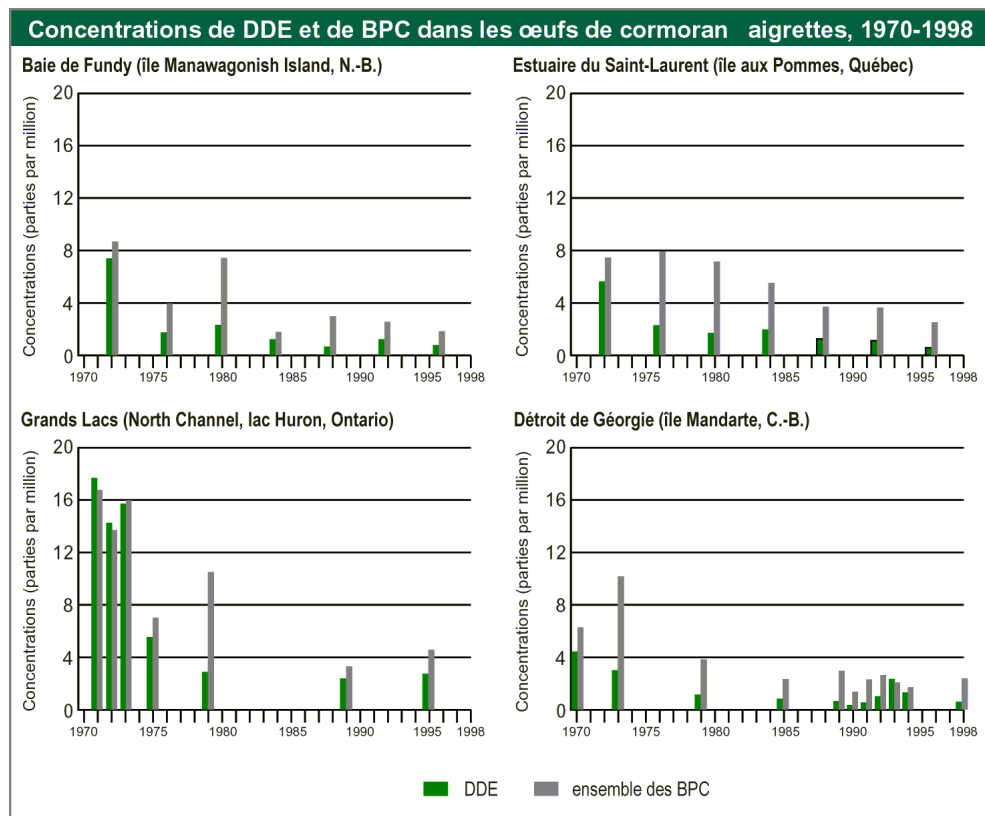
Pour gérer les risques associés aux substances toxiques, le Canada doit, à l'instar d'autres pays, relever des défis de taille, dont un des principaux concerne la pénurie d'information. Selon les estimations, 1 000 nouveaux produits chimiques sont mis sur le marché chaque année, outre les plus de vingt mille autres déjà utilisés au Canada à des fins industrielles, agricoles ou commerciales. Nous ne possédons pas de renseignements complets sur les caractéristiques chimiques et l'utilisation de bon nombre de ces substances, sur

De nouveaux faits probants indiquent [...] que des combinaisons de produits chimiques neurotoxiques peuvent occasionner des problèmes aux systèmes neurologique, immunitaire et endocrinien. [...] Il est particulièrement préoccupant de constater que les produits chimiques sont mis à l'essai individuellement et non en combinaison, malgré les preuves de plus en plus décisives de l'importance de l'interaction entre les diverses substances chimiques.

**D^r Trevor Hancock, président
Médecins canadiens pour l'environnement**

l'exposition à celles-ci et les risques y afférents. Nous avons encore moins de données sur les risques particuliers qu'elles posent pour les populations vulnérables comme les enfants et les femmes enceintes. Comme le commissaire à l'environnement et au développement durable l'a fait remarquer, « compte tenu de ce qu'on sait et de ce qu'il reste à apprendre, le rejet et l'utilisation des toxiques demeurent une source d'inquiétude ». Par ailleurs, le commissaire a affirmé en 1999 qu'il estimait « gravement compromise la capacité du gouvernement fédéral de détecter, de comprendre et de prévenir les effets nocifs des substances toxiques sur la santé des Canadiens et la santé de nos écosystèmes ».

Figure 5.2 : Concentration de TPB dans des œufs de cormoran à aigrettes



On prévoit que l'adoption, en vertu de la *LCPE, 1999*, du nouveau *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* permettra de résoudre certains problèmes liés aux substances nouvelles. Ce règlement inverse effectivement le fardeau de la preuve de sorte qu'il incombe dorénavant au proposant de démontrer de façon satisfaisante l'innocuité de toute nouvelle substance mise en marché au Canada.



La tâche de percevoir l'héritage des substances déjà sur le marché canadien et d'intervenir à cet égard est plus ardue. La *LCPE, 1999* prévoit la mise en place d'un mécanisme qui s'inspire du High Production – High Volume Chemical Challenge des États-Unis et d'autres modèles européens. Elle oblige le gouvernement fédéral à définir, au plus tard en 2006, les caractéristiques toxicologiques fondamentales de quelque 23 000 substances qui sont toujours en usage aujourd'hui. Dans certains cas, elle stipule que le gouvernement doit mener d'autres évaluations des risques afin de déterminer si une substance est nocive pour la santé ou l'environnement.

Dans son rapport de 1999 sur les substances toxiques, le commissaire à l'environnement et au développement durable s'interroge également sur certaines mesures de gestion des risques prises par le gouvernement, en soulignant que ce dernier tardait à passer à l'action pour contrôler l'utilisation de certaines substances réputées toxiques aux termes de la *LCPE*. Certains critiques soulignent en outre que le Canada continue de produire et d'exporter des substances, comme l'amiante et certains pesticides, dont l'utilisation est réglementée ou restreinte au Canada. D'autres font valoir que la gestion des matières toxiques au Canada n'est pas parfaitement conforme au principe de précaution. Quelques-uns soutiennent, par exemple, qu'une approche à laquelle collaborent plusieurs partenaires débouche sur l'adoption par ces derniers de normes du plus bas niveau acceptable. Les critiques estiment en outre que la norme scientifique de preuve à laquelle il faut actuellement satisfaire constitue un « fardeau démesuré et injuste », compte tenu de la complexité des connaissances scientifiques en cause et des lacunes relevées dans les données et les analyses et que, par conséquent, il y a une forte probabilité « d'exposition à des doses excessives de ces produits chimiques et d'effets peut-être irréversibles sur la santé avant que des mesures préventives ne soient prises ».

Les pesticides représentent un autre dossier important au cœur de certaines controverses au Canada. Ainsi, dans la conclusion de son rapport de 1999, le commissaire à l'environnement et au développement durable constate que le gouvernement fédéral n'a pas encore élaboré de stratégie de réduction des risques présentés par les pesticides, comme il s'était engagé à le faire. D'autres personnes soulignent la pression exercée par le public pour qu'on trouve des solutions de rechange aux pesticides ménagers et agricoles. Parmi les provinces, le Québec a réussi à réduire l'utilisation des pesticides agricoles. Dans une décision récente, la Cour suprême du Canada confirme le pouvoir qu'a une municipalité du Québec d'interdire la plupart des utilisations de pesticides dans les secteurs résidentiels, ce qui renforce les motifs d'agir à l'échelon local sur cette importante question. Cette décision risque d'amener les municipalités à prendre d'autres mesures relativement aux enjeux de la santé et de l'environnement sur leur territoire.

5.4 LES DEFIS

Pour faire en sorte que les générations qui nous suivent puissent profiter des avantages dont jouit actuellement le Canada avec ses aliments sains, la qualité générale de son air et de son eau potable et un environnement bâti (ou d'origine industrielle) généralement propre et sain, les administrations canadiennes devront continuer d'investir massivement dans la recherche, l'infrastructure, la normalisation et l'application des lois. Le gouvernement et les observateurs conviennent aussi de la nécessité de trouver de meilleurs indicateurs des liens entre l'environnement et la santé.

Il s'agira de relever certains des défis de taille liés à la compréhension de la synergie des diverses substances toxiques. Ce qui est encore plus fondamental, c'est que le Canada doit continuer d'étudier les possibilités de prévenir la pollution grâce à la mise en œuvre de principes de consommation et de production durables, comme l'analyse du cycle de vie et la conception écologique. À ce jour, la plupart de nos efforts en ce sens demeurent superficiels. En bout de ligne, pour que les mesures prises à cet égard soient efficaces, il faudra coordonner bien plus étroitement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les politiques industrielles et environnementales.

Le problème central [...] est la capacité du gouvernement d'élaborer un mode de résolution intégré des problèmes liés à l'environnement et à la santé, quels que soient les secteurs de compétence ou les mandats traditionnellement associés à ces questions.

**Bruce Dudley,
The Delphi Group, Ottawa**

Le Canada devra aussi trouver des solutions efficaces à un certain nombre de problèmes nouveaux, notamment l'incertitude qui règne quant aux avantages que procurent les organismes génétiquement modifiés par rapport aux risques qu'ils présentent sur le plan de l'environnement et de la santé, ainsi que la présence accrue de médicaments dans l'environnement.

La santé des Canadiens et des Canadiennes de demain dépendra également des mesures nationales et internationales qui seront prises par le pays pour contrer les changements climatiques (voir le chapitre 8) et le déclin continu de la biodiversité, ces problèmes pouvant avoir de graves répercussions sur la santé s'ils ne sont pas traités comme il se doit.



6 LA CONSERVATION ET L'INTENDANCE DE LA BIODIVERSITÉ

6.1 CONTEXTE

Le Canada a ratifié la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 1992 et est le siège du Secrétariat permanent de la Convention à Montréal. Depuis 1992, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les administrations municipales et des organisations non gouvernementales ont fait collectivement un investissement important dans la planification des moyens de respecter les engagements contenus dans la CDB et dans d'autres conventions relatives à la biodiversité, notamment la Convention sur le commerce international des espèces en péril et la Convention Ramsar sur la protection des terres humides. Le Bureau fédéral de la Convention sur la diversité biologique a guidé l'élaboration de la Stratégie canadienne de la biodiversité, dont les cinq objectifs ont servi de base à l'accord sur sa mise en œuvre, intervenu entre les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux en 2001. Les objectifs de la Stratégie, qui sont étroitement liés à la CDB, sont les suivants :

- conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques;
- améliorer à la fois notre connaissance des écosystèmes et notre capacité de gérer les ressources;
- promouvoir la sensibilisation à la nécessité de conserver la biodiversité et d'utiliser de façon durable les ressources biologiques;
- établir des mesures incitatives et des lois pour favoriser la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques;
- travailler de concert avec d'autres pays afin de conserver la biodiversité, d'utiliser les ressources biologiques de façon durable et de partager de façon équitable les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Certaines provinces, notamment le Québec et la Saskatchewan, ont élaboré leur propre plan d'action en matière de biodiversité.

6.2 L'IDENTIFICATION, LA SURVEILLANCE ET LA SYSTÉMATISATION

Les paragraphes 7a, b et d de la Convention sur la diversité biologique engagent les parties à identifier et à surveiller les éléments constitutifs de la diversité biologique ainsi qu'à conserver et à structurer les données résultant de ces activités. Aux termes de l'Accord national pour la protection des espèces en péril (1996), les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux « surveilleront, évalueront et feront rapport régulièrement sur le statut de toutes les espèces sauvages » avec l'objectif d'identifier les espèces à l'égard desquelles une évaluation officielle du statut ou des mesures de gestion supplémentaires sont nécessaires. Le premier rapport

rédigé en collaboration, *Espèces sauvages 2000 : situation générale des espèces au Canada*, est paru en avril 2001 et sera mis à jour tous les cinq ans.

Le Canada a encore fort à faire pour déterminer le nombre total d'espèces qui résident dans ses écosystèmes terrestres et marins. Jusqu'ici, environ 71 000 espèces ont été identifiées. Ce nombre sous-estime toutefois la véritable richesse biologique, car on découvre encore des espèces inconnues jusque-là. Bien que le Canada ait inventorié la plupart des espèces de vertébrés, notre connaissance des taxons comme les champignons, les bactéries, les virus et les invertébrés demeure rudimentaire (ce qui est également le cas pour d'autres pays).

Le Canada n'a pas de base de référence fiable sur laquelle mesurer la perte d'habitat. Les analyses existantes indiquent que les habitats les plus à risque sont agglomérés le long de la frontière sud, les points les plus chauds se trouvant dans la région des Prairies, dans le sud de la Colombie-Britannique et sur une bande qui s'étire dans l'Est canadien du sud de l'Ontario à la Nouvelle-Écosse. Ces régions sont les terres agricoles et forestières les plus productives et c'est là que se trouve la plus forte proportion d'espèces en péril.

En ce qui concerne la surveillance de la situation des espèces, des habitats et des écosystèmes, Environnement Canada a fait un grand pas en avant en mettant sur pied le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RESE), qui relie de façon informelle une centaine de sites de recherche et de surveillance de partout au Canada. En favorisant l'adoption d'indicateurs standards afin de surveiller divers aspects de la biodiversité et en mobilisant une cohorte de citoyens volontaires par l'entremise d'un partenariat avec une ONG (la Fédération canadienne de la nature), le RESE est en voie d'élaborer un système d'alerte précoce capable de détecter, de décrire et de signaler les changements survenus dans les écosystèmes canadiens à l'échelle du pays ou des écozones. La surveillance de l'état de santé des espèces et de la salubrité des habitats et des écosystèmes présente toujours des défis difficiles à relever.

Pour ce qui est de l'information sur la biodiversité, certaines instances (p. ex., l'Ontario) s'emploient activement à élaborer des métabases de données. De son côté, le gouvernement fédéral a commencé à mettre en place le Système canadien d'information pour l'environnement dans le but d'améliorer la qualité et l'accessibilité de toute l'information sur l'environnement, y compris celle qui concerne la biodiversité. Certaines lacunes persistent toutefois : il n'existe par exemple aucun catalogue ou inventaire national des archives de données biologiques existantes; peu d'ensembles de données ont été recueillis d'une manière qui permettrait une comparaison entre les ensembles de données; il n'y a pas de norme sur la documentation des données qui rende possible l'utilisation de l'information dans des méta-analyses; on manque



d'experts en taxonomie pour combler les lacunes dans la description et l'identification des espèces.

Quant à l'élaboration d'un plan national et d'un système de priorités, les gouvernements ont convenu à l'automne 2001, lors de la première rencontre conjointe des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la faune, des forêts et des pêches, d'un plan d'action et d'une liste de priorités intergouvernementales visant à mettre en œuvre la CDB et à guider la recherche. L'établissement d'une fondation de la science et de l'information sur la biodiversité est au nombre des priorités définies, tout comme la surveillance et la production de rapports sur l'état et les tendances de la biodiversité. L'entente comprend, notamment, un engagement à élaborer d'ici l'automne 2002 une stratégie ayant pour but d'améliorer la collecte, la gestion, l'échange, l'analyse et l'accessibilité des renseignements biologiques et à mettre sur pied, d'ici l'automne 2003, un programme de science et de recherche afin de comprendre et de traiter les causes profondes de la perte de la biodiversité. Les ministres se sont également engagés à élaborer d'ici l'automne 2003 un plan ministériel en vue d'améliorer la surveillance et l'intégration des données sur la biodiversité entre les écosystèmes et de faciliter la production régulière de rapports sur l'état et les tendances de la biodiversité au Canada à compter de 2005. Une stratégie sur l'intendance de la biodiversité devrait être en place d'ici l'automne 2003.

6.3 LES ESPÈCES MENACÉES

Le Canada est bien avancé dans l'identification exacte des espèces menacées et des espèces en voie de disparition, particulièrement chez les vertébrés terrestres, les oiseaux et les poissons. Le Comité sur le statut des espèces en péril au Canada (COSEPAC), organisme composé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des Autochtones et d'organisations non gouvernementales, examine et révisé la liste nationale des espèces en péril identifiées depuis 1978. Chaque année, il commande des rapports de situation à des experts scientifiques afin d'évaluer le statut des espèces jugées en péril. Le statut de chaque espèce est réévalué tous les dix ans. Le COSEPAC a identifié 372 espèces, sous-espèces ou populations d'espèces en voie de disparition, menacées ou dans une situation préoccupante en 2002.

Ce nombre représente une hausse importante depuis la ratification de la Convention par le Canada en 1992. Cette hausse est due en partie à une capacité accrue d'identifier les espèces en péril. Selon *Espèces sauvages 2000 : situation générale des espèces au Canada* (avril 2001), 65 % des 1 600 espèces évaluées à ce jour ne sont pas considérées comme en voie de disparition, menacées ou dans une situation préoccupante; 10 % des espèces sont en péril ou pourraient l'être; le manque de données nous empêche d'identifier le statut des 25 % d'espèces

restantes. Il est important de noter que les espèces qui font l'objet d'une évaluation prioritaire ont été choisies pour être évaluées, car elles sont en péril ou pourraient l'être.

La plupart des espèces désignées en péril vivent dans la partie sud du pays et plus particulièrement dans le sud-ouest et l'intérieur de la Colombie-Britannique, le sud des Prairies et le sud de l'Ontario. Bien que les perspectives d'avenir s'améliorent pour un certain nombre d'espèces, la situation de la plupart des espèces considérées comme en péril demeure stationnaire. Dans certains cas, elle empire.

Figure 6.1 : Désignations de statut par le COSEPAC en date de mai 2002

	Disparue de la région/ disparue	En voie de disparition	Menacée	Préoccupante	Non en péril	Données insuffisantes
Mammifères	6	18	15	24	46	8
Oiseaux	5	21	8	22	35	2
Amphibiens et reptiles	5	10	16	17	16	2
Poissons	7	11	20	36	32	7
Invertébrés	5	11	3	3	1	2
Plantes	2	50	37	41	16	4
Mousses	-	2	1	-	-	-
Lichens	-	2	-	4	-	-
TOTAL	30	125	100	147	146	25

La plupart des instances canadiennes ont développé une capacité de surveiller diverses espèces, en grande partie grâce à la création par les provinces de centres de données sur la conservation (CDC). Les CDC dressent des listes de suivi des espèces et des collectivités naturelles, documentent l'occurrence des éléments de la biodiversité, interprètent les données et les partagent avec un large éventail d'utilisateurs, en plus d'élaborer des méthodologies scientifiques de surveillance et de collecte des données. Le système des CDC et leurs équivalents, maintenant établis dans la plupart des provinces, le réseau canadien des musées ainsi que les systèmes informatiques d'archivage et de récupération des données récemment créés ou en projet constituent le fondement sur lequel on établit des bases de données pour la surveillance.

Beaucoup d'autres initiatives de surveillance font le suivi du statut de différentes espèces. Des enquêtes plurispécifiques systématiques visant à surveiller l'abondance des poissons et des invertébrés marins sont menées annuellement depuis les années 1970 sur la côte Atlantique,



dans le golfe du Saint-Laurent et, depuis peu, en certains endroits de la côte du Pacifique. Un programme de surveillance du zooplancton de l'Atlantique et du golfe du Saint-Laurent existe depuis les années 1990. Des initiatives bénévoles mobilisent des collectivités d'ornithologues amateurs afin d'identifier et de compter les oiseaux pendant les migrations automnale et printanière et à d'autres périodes fixes de l'année, notamment à Noël. D'autres ONG comblent d'autres lacunes dans le réseau de surveillance canadien. Par exemple, le Réseau canadien de conservation des amphibiens et des reptiles surveille le statut de ces espèces, tandis que la Commission biologique du Canada coordonne la recherche scientifique ainsi que l'identification et la surveillance des arthropodes terrestres. Grâce à ces programmes, des ensembles de données spécialisées sont fusionnés en bases de données partout au Canada.

Le faucon pèlerin : un exemple de rétablissement réussi

La population de faucons *Anatum*, une sous-espèce du faucon pèlerin, a subi une forte baisse dans le sud de l'Alberta, au Manitoba et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. Le faucon *Anatum* a été déclaré en voie de disparition en 1978. Il habite la savane, les terres agricoles, les côtes et la haute montagne, mais il a besoin de corniches sur des falaises abruptes pour nicher. Chaque couple établit une aire de nidification s'étendant dans un rayon d'environ un kilomètre du nid et un domaine vital d'une cinquantaine de kilomètres de diamètre. Ce faucon n'a donc jamais été un oiseau abondant.

On a associé le déclin en flèche de la population globale de faucons à l'utilisation intensive et généralisée de pesticides organochlorés tels que le DDT, qui causent l'amincissement et le bris des coquilles d'œufs ainsi que la réduction du taux d'éclosions réussies, de la taille des couvées et du nombre d'accouplements. La pollution par les organochlorés a fortement diminué depuis que l'utilisation de ces produits chimiques a été interdite au cours des années 1970 et, de plus en plus, les faucons s'adaptent à l'utilisation des édifices en milieu urbain comme falaises artificielles dotées de corniches adéquates pour l'édification d'un nid. La mise en liberté d'oiseaux élevés en captivité a également contribué au rétablissement de l'espèce. En 2000, plus de 500 couples de faucons pèlerins *Anatum* nichaient au Canada. En 2000, le statut du faucon pèlerin a été ramené à celui d'espèce menacée.

Bien que la taille immense du Canada et sa faible population l'aient protégé des modifications extrêmes du paysage qui se sont produites dans d'autres pays, plusieurs écosystèmes de la partie sud du pays et des régions côtières commencent à montrer des signes de stress qui sont évidents depuis longtemps dans des pays plus peuplés. Les lois et processus en place pour protéger la biodiversité du Canada sont souvent inadéquats au regard de l'ampleur du défi à relever. Par exemple, plusieurs provinces et territoires canadiens s'appuient sur des lois sur la faune désuètes, conçues pour gérer les espèces en vue de la récolte plutôt que pour protéger les espèces en péril. La discrétion politique qu'autorisent souvent ces lois fait particulièrement l'objet de controverses.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont mis en place des mécanismes officiels de coopération dans le but d'empêcher les espèces de devenir en péril. En 1996, les ministres responsables des espèces sauvages de partout au Canada ont donné leur approbation de principe à l'Accord pour la protection des espèces en péril. Ils s'engageaient ainsi à adopter une approche commune à la protection des espèces en péril, notamment par des lois, des politiques et des programmes complémentaires. En 1998, on mettait sur pied le Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril. Le rôle du Conseil consiste à diriger et à orienter au niveau national les mesures visant à empêcher les espèces sauvages de devenir en péril. Il est notamment responsable d'encadrer le catalogage, le rétablissement et la surveillance des espèces en péril partout au pays et de faire en sorte que tous les secteurs de la société canadienne reconnaissent l'importance d'une saine intendance des habitats naturels et en fassent la promotion. Son prédécesseur, le Conseil canadien des ministres de la faune, poursuivra ses activités en tant que forum des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux sur les autres questions relatives à la gestion de la faune.

Depuis l'approbation de l'Accord pour la protection des espèces en péril en 1996, les fondements législatifs de la protection des espèces en péril se sont grandement améliorés au Canada. Les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ont adopté des lois visant spécifiquement à protéger les espèces en péril. De leur côté, la Saskatchewan et l'Alberta ont renforcé leurs lois existantes. Toutefois, en raison de la grande variété d'outils gouvernementaux et de mesures volontaires qui visent à protéger les espèces en péril, il est difficile de déterminer avec précision le degré de protection réellement offert aux espèces sur le terrain.

Depuis 1996, le gouvernement fédéral propose également d'édicter une législation visant à inventorier et à protéger les espèces rares ou en voie de disparition. Le projet fédéral de *Loi sur les espèces en péril* (LEP) vise à empêcher la disparition des espèces sauvages, avec pour objectif ultime d'aider au rétablissement de leur population. La LEP est explicitement axée sur une démarche de collaboration qui soutiendra les activités volontaires de conservation et les ententes de conservation conclues par des personnes, des organismes, des collectivités, des entreprises ou des gouvernements dans le but de protéger des espèces et des habitats.

La loi proposée concerne les espèces de compétence fédérale (celles qui habitent les terrains domaniaux, les espèces aquatiques et les espèces couvertes par la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrants*), mais elle comprend des dispositions permettant au gouvernement fédéral d'intervenir dans d'autres domaines si on juge insuffisants les gestes faits par les gouvernements provinciaux. La LEP proposée se fonde sur des lois et accords existants et complète les travaux effectués et à faire par les gouvernements provinciaux et



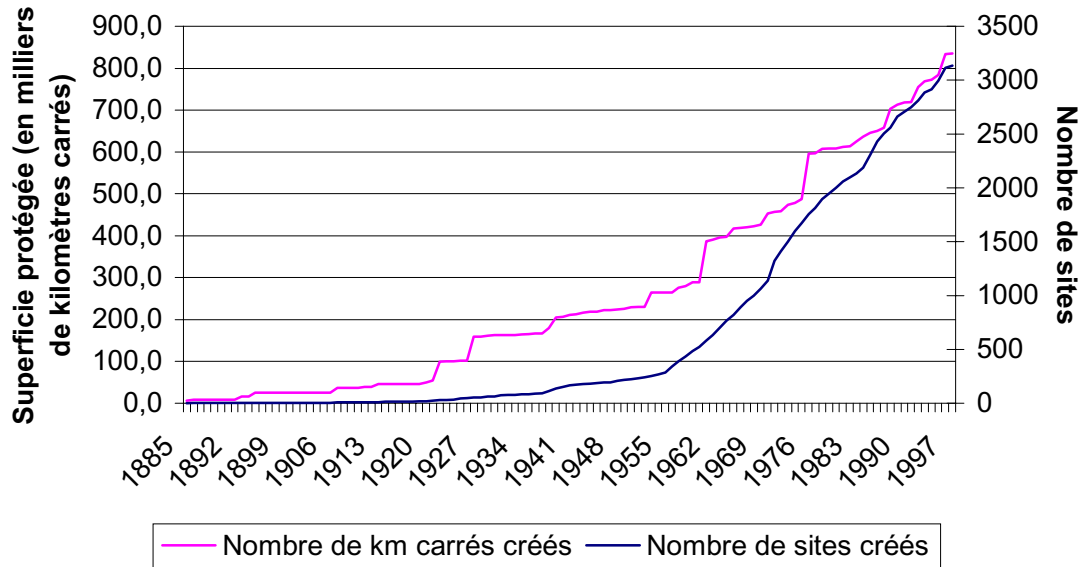
territoriaux aux termes de l'Accord national pour la protection des espèces en péril. En outre, la nouvelle législation prescrit la prise en compte des connaissances traditionnelles autochtones comme moyen de déterminer la rareté et l'importance écologique.

Les critiques du projet de loi ont émis de sérieuses réserves sur le fait que c'est le Cabinet fédéral (sur les conseils d'un comité scientifique) et non le comité scientifique lui-même qui décide en dernier ressort de l'inclusion des espèces sur la liste des espèces en péril. Ils contestent également les mesures de protection des habitats proposées, surtout parce qu'elles reposent sur des approches non réglementaires.

6.4 LES AIRES PROTEGEES

En 1992, par suite des recommandations de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, qui demandait à chaque pays d'établir un réseau complet d'aires strictement protégées, le Canada a entrepris de « faire le maximum pour compléter d'ici l'an 2000 les réseaux d'aires protégées représentatives des régions naturelles terrestres du Canada et d'accélérer la protection des aires représentatives des régions naturelles marines du Canada ». Bien qu'on n'ait pas encore atteint ce but, les efforts déployés ont donné des résultats significatifs. Au total, les agences canadiennes des parcs, de l'environnement et de la faune ont ajouté plus de 25 millions d'hectares aux divers systèmes d'aires protégées depuis 1992, soit une superficie semblable à celle du Royaume-Uni. Plus de 8 % de la superficie du Canada est maintenant protégée conformément aux normes de classement des aires protégées (I à VI) de l'UICN.

**Figure 6.1 : Superficie et nombre d'aires protégées au Canada
(ensemble des catégories d'aires protégées de l'UICN)**



Le réseau canadien d'aires protégées, qui comprend les parcs et les autres aires fédérales, provinciales et territoriales, protège en tout plus de 68 millions d'hectares d'habitats d'importance nationale et internationale. Le Canada a complété environ les deux tiers de son système de parcs nationaux, 14 de ses 39 régions naturelles n'y étant pas encore représentées. Dans cinq de ces 14 régions, on a procédé à l'acquisition de terrains ou à l'imposition d'un moratoire sur le développement, le temps de mener à bien les négociations en vue de l'établissement de parcs nationaux.



La Campagne pour la protection des sites naturels menacés

Lancée par le Fonds mondial pour la nature (Canada) et la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada en 1989, la Campagne pour la protection des sites naturels menacés a mobilisé dix ans d'efforts en vue de mettre sur pied un réseau national d'aires protégées représentatives sur le plan écologique. Pour atteindre les objectifs de cette campagne, il était essentiel de collaborer avec les gouvernements, les peuples autochtones, l'industrie, les groupes environnementaux et d'autres intervenants. Dans le cadre de cette campagne, plus de 600 000 Canadiens et Canadiennes et 300 organismes ont signé la Charte canadienne des sites naturels, soit une des plus importantes pétitions de l'histoire du Canada. Cette campagne a poussé les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à établir plus de 1 000 nouvelles aires protégées, ce qui doublait la superficie totale du territoire protégé au Canada. Les résultats ont démontré que le progrès résulte de buts clairs et mesurables, de la biologie appliquée à la conservation et d'une négociation pragmatique, appuyée par un solide soutien du public et du gouvernement.

Les peuples autochtones ont joué un rôle important dans l'établissement des nouvelles aires protégées partout au pays, mais plus particulièrement dans le Nord. Tous les parcs nationaux établis depuis 1992 l'ont été grâce à des ententes négociées entre Parcs Canada, les peuples autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les collectivités locales. Aux termes des ententes, les Autochtones conservent leur mode de vie traditionnel au sein de ces parcs, en profitent d'un point de vue économique et participent au régime de cogestion. À ce jour, l'appui des peuples autochtones a rendu possible l'établissement de 11 des 39 parcs nationaux canadiens et l'acquisition de plus de 66 % des 244 540 kilomètres carrés de terres consacrées à l'établissement de parcs nationaux et de réserves naturelles.

L'industrie canadienne a également contribué à établir de nouvelles aires protégées depuis quelques années en cédant ou en donnant des droits de coupe et des droits miniers, des droits d'exploration, des tenures pétrolières et gazières et des biens-fonds. Voici quelques exemples de contributions :

- Quatre sociétés se sont départies de leurs droits relatifs à des ressources en faveur de la Société canadienne pour la conservation de la nature, une ONG, levant ainsi un obstacle majeur à la désignation prochaine de la réserve d'aire marine nationale de conservation de Gwaii Haanas.
- Des sociétés se sont volontairement désistées de leurs droits d'exploitation, rendant possible la création des parcs nationaux des Prairies et Vuntut.

- En 1994, la société West Fraser Timber s'est volontairement désistée de ses droits de coupe dans la vallée de la Kitlope, en Colombie-Britannique, rendant possible la création de la plus vaste aire protégée de forêt pluviale tempérée du monde.

Le Patrimoine vital de l'Ontario

Le Patrimoine vital de l'Ontario est le programme le plus complet de protection du patrimoine naturel de toute l'histoire de cette province. Il rend possible la création de 378 nouveaux parcs et aires protégées couvrant une superficie de 2,4 millions d'hectares, soit la plus grande expansion de parcs et de zones protégées jamais vue. Le programme est le fruit de la plus vaste consultation publique de l'histoire de l'Ontario, à laquelle ont participé l'industrie, des groupes environnementaux, des pêcheurs, des chasseurs, des associations de résidents, des municipalités, des associations touristiques et des citoyens.

Le Patrimoine vital de l'Ontario comprend un accord entre les industries forestières et les groupes environnementaux, qui acceptent de travailler de concert avec le gouvernement à résoudre leurs différends quant à l'utilisation et à la protection des terres publiques; à l'amélioration de la protection du poisson, de la faune, des habitats et de l'accessibilité; aux stratégies visant à assurer la durabilité des industries forestière, minière et touristique et l'accroissement des perspectives de loisirs en plein air.

Toutefois, comme nous l'avons vu plus haut, le réseau canadien d'aires protégées terrestres et marines demeure incomplet et, malgré les progrès accomplis partout au pays, un nombre important de régions naturelles du Canada n'y sont pas représentées adéquatement. Depuis quelques années, des organismes fédéraux et provinciaux ont commencé à porter leur attention sur l'établissement d'aires protégées dans l'environnement marin du Canada. Le Canada en est encore aux tout premiers stades de son effort d'établissement d'aires protégées en milieu marin, mais les lois et politiques en émergence annoncent des débuts très prometteurs. La législation fédérale la plus récente, le projet de *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* (un cadre législatif pour l'établissement et la gestion des aires marines nationales de conservation) est actuellement à l'étude au Sénat.



La protection de l'environnement marin

En 1995, le Canada et plus de 100 autres pays ont adopté le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les sources terrestres de pollution. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du Programme d'action mondial et du Programme régional de protection de l'Arctique. En juin 2000, le Canada a été le premier pays à lancer un programme d'action national qui servira de guide pour établir les priorités, déterminer les actions à entreprendre et renforcer les partenariats entre les gouvernements, les peuples autochtones, l'industrie, les organisations non gouvernementales, les collectivités et les citoyens canadiens.

Afin d'encourager les Canadiens à jouer un rôle actif dans la protection des aires d'importance environnementale, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Programme de dons écologiques en 1995. Ce programme consiste à accorder un crédit d'impôt aux donateurs de propriétés certifiées écologiquement sensibles par le ministre de l'Environnement.

Bien que les aires protégées jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, on se rend compte de plus en plus que, même protégées, ces aires peuvent devenir menacées. En mars 2000, la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada a conclu que les parcs nationaux sont menacés par des pressions venant de l'intérieur comme de l'extérieur de leurs limites : la perte et la fragmentation de l'habitat, la pollution atmosphérique, l'utilisation de pesticides, les espèces exotiques et la surutilisation. En réaction à ce rapport, Parcs Canada a élaboré un plan d'action afin de faire de la préservation de l'intégrité écologique la fonction principale de ses activités. Un rapport d'étape et une table ronde ministérielle ont tenu les intervenants au courant des progrès du plan d'action.

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, promulguée en 2001, offre à Parcs Canada un cadre législatif solide pour faire son travail de maintien et de restauration de l'intégrité écologique. La *Loi* comprend des dispositions visant à accélérer le processus d'établissement et d'agrandissement des parcs nationaux existants. Elle exige en outre qu'on tienne compte du maintien et de la restauration de l'intégrité écologique dans tous les aspects de la gestion des parcs et qu'on renforce les pouvoirs des autorités réglementaires.

6.5 L'INTENDANCE

En 2000, le gouvernement du Canada a lancé un programme national d'intendance de l'habitat (PIH) à l'appui de la protection des habitats utilisés par les espèces en péril. Le programme d'intendance subventionne la mise en œuvre de mesures de conservation par des organisations non gouvernementales, des propriétaires privés, des groupes de conservation et des

administrations locales, dans un effort concerté visant à maintenir et à restaurer l'habitat essentiel aux espèces en péril. Cette initiative nationale appuiera les projets d'intendance locaux au moyen d'un fonds du PIH d'une valeur de 45 millions de dollars sur cinq ans.

Le travail de coordination des efforts de rétablissement des espèces en voie de disparition, menacées ou disparues au Canada a été confié à RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril), le programme national de rétablissement prévu par l'Accord national pour la protection des espèces en péril. D'après les plus récentes informations publiées par RESCAPÉ, sur les 118 espèces en voie de disparition, 94 espèces menacées et 17 espèces disparues au Canada recensées sur la liste de novembre 2001 du COSEPAC, 83 font directement l'objet d'un effort de rétablissement et 42 autres sont au moins prises en compte dans deux initiatives d'aménagement locales et six plans axés sur les écosystèmes dont profiteront certaines espèces en péril. Actuellement, 14 plans de rétablissement déjà rendus publics sont au stade de la mise en œuvre et 68 stratégies ou plans de rétablissement sont en cours de rédaction ou d'élaboration.

Concurremment à la création de RESCAPÉ en 1988, Environnement Canada et le Fonds mondial pour la nature (Canada) ont conjugué leurs efforts afin d'établir en partenariat le Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril, qui vise à soutenir les initiatives de rétablissement prioritaires portant sur des espèces en voie de disparition. Jusqu'ici, ce partenariat a investi environ 6 millions de dollars dans des projets sur le terrain et les promoteurs de projet ont apporté une contribution équivalente.

Dans le cadre de sa stratégie nationale sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a réservé 180 millions de dollars pour les exercices 2000-2001 à 2004-2005 à l'investissement dans la conservation des espèces en péril. En outre, plusieurs provinces et territoires ont leur propre programme de rétablissement des espèces locales. La réponse aux préoccupations concernant l'habitat faunique dans un pays de la taille du Canada nécessite d'importantes ressources financières, humaines et matérielles. À l'avenir, il faudra probablement consacrer un effort accru à la gestion de la faune.

Partout au Canada, de nombreux autres projets d'intendance visent les espèces en péril et veillent à ce que les espèces communes demeurent abondantes. Dans plusieurs provinces, la législation appuie ces projets d'intendance au moyen de dispositions favorisant les servitudes de conservation. Jusqu'ici, certaines des initiatives d'intendance les plus réussies au Canada sont axées sur les espèces d'oiseaux. Les efforts de conservation de l'habitat des oiseaux ont vraiment débuté à la fin des années 1980, stimulés par la diminution des populations d'oiseaux aquatiques résultant d'une perte constante d'habitats humides et secs en raison de l'expansion



agricole et urbaine. En réaction aux pressions de groupes de chasseurs et de groupes de conservation, le Canada et les États-Unis ont signé le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) en 1986. Le Mexique s'y est joint en 1994. Le Plan consiste en un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et étatiques, les administrations municipales, les organisations non gouvernementales, les entreprises privées et les citoyens. Il a pour but de ramener les populations d'oiseaux aquatiques au niveau des années 1970 par la conservation des habitats humides et secs.

Les partenaires du PNAGS ont engagé 1,5 milliard de dollars sur 15 ans pour des projets de mise en valeur de l'habitat. En très peu de temps, cet investissement financier a produit des résultats significatifs pour la conservation dans toute l'Amérique du Nord. En 2000, 14 000 projets individuels avaient été entrepris et 700 000 hectares de territoire avaient été préservés par des acquisitions, des servitudes ou des modifications aux pratiques de gestion des terres.

Une initiative plus récente mise sur pied sous les auspices de la Commission de coopération environnementale, l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, s'appuie sur le modèle du PNAGS avec l'objectif de maintenir la diversité et l'abondance de tous les oiseaux de l'Amérique du Nord par la mise en valeur des initiatives et des partenariats existants.

6.6 LES DÉFIS

Bien que le rythme de la dégradation de l'habitat semble avoir diminué depuis quelques décennies, la biodiversité est toujours en déclin : le nombre d'espèces menacées augmente.

Depuis dix ans, le rythme de la dégradation des écosystèmes continue de dépasser les efforts de préservation et de restauration, alors que la demande de précieuses ressources biologiques s'accroît. Le Canada a beaucoup de travail à faire pour respecter ses engagements, mais une grande partie de l'infrastructure et des outils nécessaires est déjà en place. Pour arriver à combler le fossé de la mise en œuvre, les gestes suivants sont requis : l'investissement financier; le respect de l'engagement public et politique; le respect des engagements de l'industrie; et la protection des aires représentatives avant l'exploitation des territoires ou leur répartition en vue d'une exploitation future.

Les programmes comme le PNAGS ont fait la preuve qu'on peut arriver en peu de temps à des réussites à grande échelle en matière de conservation en mettant en place des mécanismes

La première considération pour le Canada doit être d'investir dans son infrastructure scientifique, qui guidera alors les efforts de conservation.

D^{re} Laura Telford, Fédération canadienne de la nature

concertés assortis de ressources financières. Dans le cas des aires protégées, le défi est de représenter les régions naturelles qui sont encore sans représentation, en particulier celles de la forêt boréale et de l'Arctique canadien.

Dorénavant, nous devons porter une attention soutenue à deux nouveaux défis en émergence : faire face à la menace des espèces non indigènes envahissantes et inciter les intervenants à faire des gestes dans le sens du troisième objectif de la CDB, soit l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages résultant de leur utilisation. Depuis deux ans, le gouvernement du Canada participe activement aux négociations sur les dispositions de la CDB qui ont trait à l'accès et au partage des avantages et il élaborera sous peu une politique nationale à ce sujet.



7 LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Les Canadiens sont les gardiens d'une portion importante des ressources renouvelables et non renouvelables de la Terre. Le développement des ressources naturelles continue de jouer un rôle important et de plus en plus diversifié dans l'économie canadienne. Depuis dix ans, le Canada fait face à des problèmes de développement durable difficiles à résoudre dans plusieurs domaines des ressources naturelles : les forêts, la pêche, l'agriculture, les mines et l'énergie. Dans la présente section, nous nous penchons principalement sur les secteurs des forêts et des mines, mais nous signalons également les nouveaux développements des autres secteurs.

7.1 LES FORETS

L'industrie des produits forestiers est responsable pour une bonne part du niveau de vie des Canadiens. C'est le secteur qui contribue le plus à la balance commerciale du Canada : la foresterie génère des ventes annuelles de plus de 60 milliards de dollars; elle emploie directement plus de 370 000 Canadiens et Canadiennes; elle assure le soutien économique d'un grand nombre de collectivités de plusieurs provinces, dont le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique; elle compte pour environ 2,3 % du PIB du Canada.

Au fil des ans, les forêts du Canada ont aussi fréquemment été la source de conflits. Les groupes environnementaux, les Premières nations et les regroupements de consommateurs ont tous, à un certain moment, exprimé des préoccupations à l'égard de la disparition des vieux peuplements forestiers, de la destruction des habitats fauniques et de l'emploi de pratiques forestières particulières comme la coupe à blanc.

Le Canada était déjà un vif partisan des mesures internationales sur les forêts avant la Conférence de Rio en 1992. À Rio, le Canada a cherché à établir une convention internationale sur les forêts et il a aidé à forger les principes forestiers qui y ont été adoptés. Notre pays a également joué un rôle de premier plan dans la relance du dialogue international sur les forêts après Rio, en collaboration avec la Malaisie, contribuant à jeter les bases du Panel intergouvernemental sur les forêts (PIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), puis du Forum sur les forêts mis sur pied par l'ONU en 2000. Le Canada continue de promouvoir l'élaboration d'une convention internationale sur les forêts.

Le régime d'aménagement

Aux termes de la Constitution canadienne, les gouvernements provinciaux sont les principaux gardiens des forêts du Canada : ils gèrent 71 % des terres forestières du pays. Chaque

gouvernement provincial a élaboré ses propres lois, règlements, normes et programmes par lesquels il répartit les droits de récolte forestière et les responsabilités en matière d'aménagement. Le gouvernement de l'Ontario, par exemple, a révisé sa législation en 1994 avec le dépôt de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne (LDFC)* et du Plan d'action pour la durabilité des forêts.

Le Plan d'action fait de la durabilité des forêts l'objectif principal de l'aménagement forestier. La *LDFC* est axée sur les processus et contient des exigences complètes et détaillées pour le développement des plans d'aménagement forestier. L'une de ses principales exigences porte sur la consultation approfondie du public et des Premières nations. En outre, l'Accord sur les forêts de l'Ontario a permis à des représentants de l'industrie forestière, de la collectivité environnementale et du gouvernement ontarien de s'entendre sur une série d'engagements visant à créer de nouveaux parcs et à protéger l'approvisionnement en bois et les emplois dans une région de 39 millions d'hectares du centre et du nord de l'Ontario. Cet accord contient un mécanisme pour le partage des ressources forestières à l'avenir.

Autre exemple : la Colombie-Britannique a adopté un code des pratiques forestières qui décrit la portée et le but des pratiques forestières et expose en détail les pratiques forestières à prescrire par règlement. Le Conseil des pratiques forestières a été mis sur pied afin de surveiller la mise en œuvre du Code. La Colombie-Britannique a également mis sur pied *Forest Renewal B.C.*, qui a dépensé plus de 2 milliards de dollars depuis 1994 et qui offre financement et appui aux collectivités et aux travailleurs pendant la mise en œuvre du Code. Depuis quelques années, le gouvernement provincial a entrepris l'élaboration d'un code axé sur les résultats, qui prescrira les résultats acceptables ou exigés et permettra aux détenteurs de permis d'atteindre ces résultats par des moyens variés.

En 2001, des modifications ont été apportées à la *Loi sur les forêts* du Québec afin d'y inclure plusieurs mesures innovatrices de promotion du développement durable, dont l'inclusion dans les nouveaux plans d'aménagement forestier de l'obligation de préserver la biodiversité.

Toutes les autres provinces ont pris des mesures au cours de la dernière décennie afin de réviser ou de moderniser leurs lois et politiques sur la forêt. La *Loi sur la gestion des ressources forestières* de la Saskatchewan prescrit des niveaux sans précédent de participation du public, de planification à tous les échelons, de vérifications indépendantes et de surveillance régulière. Les modifications apportées à la *Loi sur les forêts* de la Nouvelle-Écosse permettront au gouvernement d'appliquer des principes de l'aménagement durable des forêts aux programmes forestiers sur les terres publiques et privées de toute la province. Terre-Neuve a joué un rôle de premier plan dans la promotion d'indicateurs nationaux de l'aménagement



durable des forêts et a incorporé ces indicateurs à des plans d'aménagement des écosystèmes forestiers. Les organismes gouvernementaux de tout le Canada ont, sans exception, adopté une approche consultative du développement des politiques forestières. Ils cherchent constamment à obtenir le point de vue du public et travaillent en étroite collaboration avec les industries, les groupes autochtones et les organisations environnementales à intégrer les valeurs récréatives, sociales, fauniques et industrielles dans l'aménagement des forêts et la prise de décisions.

Des 417,6 millions d'hectares de forêts du Canada, 234,5 millions d'hectares sont considérés comme des « forêts d'intérêt commercial », ce qui signifie qu'elles sont capables de produire des essences commercialisables ainsi que d'autres avantages non ligneux. Actuellement, 119 millions d'hectares de ces forêts d'intérêt commercial sont gérés essentiellement pour la production du bois d'œuvre; le reste n'a été ni ouvert ni affecté à cette fin. Dix-neuf pour cent des forêts canadiennes d'intérêt commercial sont soumises à des « contraintes de politique ». Il s'agit de territoires qui ne seront pas récoltés en raison de directives politiques ou législatives : par exemple, les terres qui servent de zone tampon le long des cours d'eau ou qui sont administrées aux termes d'une entente avec un organisme de conservation. Les terrains forestiers non commercialisables (183,1 millions d'hectares) se composent de peuplements clairs comprenant des zones naturelles de petits arbres, d'arbustes et de fondrières.

Environ 0,4 % des forêts d'intérêt commercial du Canada ou environ un million d'hectares sont récoltés chaque année. Chaque province ou territoire établit le niveau de la possibilité réalisable annuelle, en se fondant sur le volume moyen de bois qu'on peut récolter dans le contexte d'une gestion soutenue du rendement. On laisse plus de la moitié de la zone récoltée se régénérer naturellement, habituellement après une certaine forme de traitement préparatoire du site. Le reste de la zone récoltée est ensemencé ou planté d'arbres. Environ 0,5 % des forêts du Canada sont touchées par le feu, les insectes ou les maladies chaque année. Ces zones aussi se régénèrent naturellement.

Par l'entremise du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), les 14 ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des forêts coordonnent l'élaboration de politiques et de programmes. Le CCMF aborde les enjeux nationaux et internationaux et établit l'orientation générale de l'intendance et de l'aménagement durable des forêts du Canada. En 1998, le CCMF a dirigé l'élaboration de la quatrième Stratégie nationale sur les forêts du Canada (1998-2003), intitulée *Durabilité des forêts : un engagement canadien*, au moyen d'une série de consultations d'un bout à l'autre du pays. Les 52 organisations gouvernementales ou non gouvernementales qui forment la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts ont signé le deuxième Accord national sur les forêts et veillent à la mise en œuvre de la Stratégie.

Une évaluation de la Stratégie sera publiée à l'automne 2002 et servira de toile de fond aux consultations publiques organisées en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie ou d'un nouvel accord pour 2003-2008. La CCMF a accepté de diriger le processus d'élaboration de cette cinquième stratégie nationale de concert avec les membres de la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts. Cette nouvelle stratégie ou ce nouvel accord fera l'objet d'une présentation au Congrès forestier national au début de 2003 et sera déposée au XII^e Congrès forestier mondial qui se tiendra à Québec en septembre 2003.

En tant que pays qui compte 10 % des terres forestières du monde et presque 20 % du commerce mondial des produits forestiers, le Canada joue un rôle actif sur le plan international, tant dans la détermination des paramètres de l'aménagement durable des forêts que dans la mise en œuvre du concept sur le terrain.

En 1993, le Canada a mis en branle le Processus de Montréal afin d'aider à établir les critères et les indicateurs de l'aménagement durable des forêts boréales et tempérées. Ce processus a contribué aux travaux sur les indicateurs forestiers à l'échelle internationale et a mené à l'élaboration du rapport intitulé *Définir la gestion durable des forêts : une approche canadienne aux critères et indicateurs*, publié en 1995 par le Conseil canadien des ministres des forêts (des rapports subséquents sur les indicateurs ont vu le jour en 1997 et en 2000). Ce document a eu des répercussions profondes sur les initiatives visant à mettre en œuvre l'aménagement durable des forêts partout au Canada et a été incorporé à la norme Aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation.

La plupart des gouvernements provinciaux ont adopté les critères et indicateurs du CCMF comme point de départ pour l'évaluation de l'aménagement durable des forêts de leur territoire. L'un des principaux mécanismes de raffinement des indicateurs de l'aménagement durable des forêts vient du Programme des forêts modèles (voir encadré).



Les forêts modèles

Le Programme des forêts modèles du Canada, mis sur pied en 1992, a pris de l'ampleur et couvre aujourd'hui plus de six millions d'hectares dans 11 sites représentant les principales régions forestières du Canada. Ces modèles de travail rassemblent les industriels, les groupes environnementaux, les associations communautaires, les peuples autochtones et les gouvernements afin d'élaborer une approche pratique commune du développement durable et de l'aménagement forestier. Véritables laboratoires sur le terrain, les forêts modèles servent à mettre à l'essai les indicateurs à l'échelle locale de l'aménagement durable des forêts.

À Rio, le Canada a annoncé son intention d'établir un programme international des forêts modèles fondé sur le programme national des forêts modèles du Canada. Le Programme international des forêts modèles comprend maintenant 19 forêts modèles dans 11 pays en plus des 11 forêts modèles du Canada. Aujourd'hui rebaptisé le Secrétariat du réseau international de forêts modèles, l'organisme a ses bureaux au Centre de recherches pour le développement international à Ottawa.

Afin de favoriser l'adoption de pratiques d'aménagement forestier durable par les propriétaires privés de terres à bois, le gouvernement fédéral a annoncé à la fin de 2001 une modification au traitement fiscal du transfert entre générations de terres à bois d'intérêt commercial. Cette modification vise à décourager les propriétaires de terres à bois de récolter prématurément des peuplements forestiers afin de générer le revenu nécessaire pour payer l'impôt sur le transfert entre générations.

L'aménagement durable des forêts accroît de beaucoup la complexité de la planification, de la surveillance et de la production de rapports en aménagement forestier et impose un lourd fardeau aux entreprises de produits de la forêt et aux groupes d'intérêt public qui participent aux processus de consultation publique. Certains critiques soutiennent que les restrictions apportées au budget des organismes gouvernementaux chargés des ressources naturelles réduisent l'aptitude des gouvernements provinciaux, en particulier, à suivre le rythme des activités d'aménagement nécessaires.

L'industrie forestière canadienne a renforcé ses pratiques d'aménagement de la forêt et ses pratiques environnementales en réponse à la réglementation gouvernementale et aux pressions du marché et du public. Au cours des années 1990, elle a mis en œuvre des mesures visant à élaborer des normes de certification en matière d'aménagement durable des forêts. La certification forestière est un instrument volontaire qui vise à promouvoir l'aménagement forestier durable (AFD) par la vérification indépendante de la prise en compte de l'aménagement durable dans la conduite des activités de récolte.

À la fin de 2001, parmi les 120 millions d'hectares environ de forêts commerciales aménagées du Canada, environ 9 millions d'hectares étaient certifiés conformes à la norme nationale d'AFD du Canada, élaborée sous l'égide de l'Association canadienne de normalisation; plus de 8 millions d'hectares étaient certifiés conformes à la norme de l'Initiative américaine des forêts durables; 100 000 hectares étaient certifiés conformes aux principes et critères d'AFD d'un organisme administré par une pluralité d'intéressés, le Forest Stewardship Council. Toute l'industrie consacre actuellement des efforts à rendre l'ensemble de leurs terres forestières aménagées conformes à un des trois systèmes de certification des forêts mentionnés plus haut.

La feuille de route environnementale des fabriques de pâtes et papiers s'est elle aussi considérablement améliorée depuis dix ans, en raison principalement d'un resserrement de la réglementation gouvernementale et de pressions du marché. Depuis 1989, les fabriques canadiennes de pâtes et papiers ont investi plus de 8 milliards de dollars pour augmenter leur capacité de recyclage et pour réduire les émissions et les effluents des usines, réalisant ainsi :

- une réduction de 33 % des rejets d'effluents par tonne de produit;
- une réduction de 99 % de la génération de dioxines et de furannes chlorés;
- une réduction de 90 % des organochlorés dans les effluents des fabriques;
- une réduction de 94 % de la demande biochimique d'oxygène (DBO);
- une réduction de 70 % des charges totales de solides en suspension (CTSS);
- une amélioration de 9,8 % de l'efficacité énergétique de 1990 à 1999;
- une réduction de 19 % des émissions totales de CO₂ malgré une hausse de 27 % de la production au cours de la même période.

Un autre aspect important de l'environnement commercial de l'industrie canadienne des produits forestiers est son lien avec les peuples autochtones. Les dix dernières années ont vu une forte augmentation du nombre de contrats attribués aux peuples autochtones pour la récolte, le transport routier des billots et la sylviculture. Plusieurs compagnies forestières aident les entreprises autochtones à développer l'expertise et la capacité financière nécessaires pour accroître leur part des travaux de cette industrie. Ces initiatives sont allées jusqu'à des coentreprises avec les Premières nations, comme Iisaak Forest Resources Limited dans la baie Clayoquot en Colombie-Britannique, un bon exemple de la manière dont le Canada est passé depuis dix ans du conflit au partenariat dans l'aménagement de ses forêts.

En outre, plusieurs entreprises forestières font leur part en passant des marchés plus restreints qui améliorent les chances des nouvelles firmes, en prêtant de l'équipement ou en mettant sur pied une base de données des firmes autochtones afin de faciliter la passation de marchés.



Cependant, la capacité des peuples autochtones, y compris les Métis, de participer aux activités d'aménagement forestier durable et d'en retirer les bénéfices demeure limitée.

Depuis deux décennies, les Canadiens réévaluent leur point de vue sur la forêt et les pratiques forestières. Dans certains cas, le débat a éveillé des émotions profondes et suscité des affrontements fortement polarisés. Néanmoins, sur une période de temps relativement courte, les conflits relatifs au développement et à la préservation des forêts se sont transformés en un dialogue élargi entre les collectivités, les gouvernements et un éventail de groupes d'intérêt local, provincial ou national. Ce dialogue se fonde sur la reconnaissance du fait que les forêts ont des valeurs multiples et que les solutions ne se trouveront que dans des partenariats qui s'efforceront de reconnaître la divergence des besoins et des valeurs.

Les défis

Les forêts sont essentielles aux générations futures de Canadiens en raison des valeurs environnementales, sociales et économiques qu'elles représentent. Au cours des prochaines années, l'industrie canadienne des produits forestiers continuera d'affronter les défis du développement durable en tablant sur les réussites obtenues jusqu'ici :

- l'amélioration continue des pratiques d'aménagement durable des forêts, y compris la conservation de la biodiversité et de l'habitat faunique;
- l'adoption des forces du marché en tant que mécanisme de promotion de l'aménagement forestier durable au pays;
- la définition de critères et d'indicateurs plus précis pour évaluer l'impact social de l'industrie sur les collectivités qu'elle touche;
- la généralisation et l'expansion des partenariats avec les groupes autochtones et les organisations non gouvernementales afin de résoudre les pressions sociales et environnementales que l'industrie doit affronter;
- la poursuite de l'augmentation de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- l'adoption continue de systèmes de gestion environnementale reconnus, avec une vérification par des tiers des rapports sur les processus de traitement;
- la conception de mécanismes uniformes de mesure et de surveillance des stocks de carbone dans les forêts.

La pêche commerciale au Canada

Principalement à cause de la surpêche, la fin des années 1980 et le début des années 1990 ont vu les stocks essentiels de poissons de fond de l'Atlantique, comme la morue, décliner de façon dramatique, parallèlement à une restructuration de l'industrie et à des bouleversements sociaux importants dans les communautés côtières. L'intervention initiale du gouvernement s'est traduite par la fermeture de pêcheries, le retrait de permis et l'introduction de programmes fédéraux de soutien du revenu et d'assistance. Son intervention à l'échelle internationale s'est illustrée par la promotion d'une négociation réussie de l'Accord des Nations Unies concernant les stocks de poissons chevauchants et grands migrants.

Au milieu des années 1990, des stocks de saumon du Pacifique étaient aussi surexploités, ce qui reflétait en partie les difficultés inhérentes à la gestion de ressources halieutiques mixtes ayant un large éventail d'utilisateurs et d'usages et dont les conditions environnementales et de destruction d'habitats sont fluctuantes. Le gouvernement a réagi par des mesures visant à rétablir l'habitat du saumon, en passant à des méthodes de pêche sélective pour éviter la dépréciation des stocks de saumon et par le retrait de permis.

Les pêches canadiennes ont commencé à émerger de cette période difficile. Bien que le rétablissement des stocks de poisson de fond ait été lent, l'industrie des pêches du Canada atlantique a repris de sa vitalité économique par la diversification à d'autres espèces et le développement de produits. Toutefois, la capacité à long terme des ressources halieutiques de contribuer à l'économie locale et nationale comme elles l'ont fait par le passé demeure préoccupante. D'autres industries océaniques qui travaillent de concert avec l'industrie des pêches ont commencé à s'attaquer au problème de l'utilisation généralisée de ressources marines limitées.



L'agriculture

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est une industrie au chiffre d'affaires annuel de 95 milliards de dollars qui exporte plus de 21 milliards de dollars de produits par an et génère presque 10 % du PIB du Canada. Son importance varie énormément d'une région à l'autre. L'industrie agricole et agroalimentaire du Canada est un secteur technoscientifique de grande importance fondé sur le savoir. Plus de 98 % des exploitations agricoles sont des propriétés et des exploitations familiales. Il y a un siècle, l'exploitation agricole canadienne produisait en moyenne assez d'aliments pour nourrir 12 personnes par an. Aujourd'hui, avec les exploitations plus grandes et la productivité en hausse chaque année, une exploitation moyenne produit de quoi nourrir 135 personnes chaque année et est tout aussi capable de produire de l'éthanol que du bœuf ou de l'orge.

La durabilité environnementale

Aujourd'hui, pratiquement toutes les terres arables qui ne sont ni construites ni asphaltées servent à l'agriculture. La production agricole pose certains défis environnementaux :

- *La pollution non ponctuelle* : La pollution rurale non ponctuelle peut avoir des sources très diverses. Bien que l'impact d'une seule exploitation familiale puisse être très restreint, cumulativement et sans une gestion adéquate, la pression sur l'environnement de la pollution agricole non ponctuelle peut endommager l'écosystème.
- *L'érosion du sol* : À l'échelle nationale, la salubrité des sols agricoles du Canada s'est généralement maintenue ou améliorée depuis 20 ans grâce à des pratiques de gestion de la conservation. Toutefois, certains sols risquent toujours de se dégrader en raison de l'érosion, de la salinisation, de la perte de matières organiques et de la compaction. Ce risque est particulièrement élevé dans les zones de culture intensive.
- *L'agriculture industrielle* : L'industrie porcine est la plus récente des préoccupations environnementales au Canada. L'exploitation de porcheries industrielles produit des odeurs et de grandes quantités de déchets qui contribuent à la pollution des rivières canadiennes et des terres adjacentes ainsi qu'au réchauffement planétaire. Ce sont les provinces des Prairies qui connaissent la plus forte croissance de la production porcine à grande échelle.

La durabilité sociale

À mesure que les conditions économiques évoluent, l'exploitation agricole familiale traditionnelle a de plus en plus de mal à demeurer concurrentielle. Cela a pour conséquence que les agriculteurs canadiens comptent davantage aujourd'hui sur des revenus non agricoles et effectuent une part réduite de leurs achats et de leurs ventes à l'échelon local. Les exploitations agricoles deviennent de plus en plus vastes et mécanisées et nécessitent de moins en moins de main-d'œuvre.

La durabilité économique

Les entreprises agricoles ont subi les contrecoups d'une combinaison de circonstances extérieures, dont la hausse du coût des intrants, des prix du marché atteignant des planchers historiques et des subventions de haut niveau à l'étranger. Dans certains secteurs, le prix des biens de consommation est extrêmement bas, comparativement à l'inflation et au coût des intrants. Par exemple, depuis 1995, le prix du maïs a chuté de 46,5 %, celui du blé, de 33,9 % et celui du canola, de 33,5 %. Le soutien agricole au Canada est nettement plus faible que dans d'autres pays. Par exemple, en 1997, pour chaque dollar dépensé par le Canada en soutien agricole par personne, les États-Unis ont versé 2,06 \$, l'Union européenne, 2,14 \$ et le Japon, 3,47 \$.

Les producteurs de grain ont diversifié leur production pour surmonter des problèmes comme les fluctuations du marché, la sécheresse, le gel hâtif, les guerres commerciales et les problèmes de transport. Comme les grains et les oléagineux sont transportés sur de longues distances pour atteindre les marchés d'exportation, la plupart des producteurs font tout leur transport par rail. Jusqu'au 1^{er} août 1995, le système national subventionnait les frais de transport et garantissait la protection contre les défauts de rendement du chemin de fer. Toutefois, ce système a été mis hors service en 1995 en conformité avec les dispositions sur les subventions à l'exportation de l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture et en vue de l'allègement du déficit fédéral.

Le soutien du Canada à l'agriculture est nettement inférieur à celui de la plupart des autres pays membres de l'OCDE, quoique beaucoup plus important que dans la plupart des pays en développement, ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande.

7.2 L'EXPLOITATION MINIÈRE

Le Canada est un des plus importants producteurs miniers du monde, avec une production de plus de 60 métaux et minéraux. En 2001, notre pays occupait le premier rang des pays producteurs de potasse et d'uranium, le second pour la production du nickel, du zinc et du soufre, le troisième pour l'aluminium et le cuivre et le quatrième pour l'or. L'industrie employait près de 395 000 personnes, la plupart dans des emplois hautement spécialisés à salaire élevé. L'exploitation minière représentait 3,4 % du PIB et 12,8 % des exportations canadiennes en 2000. Cette industrie est une des plus productives de tous les secteurs, en grande partie à cause des investissements continus dans la recherche et la haute technologie. L'industrie de l'exploitation minière et celle de la transformation des minéraux dépensent chaque année 325 millions de dollars en recherche-développement. Cinq des 50 plus grandes entreprises de recherche-développement au Canada relèvent de ce secteur. Les sociétés d'exploitation minière canadiennes sont actives dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation minières partout dans le monde.



Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada jouent un rôle complémentaire dans le secteur minier. Le gouvernement fédéral est responsable de l'exploitation des mines d'uranium et de la réglementation de toutes les activités minières sur les terres domaniales du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Les gouvernements provinciaux sont propriétaires des ressources naturelles de leur territoire et sont responsables des politiques et règlements qui concernent l'exploration, le développement et l'extraction des ressources minérales, de même que la construction, la gestion, la récupération et la fermeture des sites miniers de leur territoire. Les deux ordres de gouvernement se partagent les responsabilités en matière de réglementation environnementale de l'industrie minière dans leur champ de compétence respectif.

Depuis dix ans, l'industrie minière canadienne est au centre d'intenses débats publics sur les grands enjeux du développement durable au Canada et à l'échelle internationale, débats auxquels l'industrie a commencé à réagir de façon proactive au cours des années 1990. Les éléments qui ont alimenté ces débats comprennent notamment :

- des accidents environnementaux notoires ou des cas de graves préoccupations environnementales permanentes mettant en cause des exploitations dont celles qui appartiennent à des entreprises canadiennes dans divers pays du monde, notamment la Guyane, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Philippines;
- l'héritage des mines à l'abandon dans tout le Canada, ainsi que les menaces qu'elles constituent pour la salubrité de l'environnement et la santé et la sécurité humaines, selon les caractéristiques particulières à chaque site.

Parmi les réactions d'entreprises individuelles et de l'ensemble de l'industrie, on note divers efforts visant à susciter l'engagement des intéressés; l'élaboration de politiques d'entreprise et de systèmes de gestion de l'environnement afin de soutenir le rendement en matière d'environnement, de santé et de sécurité; l'élaboration de recommandations à l'intention de l'ensemble de l'industrie en vue du règlement de problèmes particuliers telle la gestion des installations de résidus miniers.

L'exploitation minière et le développement durable

Une grande partie du programme de développement durable à l'égard de l'exploitation minière au Canada a été établie de 1992 à 1994 dans le cadre d'un processus de consultation approfondie des principaux groupes concernés par cette industrie (le gouvernement, les syndicats, les peuples autochtones et les groupes environnementaux). L'initiative minière de Whitehorse, comme on l'a appelée, a établi un ensemble de principes consensuels qui, depuis, servent de base aux initiatives de développement durable de l'industrie. En 1994, l'Association minière du Canada (AMC) a renforcé sa politique environnementale à la suite de cette

initiative. Plus récemment, en 2000, l'Association a lancé son initiative Vers une exploitation minière durable en vue d'améliorer la réputation de l'industrie en affichant son engagement envers le développement durable, l'amélioration du rendement environnemental et social ainsi que le dialogue avec les intéressés. Cette initiative a également pour but de régler des problèmes de développement durable plus généraux, comme la responsabilité à l'égard du cycle de vie des métaux et la bonne gestion des produits. À l'échelle internationale, plusieurs grandes sociétés canadiennes participent au processus multipartite Développement durable de l'exploitation minière et des minéraux (DDEMM) dirigé par l'Institut international pour l'environnement et le développement, établi à Londres.

Au cours des années 1990, l'industrie minière a fait face à des conflits relatifs aux efforts de protection de la biodiversité dans plusieurs provinces et dans les territoires. Dans la plupart des

cas, les problèmes gravitent autour d'utilisations concurrentielles de terres qui, parfois, ont en même temps une grande valeur écologique et un potentiel important sur le plan des ressources minérales. Ces problèmes n'ont pas connu de règlement complet au Canada. Toutefois, l'industrie minière travaille de concert avec un certain nombre d'ONG canadiennes, dont la Fédération canadienne pour la nature et le Fonds mondial pour la nature (Canada), à divers enjeux de la biodiversité. En outre, l'Association minière du Canada participe à un partenariat multipartite en vue de promouvoir une nouvelle législation sur les espèces en péril au Canada. Certaines de ses sociétés membres ont également investi des sommes importantes dans la récupération des sols et d'autres efforts liés à la biodiversité.

Les gouvernements ont eux aussi pris part à l'application du concept du développement durable à l'industrie minière. En 1996, le gouvernement fédéral a publié une politique sur le développement durable des minéraux et des métaux fondée sur cinq principes : la gestion du cycle de vie; l'évaluation et la gestion des risques; l'utilisation sans risque; la science et la technologie; le recyclage. Bien que cette politique cherche à concilier des impératifs environnementaux, économiques et sociaux parfois contradictoires, certains groupes environnementaux ont critiqué le fait qu'elle n'insiste pas assez sur une production plus

Le mandat de Vers une exploitation minière durable consiste à « continuer de gagner la possibilité de réussir et d'apporter sa contribution en faisant la preuve de la pertinence et de la valeur de notre industrie sur le plan social par un processus d'intendance qui aligne nos actions avec les priorités en évolution de nos décideurs ».

Un des principaux enjeux consiste à examiner et à évaluer les efforts de l'ensemble de l'industrie dans l'analyse des cycles de vie et la bonne gestion des produits.

Gordon Peeling, Association minière du Canada



efficace, la réduction de la demande par personne, l'augmentation du taux de recyclage et l'évitement des utilisations dissipatrices.

Ces groupes soulèvent également les arguments suivants à l'égard du rôle du gouvernement fédéral :

- Les diverses mesures fiscales telles que les actions accréditatives accroissent les activités d'exploration et de développement sans régler les problèmes de durabilité. Ces mesures fiscales ont stimulé une augmentation des activités d'exploration et de développement, avec tous les défis environnementaux et sociaux qui y sont associés. Des instances provinciales d'un bout à l'autre du Canada ont assujéti l'approbation de ces activités à des exigences environnementales afin de régler ces préoccupations.
- Exportation et développement Canada (EDC), organisme d'investissement public, ne devrait pas appuyer des projets destructeurs de l'écologie dans les pays en développement. EDC s'emploie actuellement à mettre en place une version révisée du cadre d'examen environnemental et des principes de la responsabilité sociale des entreprises.
- Le point de vue du Canada sur l'exportation des déchets dangereux dans le cadre de la Convention de Bâle. Comme bien d'autres pays, le gouvernement canadien n'a pas encore adopté de position finale sur la ratification de l'amendement à l'interdiction de la Convention de Bâle relative à l'exportation des déchets dangereux des pays membres de l'OCDE aux pays non-membres de l'OCDE. Le Canada a cependant pour politique d'appuyer l'exportation de matières recyclables en vue de leur utilisation comme intrants matériels dans tout pays qui démontre que ces matières seront gérées d'une façon écologique. Par ailleurs, le Canada appuie actuellement une étude sous l'égide de la Convention de Bâle qui a pour but de déterminer les possibilités que des pays non-membres de l'OCDE soient récepteurs de déchets dangereux s'ils peuvent démontrer que ces matières seront gérées d'une façon écologique. Certaines ONG canadiennes ont critiqué la position du gouvernement sur l'interdiction qui fait l'objet de l'amendement à la Convention de Bâle parce qu'elles craignent que les pays récepteurs non-membres de l'OCDE ne puissent traiter ces matières sans danger pour la santé humaine et l'environnement. L'industrie minière canadienne favorise l'exemption des matières dangereuses secondaires contenant des métaux des restrictions frontalières imposées par la Convention de Bâle afin de faciliter le recyclage et de réduire la consommation de métaux de première fusion.

Le développement durable des métaux et des minéraux

Le développement durable dans le contexte de l'exploitation des métaux et des minéraux inclut les éléments suivants :

- trouver et extraire des métaux et des minéraux, en fabriquer des biens, augmenter la valeur de ces biens, utiliser, réutiliser et recycler ces biens et, au besoin, les éliminer de la manière la plus efficace, la plus concurrentielle et la plus écologique possible et en utilisant les meilleures méthodes;
- respecter les besoins et les valeurs de tous les utilisateurs de la ressource et intégrer ces besoins et ces valeurs au processus décisionnel du gouvernement;
- maintenir ou améliorer la qualité de vie et l'environnement au profit des générations actuelles et futures;
- s'assurer que les intervenants, les individus et les collectivités contribuent et participent à la prise des décisions.

Ressources naturelles Canada (1996)

**La politique des minéraux et des métaux du gouvernement du Canada :
des partenariats pour un développement durable**

De façon plus générale, l'utilisation des métaux au Canada continue de s'accroître, ce qui augmente les agressions environnementales associées à l'exploitation minière, à la production et à l'élimination. Le gouvernement fédéral en est aux stades préliminaires de l'élaboration d'une stratégie de récupération des ressources. Toutefois, le Canada tire de l'arrière comparativement aux États-Unis et à certains pays d'Europe dans la gestion du cycle de vie des métaux. Au niveau de l'entreprise, les sociétés du marché de l'aluminium, du cuivre, de l'acier et du nickel ont investi des sommes considérables dans la récupération et le recyclage des métaux, réduisant ainsi la demande de sources de métaux de première fusion.

La performance environnementale

L'industrie minière a connu plusieurs problèmes de performance environnementale tout au long des années 1990, dont le drainage de l'acide des résidus et des stériles, les rejets de métaux des fonderies, les émissions de gaz à effet de serre et les mines désaffectées. D'après un rapport récent, il existe plus de 135 mines génératrices d'acide au Canada, avec leur 1,8 milliard de tonnes de résidus acides et leurs 700 millions de tonnes de stériles acides (chiffres estimés), qui continuent de causer de sérieuses préoccupations à l'égard de la qualité de l'eau.

Une des faiblesses de l'approche canadienne des engagements en matière de durabilité dans le secteur des métaux est le peu d'importance accordée à la réduction de la consommation, tout particulièrement, des ressources en minéraux de première fusion non recyclés.

**Alan Young
Environmental Mining Council of
British Columbia**



Ce rapport a été produit sous l'égide du Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier, un programme multipartite qui vise à lutter contre cette menace environnementale très sérieuse que doit affronter l'industrie minière canadienne. Cette initiative a permis à l'industrie minière d'élaborer des technologies et des pratiques nouvelles pour le suivi, le traitement et la prévention du drainage des stériles acides. Il n'en reste pas moins des défis importants à relever à long terme sur les sites miniers de partout au pays afin de régler le problème du drainage des mines génératrices d'acide.

Dans l'ensemble, l'industrie minière canadienne a réduit de beaucoup ses rejets de métaux lourds toxiques depuis dix ans. En particulier, elle a effectué les réductions suivantes :

- les émissions d'arsenic, 51 %;
- les émissions de cadmium, 73 %;
- les émissions de plomb, 74 %;
- les émissions de mercure, 93 %;
- les émissions de nickel, 70 %.

Néanmoins, les rejets de l'industrie minière demeurent très importants, soit plus de 1 040 tonnes de rejets de métaux lourds signalés en 1998. Les cinq métaux lourds cités dans le rapport sont tous considérés comme toxiques aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*, pouvant être très nocifs pour la santé humaine et l'environnement.

Le passage à une efficacité énergétique accrue et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui en découle constituent un autre domaine où des progrès importants ont été accomplis. L'industrie s'est grandement améliorée en réduisant son intensité énergétique, ce qui a amené des économies importantes et une réduction des émissions de GES. Les émissions de GES dans le secteur de l'exploitation minière de métaux ont chuté de 24,7 % entre 1990 et 1999 et l'intensité des GES mesurée en émissions par unité de concentré métallique a été réduite de 13,8 %. Combinées aux améliorations de l'intensité des émissions de carbone dans la fonte et le raffinage des métaux, la réduction des émissions de GES dans le secteur des métaux non ferreux dépasse les engagements pris par le Canada à Kyoto.

Pour leur part, les deux ordres de gouvernement ont resserré la réglementation environnementale à l'égard de l'industrie minière. Le gouvernement fédéral, par exemple, a révisé les règlements et directives sur les effluents liquides des mines de métaux pris en vertu de la *Loi sur les pêches* et a commencé à réglementer de plus en plus d'émissions toxiques dans les cours d'eau absorbants. La surveillance des effets environnementaux est un des principaux aspects de ces nouveaux règlements. Toutefois, des ONG demeurent préoccupées

par l'exhaustivité de ces normes et par le manque de capacité du gouvernement d'appliquer ses règlements. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec et l'Ontario ont lancé des programmes visant à remédier à certains sites miniers laissés à l'abandon ou désaffectés, en plus de resserrer leur réglementation sur la fermeture des mines. L'industrie minière promeut la mise sur pied d'un comité consultatif réunissant des intervenants chargés de traiter cette question à l'échelle nationale. En outre, un petit nombre de sociétés ont commencé à récupérer des mines qu'elles avaient vendues auparavant.

L'expérience de l'industrie minière diamantifère dans les Territoires du Nord-Ouest est un bon exemple de l'engagement du Canada à réduire au minimum les répercussions sur l'environnement. À cette fin, la mine diamantifère existante et celle qui est actuellement en construction seront surveillées par un comité indépendant chargé de voir à ce que les impacts soient minimes au cours de la construction, de la production et de la fermeture et, autant que possible, atténués de façon permanente. Le projet diamantifère actuellement en construction fera l'objet d'un cautionnement d'exécution parmi les plus élevés jamais exigés au Canada afin d'assurer la disponibilité des fonds nécessaires pour atténuer toute menace éventuelle pour l'environnement au cours de la vie du projet.

Les enjeux sociaux

Depuis dix ans, l'industrie minière a fait des progrès considérables dans ses relations avec les peuples autochtones. Par leurs ententes sur les incidences et les bénéfices, leurs politiques d'entreprise et d'autres ententes plus officieuses, les sociétés minières comptent maintenant parmi les principaux employeurs d'Autochtones au Canada. Plusieurs entreprises investissent dans des programmes de formation et d'alphabétisation des Autochtones et ont pris des engagements particuliers relativement à l'emploi des Autochtones.

L'importance des partenariats entre les Autochtones et l'industrie a été soulignée dans le mémoire adressé en 2001 par l'industrie aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des mines, lequel recommandait la formation de groupes de travail régionaux des Autochtones et de l'industrie afin de favoriser la compréhension mutuelle. Malgré ces progrès, des craintes subsistent à l'égard des effets environnementaux et sociaux de l'activité minière qui touche les peuples autochtones. Il faut en outre veiller à ce que les négociations sur les nouveaux développements miniers prennent en compte les droits des Autochtones.

À l'échelle des installations, les sociétés minières accordent maintenant une importance accrue à la question de la santé et de la sécurité des travailleurs et plusieurs d'entre elles ont implanté un système de gestion de la santé et de la sécurité plus efficace. Il se produit quand même



encore des incidents qui touchent la santé des employés, mais les sociétés ont amélioré leurs efforts de formation et de surveillance dans ce domaine.

De façon plus générale, l'initiative *Vers une exploitation durable* de l'Association minière du Canada donne la priorité à l'amélioration des efforts de l'industrie en matière de responsabilité sociale. Certaines sociétés ont mis sur pied des groupes consultatifs avec la collectivité afin d'aider à régler les questions de développement local, de santé et de sécurité communautaires et de protection de l'environnement. Bien qu'elles en soient encore aux premiers stades de développement, d'autres entreprises ont commencé à intégrer plus directement des considérations sociales dans la planification de leurs projets et l'exploitation de leurs installations.

Les défis

Au Canada, l'héritage des mines désaffectées – des sites non réclamés sans propriétaire connu – demeure un défi complexe pour les gouvernements, l'industrie minière et les collectivités touchées. Parmi les autres défis, on peut citer l'accroissement des bénéfices pour les collectivités locales, la croissance continue de la récupération et du recyclage des métaux et la réduction de l'utilisation de métaux, l'amélioration de la performance environnementale des petits exploitants et la surveillance d'une application constante de normes strictes et adéquates de rendement environnemental, social et éthique par les sociétés canadiennes qui ont des activités à l'échelle internationale.

L'énergie au Canada

Le secteur de l'énergie compte pour une part importante de l'économie canadienne dans le domaine des investissements, du commerce, de la production de revenus et de l'emploi. Le secteur de l'énergie compte pour 6,8 % du PIB et 16 % du total des investissements au Canada. Il y a cependant des différences marquées entre la production et la consommation de chaque région.

Les carburants fossiles sont produits principalement dans les trois provinces de l'Ouest canadien et au large des côtes atlantiques. On a également découvert des réserves importantes dans le Nord canadien. Le Canada se classe au deuxième rang mondial des producteurs d'énergie hydroélectrique, Terre-Neuve et le Labrador, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique produisant la majeure partie de la capacité du Canada dans ce domaine. L'industrie de l'énergie nucléaire, alimentée par l'uranium domestique, exploite 22 réacteurs CANDU au Canada (surtout en Ontario) et exporte sa technologie de par

le monde. Le charbon extrait des mines du pays est le principal carburant utilisé pour la production d'électricité en Alberta et en Saskatchewan.

Le Canada est un exportateur net de la plupart des formes d'énergie depuis 1969. Les États-Unis sont de loin le principal client du Canada (91 % des exportations canadiennes d'énergie) et on s'attend à ce qu'ils continuent d'importer de grandes quantités d'énergie du Canada si la tendance à la déréglementation accrue des marchés entre les deux pays se maintient. L'importance de l'énergie dans la balance commerciale du Canada prend encore plus d'ampleur si on tient compte des exportations de biens énergivores, de l'équipement, des systèmes et de l'expertise.

La production et la consommation d'énergie ont toutes sortes d'incidences importantes sur l'environnement. La production, la distribution et la consommation de carburants fossiles provoquent l'émission de dioxyde de carbone et d'autres polluants atmosphériques qui contribuent au smog des villes et aux pluies acides. La production de pétrole à partir des sables bitumineux de l'Alberta (dont la part dans la production canadienne s'accroît rapidement) met en jeu de vastes opérations minières à ciel ouvert et nécessite une remise en état du terrain. Le harnachement de grandes rivières pour la production d'hydroélectricité (le Canada a détourné plus de rivières pour la production hydroélectrique que tout autre pays du monde) a pour conséquences l'immersion de vastes territoires, la destruction de l'habitat faunique et, dans certains cas, la contamination au mercure. Les résidus de la production d'énergie nucléaire posent des problèmes d'élimination à long terme qui sont toujours irrésolus.

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement fédéral a arrêté de subventionner les « mégaprojets » énergétiques. Il offre toujours des mesures incitatives fiscales à certaines technologies d'énergie renouvelable et efficace, ainsi qu'un soutien financier à l'industrie nucléaire (156 millions de dollars à l'industrie nucléaire en 2000 et 12 millions aux technologies d'énergie renouvelable). Les services publics d'électricité du Canada appartiennent presque tous aux provinces où ils sont situés. Depuis quelques années, certaines provinces ont pris des mesures afin de privatiser leurs services publics et d'ouvrir la production et la distribution de l'électricité à la concurrence.

Le bas prix de l'énergie canadienne décourage les investissements dans l'efficacité énergétique et explique en partie l'intensité énergétique élevée du Canada. Tous les ordres de gouvernement ont mis en œuvre des programmes variés visant à promouvoir l'efficacité énergétique, les carburants de transport de remplacement et l'énergie renouvelable.



8 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

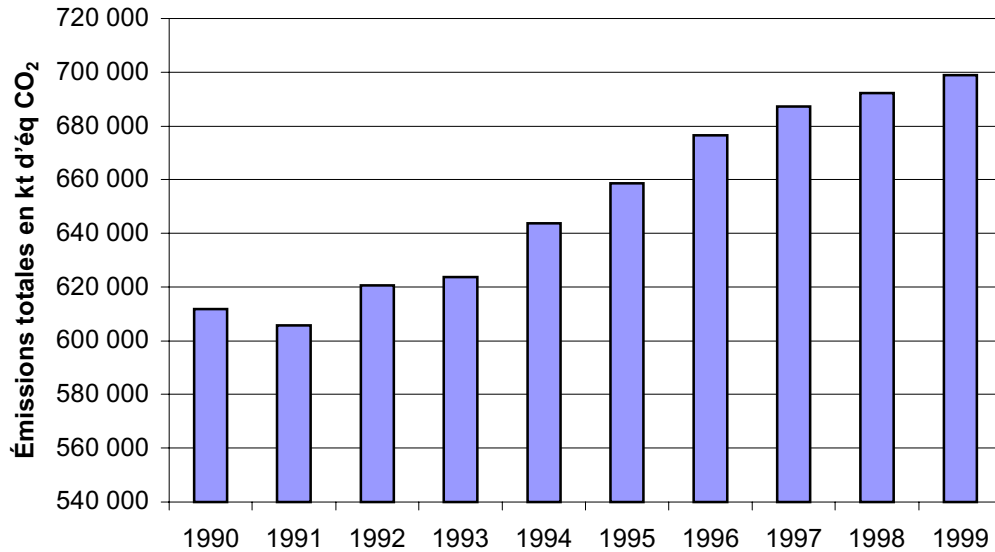
Avec plus de 150 autres pays, le Canada a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Rio de Janeiro, en 1992, et il convenu de tenter de réduire ses émissions aux niveaux de 1990 pour l'an 2000. Aux termes de cette convention, le Canada s'est engagé à prendre des mesures d'atténuation, à préparer des inventaires des GES, à promouvoir les puits de carbone biologiques, à transférer les technologies aux pays en développement, à coopérer à l'échelle internationale à la collecte de données scientifiques et à la recherche, ainsi qu'à travailler à l'éducation et à la sensibilisation du public.

Même si le Canada n'est responsable que de 2 % des émissions de GES du monde entier (et qu'on s'attend à une diminution de ce pourcentage dans les décennies à venir), il est toutefois un important émetteur par habitant. En moyenne, chaque Canadien émet environ 22,5 tonnes de dioxyde de carbone par an, un des taux les plus élevés du monde. Tout comme pour beaucoup d'autres pays, les émissions du Canada seront supérieures à l'objectif de stabilisation qu'il s'était fixé pour 2000, ses émissions ayant augmenté d'environ 15 % entre 1990 et 1999. Les émissions accrues reliées à la production et à la distribution de l'énergie et au secteur des transports constituent les principales causes de son incapacité à stabiliser ses émissions.

Le Canada a participé activement à la troisième Conférence des Parties dans le cadre de la CCNUCC tenue au Japon et a signé le Protocole de Kyoto en 1997. Dans le Protocole, il a accepté de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre de 6 % par rapport à ses niveaux de 1990, pour la période de 2008 à 2012, et il devrait prendre une décision quant à la ratification du Protocole en 2002.

En 1995, les émissions de GES ont augmenté de 2,6 %, pendant que le taux de croissance de l'économie canadienne se situait près de 3 %. En comparaison, en 1999, les émissions de GES n'ont augmenté que de 1,4 % même si l'économie a enregistré une croissance de 4,5 %. Cela signifie que la croissance économique canadienne se fait peut-être d'une manière plus efficace par rapport aux émissions de GES (et, comme nous l'avons vu au chapitre 7, certains secteurs industriels ont enregistré des réductions substantielles de leurs émissions). En d'autres termes, le taux de croissance des émissions a accusé un ralentissement pendant que l'économie continuait de croître, ce qui indique un découplage possible entre les émissions de GES et la croissance économique. Cependant, pour atteindre les cibles fixées à Kyoto, le Canada devra réduire encore davantage l'intensité des émissions de GES de son économie.

Figure 8.1 : Émissions de gaz à effet de serre



8.1 L'ATTENUATION

Le climat froid du Canada, les vastes distances qui séparent ses grands centres ainsi que sa structure économique en font un pays énergivore. D'autres facteurs viennent compliquer les choses lorsqu'il s'agit d'élaborer une stratégie canadienne efficace pour atténuer les changements climatiques :

- La croissance démographique est plus rapide au Canada (11 % dans la décennie se terminant en 1999) que dans la plupart des autres pays industrialisés.
- La division des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires laisse aux provinces la responsabilité de gérer les ressources naturelles, notamment l'énergie. Certaines provinces sont d'importantes productrices d'énergie dérivées de combustibles fossiles, alors que d'autres sont avant tout des consommatrices, bien que presque toutes les provinces produisent la majeure partie de l'énergie dont elles ont besoin.
- La production de combustibles fossiles, y compris ceux qui proviennent des sables bitumineux et du fond de la mer, a augmenté afin de répondre à la demande canadienne et américaine. Le Canada exporte une proportion importante de sa production pétrolière (le quart) et gazière (la moitié) aux États-Unis. Une partie du gaz naturel sert à remplacer des combustibles fossiles qui produisent davantage de carbone, ce qui pourrait avoir pour effet net de réduire les émissions nord-américaines, alors que les émissions canadiennes liées à la production augmentent.



-
- L'aménagement urbain se caractérise par sa faible densité, qui correspond à l'expansion des banlieues, plus particulièrement depuis la Deuxième Guerre mondiale. Si la croissance des banlieues correspond autant à une hausse du revenu qu'à des modes de vie souhaités, elle contribue également à l'étalement urbain. Au Canada, l'aménagement urbain est une cause importante des émissions de GES dans le secteur des transports.

Bien que le Canada n'en soit pas arrivé à un consensus national sur les options d'atténuation à l'égard des changements climatiques, il a mis en place un processus de concertation national regroupant tous les gouvernements et intervenants afin de déterminer une approche souhaitable. Voici quelques-unes des principales préoccupations exprimées à cet égard :

- L'industrie canadienne craint d'être placée en situation de désavantage concurrentiel par rapport à ses homologues américains et aux entreprises des pays en développement qui n'ont pris aucun engagement de réduction aux termes du Protocole de Kyoto. L'industrie canadienne s'inquiète également des répercussions éventuelles sur notre capacité d'attirer des investissements reliés à nos partenaires de l'ALENA advenant la ratification du Protocole par le Canada et l'abstention des États-Unis (le Mexique n'est pas tenu de réduire ses émissions aux termes du Protocole).
- Plusieurs gouvernements provinciaux se préoccupent de la façon de concilier les coûts macroéconomiques prévus de la réduction des émissions de GES et les répercussions possibles des changements climatiques.
- Si certains Canadiens prônent le renforcement des mesures de réduction des émissions, la plupart refusent de modifier leur mode de vie personnel et la majorité demeurent très peu au courant des enjeux du débat. À cet égard, il faut signaler la nécessité d'un programme de sensibilisation soutenu et bien ciblé pour faire évoluer les attitudes et la compréhension du public. Un tel programme doit faire comprendre au public les menaces que présentent les changements climatiques pour l'environnement, la société et l'économie et motiver les Canadiens à prendre des mesures plus efficaces pour conserver l'énergie.

La stratégie d'atténuation canadienne se fonde sur un ensemble d'instruments, comportant une part énorme de mesures volontaires, et la création de vastes processus de consultation auprès de tous les principaux intervenants. Sur la scène internationale, le Canada s'est déclaré en faveur des divers « mécanismes de Kyoto » visant à autoriser les échanges d'émissions et la reconnaissance de la séquestration biologique et pédologique du carbone pour contrer les émissions par des pratiques forestières et agricoles. Au pays, les gouvernements ont également introduit diverses mesures réglementaires et économiques en vue de réduire les émissions de GES, mais ces mesures tendent à avoir des cibles limitées.

Le Canada a également déployé des efforts importants pour identifier et analyser les options d'atténuation et effectuer les consultations nécessaires à cet égard. Le plus ambitieux des arrangements consultatifs a été la formation en 1998 de 16 « tables de concertation » (ou comités) faisant appel à des responsables d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, aux secteurs industriels concernés, au monde de l'enseignement et aux organisations non gouvernementales. Le Secrétariat national du changement climatique a assuré la coordination des résultats de ces consultations et analyses complexes.

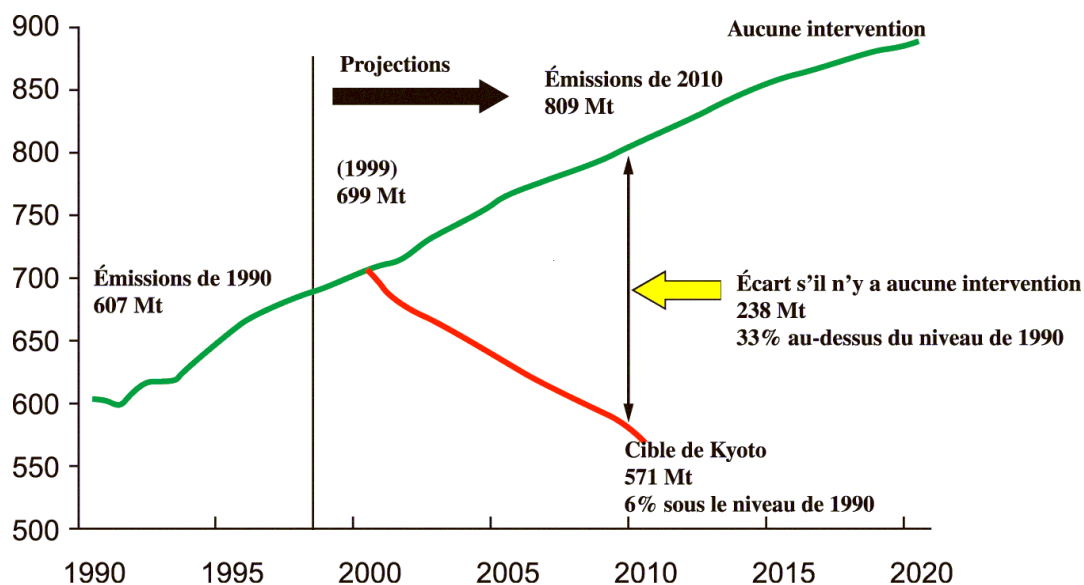
Avec l'aide du Secrétariat, les ministres de l'Environnement et de l'Énergie de tous les paliers de gouvernement ont convenu d'une stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique. En avril 1998, ces derniers ont lancé le Processus national sur le changement climatique (PNCC) qui a pour but de consulter les parties intéressées, d'évaluer les possibilités d'atténuation et d'adaptation et de produire des stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques. En octobre 2000, une étape importante a été franchie avec la parution du Premier plan national d'activités. Le Plan national d'activités sur les changements climatiques 2 qui a été publié récemment illustre les efforts déployés continuellement au Canada par les ordres de gouvernement fédéral, provincial et territorial pour gérer les dangers posés par les changements climatiques en prenant des mesures individuelles ou collectives en vue de réduire les émissions de GES, de s'adapter à un environnement en évolution et d'appuyer et de faciliter la prise de mesures par tous les Canadiens. Tablant sur l'orientation principalement gouvernementale du Premier plan national d'activités, le dernier Plan national d'activités sur les changements climatiques reflète bien la démarche nationale en cours en présentant aussi de nombreuses activités inédites liées aux changements climatiques qui sont prévues ou déjà amorcées par le secteur privé, les municipalités et d'autres organismes publics.

En 2000, le gouvernement fédéral a annoncé son Plan d'action 2000 sur les changements climatiques, qui constitue sa contribution au Premier plan national d'activités. Le gouvernement prévoit que la pleine mise en œuvre de cette initiative quinquennale de 500 millions de dollars permettra de réduire les émissions canadiennes de GES de 65 mégatonnes par an d'ici la période 2008-2012, ce qui ferait bien avancer le Canada vers l'objectif qu'il s'est fixé à Kyoto.

Le Plan d'action 2000 contient des initiatives dans plusieurs domaines : les transports, l'énergie (production pétrolière et gazière et électricité), l'industrie, le bâtiment, la foresterie et l'agriculture, les projets internationaux et l'investissement dans des solutions d'avenir (la technologie ainsi que la science et l'adaptation). De même, les ordres de gouvernement fédéral, provincial et territorial y voient une occasion de donner l'exemple et envisagent divers moyens de réduire les émissions de GES produites par leurs propres opérations.



Figure 8.2 : Mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre



En plus des sommes qu'il a injectées au niveau municipal dans des programmes visant les changements climatiques (voir le chapitre 4), le gouvernement fédéral a proposé un nouvel incitatif de production pour l'électricité produite dans le cadre de projets d'énergie éolienne admissibles. Conçu pour encourager l'investissement dans les projets d'énergie éolienne partout au Canada, ce programme échelonné sur 15 ans pourrait coûter 260 millions de dollars. Ces mesures et d'autres représenteront pour le gouvernement fédéral un investissement de plus d'un milliard de dollars dans les programmes visant les changements climatiques au cours des prochaines années.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont un rôle essentiel à jouer dans une stratégie nationale sur les changements climatiques. Depuis quelques années, les gouvernements provinciaux et territoriaux mettent en place leurs propres programmes de réduction des émissions de GES. Ces derniers comprennent un ensemble de programmes de sensibilisation du public, de recherche, d'initiatives sur l'efficacité énergétique (p. ex., les mesures incitatives offertes au secteur résidentiel par la Saskatchewan), d'innovations technologiques (p. ex., la promotion de l'énergie éolienne en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard), de programmes pilotes (réhabilitation thermique des immeubles et gestion de la flotte dans plusieurs provinces et territoires) et de règlements. Ces mesures n'ont toutefois pas empêché les émissions de GES

d'augmenter dans les provinces et territoires au cours de la dernière décennie, bien que cette augmentation soit plus lente qu'elle ne l'aurait été autrement.

Pendant la majeure partie des années 1990, Mesures volontaires et Registre (MVR et ÉcoGESTe au Québec) a constitué le programme national phare à l'égard des changements climatiques. MVR Inc., un partenariat sans but lucratif entre l'industrie et les gouvernements, inscrit les participants, enregistre et publie des plans d'action dans son site Internet et surveille la progression des mesures de réduction volontaires prises par les entreprises et les organismes. En date de novembre 2001, 779 entreprises et organismes avaient inscrit un plan d'action et 368 avaient déposé des rapports d'étape. Bien que ces plans d'action dressent une longue liste de mesures de réduction des émissions de GES, une analyse indépendante des mesures volontaires prises à ce jour indique que « les émissions des entreprises ayant déposé un plan d'action détaillé au programme ne semblent pas augmenter plus lentement que la tendance nationale³ ».

Plusieurs initiatives spécifiques prometteuses ont été prises au niveau municipal, avec l'appui de subventions fédérales. Par exemple, 33 sites d'enfouissement récupèrent environ 300 kilotonnes de méthane par an, soit assez pour chauffer 150 000 demeures. Plusieurs projets de réhabilitation thermique des immeubles ont été entrepris partout au pays. Tous permettent des économies de carburant et réduisent les émissions. Par exemple, les écoles de la région de Toronto épargnent maintenant 3,8 millions de dollars par an grâce à des programmes de réhabilitation thermique qui se rembourseront d'eux-mêmes d'ici sept à dix ans. Certaines provinces, dont le Québec, ont consenti d'importants investissements dans le transport en commun urbain afin de freiner l'utilisation excessive de l'automobile.

³ Pembina Institute for Appropriate Technology, 2000.



Le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne

Depuis plus de 25 ans, le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) aide l'industrie canadienne à améliorer sa rentabilité par une utilisation plus efficace de l'énergie. Le PEEIC est un partenariat entre l'industrie et le gouvernement qui offre un certain nombre de services afin d'aider chacun des secteurs industriels du Canada à élaborer des objectifs et des plans d'action en matière d'efficacité énergétique. Grâce à ses 23 groupes de travail représentant plus de 4 000 entreprises de tous les secteurs industriels du Canada, responsables de 95 % de la demande énergétique industrielle secondaire, le PEEIC a permis d'arriver à une amélioration moyenne de l'efficacité énergétique de 1,3 % par an entre 1990 et 1998 malgré une activité économique accrue. Ces améliorations ont contribué à faire diminuer les émissions de GES liées à l'énergie sous les niveaux de 1990 pour les membres du PEEIC.

8.2 RECHERCHE ET ETUDES

Le gouvernement fédéral s'est engagé à mener des études scientifiques et d'adaptation liées aux changements climatiques et les apports scientifiques du Canada visant à approfondir notre compréhension des changements climatiques ont été substantiels. Le Canada a été un des principaux participants aux évaluations scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui ont jeté les bases de l'élaboration des politiques. Un Canadien a assuré la coprésidence du Groupe de travail III sur les dimensions économiques et sociales et le Canada lui a fourni les services de secrétariat pour le deuxième rapport d'évaluation. De nombreux scientifiques canadiens ont participé à la rédaction et à la révision des rapports du GIEC. Grâce à des partenariats avec des universités et le Réseau canadien de recherches climatiques, le Canada a fait des percées importantes en modélisation de climats, percées qui ont donné lieu à une utilisation et à une reconnaissance internationale de ses résultats. Les scientifiques canadiens se sont distingués dans des projets comme l'Expérience sur la circulation océanique mondiale, l'Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau et d'autres projets dans le cadre du programme international de recherche scientifique sur les changements planétaires.

Le Fonds d'action pour le changement climatique du gouvernement fédéral, créé en 1998, a injecté des fonds supplémentaires dans la recherche climatique portant sur les sciences naturelles du système climatique, les répercussions des changements climatiques et les stratégies d'adaptation. En 2000, le gouvernement canadien a annoncé l'affectation de 60 millions de dollars canadiens à la nouvelle Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (FCSCA). La FCSCA a pour mandat d'appuyer la science universitaire dans les domaines de la variabilité climatique et du climat, de la qualité de l'air, des phénomènes météorologiques violents et des prévisions environnementales maritimes. Elle a déjà engagé

près de la moitié de ses ressources dans des projets de recherche dans ces secteurs, augmentant de beaucoup l'appui à la recherche universitaire et le niveau d'activité dans ce domaine. On continue toutefois de s'inquiéter de la suffisance du soutien accordé aux laboratoires de recherche du gouvernement, à ses réseaux d'observation et aux services opérationnels connexes, notamment les prévisions météorologiques et climatiques.

Santé Canada a défini huit effets importants des changements climatiques sur la santé : la morbidité et la mortalité liées à la température;

- la morbidité et la mortalité associées à la température;
- les effets sur la santé des conditions météorologiques extrêmes;
- la contamination hydrique et alimentaire;
- les maladies infectieuses à transmission vectorielle;
- l'exposition accrue aux rayons ultraviolets;
- les populations vulnérables;
- les conséquences socioéconomiques de tous ces facteurs.

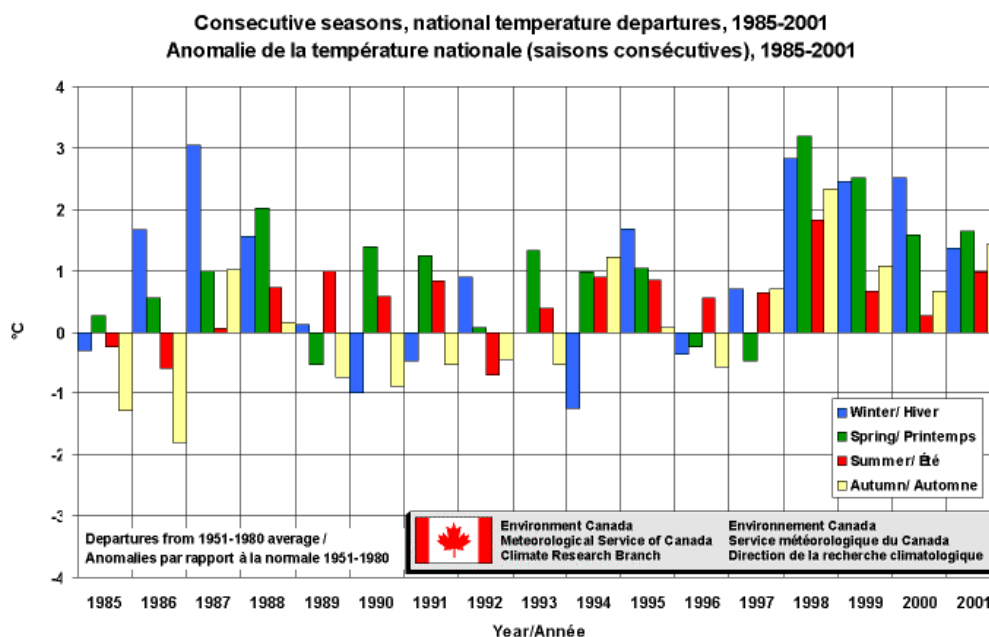
8.3 L'ADAPTATION

Le climat est une des principales caractéristiques du Canada. Sur de longues périodes, nos écosystèmes naturels, notamment les forêts, qui constituent un facteur important de notre économie, ont évolué et se sont ajustés à notre climat. Nos activités économiques et sociales sont fonction de notre climat actuel.

Le développement durable devient plus complexe et constitue un défi plus formidable dans le contexte d'un climat en évolution. Et, au Canada, le climat est en train de changer. La décennie de 1990 est la plus chaude de nos annales, huit des dix dernières années ayant été plus chaudes que la moyenne établie pour les années 1950 à 1980 (voir la figure 8.3). En 2001, presque tout le Canada a connu des températures plus chaudes que la normale. Si notre climat se réchauffait lentement, les êtres humains et les écosystèmes pourraient peut-être s'ajuster, mais les changements observés jusqu'ici sont énormes et en laissent présager d'encore plus importants. Les effets de ces changements se font particulièrement sentir dans l'Arctique canadien, où les Inuits ont observé dans l'état des glaces des changements qui compromettent leurs activités de chasse.



**Figure 8.3 : Anomalie de la température nationale
(saisons consécutives)**



Bien que les scientifiques n'aient pas encore fermement établi le lien entre les changements climatiques et des phénomènes météorologiques individuels, les Canadiens et les Canadiennes ont remarqué que les années 1990 ont été la scène de plusieurs événements exceptionnels liés à la température. La tempête de verglas qui a frappé l'Est canadien en 1998 a été de loin l'événement le plus important du point de vue des coûts économiques. On estime que les Canadiens et les Canadiennes ont déboursé plus de 12,5 milliards de dollars au cours de la décennie en raison d'événements liés à des conditions météorologiques exceptionnelles comme les inondations, la grêle, la pluie verglaçante et les tornades.

La mise en œuvre totale du Protocole de Kyoto, tout en contribuant à réduire la vitesse du réchauffement, ne stabilisera pas le climat. La stabilisation des concentrations de dioxyde de carbone à n'importe quel niveau nécessitera, à l'échelle mondiale, une atténuation importante des émissions de gaz à effet de serre. Le Canada a donc des défis à relever sur le plan de l'adaptation. Même si l'adaptation est possible, bien qu'à un certain prix, pour la plupart des infrastructures construites, dans le cas de bien des systèmes naturels, comme la forêt boréale, elle pourrait se révéler pratiquement impossible.

Parmi les mesures d'adaptation déjà mises en œuvre au Canada, notons que, au moment de concevoir le pont reliant l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, on a tenu compte des

changements climatiques, plus précisément de l'élévation éventuelle du niveau de la mer et des changements dans les conditions des glaces. De même, on a adopté un certain nombre de mesures techniques dans le bassin du Mackenzie, dans les secteurs où le pergélisol riche en glace a commencé à fondre. Comme il faudra également nous adapter dans le domaine de la production alimentaire, Agriculture et Agroalimentaire Canada accélère la recherche visant à mettre au point des cultures plus résistantes à la sécheresse. On émet maintenant à Toronto des avis de vagues de chaleur et de smog qui déclenchent des programmes conçus pour réduire les problèmes de santé dans les segments vulnérables de la population. Des mesures de conservation de l'eau, des réservoirs supplémentaires et des plans de gestion révisés, surtout pour les eaux frontalières et transfrontalières, devraient également s'avérer nécessaires.

Quelques effets anticipés des changements climatiques au Canada

De par la situation du Canada au nord d'un continent, les changements climatiques qui y ont été observés à ce jour et ceux qui y sont prévus pour l'avenir sont relativement importants. D'après l'Étude pancanadienne réalisée en 1997-1998 et d'autres travaux récents, la plupart des effets prévus sont négatifs, malgré certains effets positifs pour un pays où les hivers sont froids.

Les ressources en eau : Tant les projections que les observations indiquent que le débit et le niveau des rivières d'une grande partie du nord vont probablement augmenter. Cependant, la disponibilité de l'eau dans le sud du Canada va probablement continuer de diminuer pendant les saisons à bas débit, soit l'été et l'automne, ce qui aura des conséquences sur les approvisionnements en eau, la répartition de l'eau, la production d'énergie hydroélectrique, l'expédition, l'assimilation des déchets, les concentrations de pollution et les écosystèmes d'eau douce.

L'agriculture : La hausse des températures et l'allongement des saisons sans gel, combinés à l'augmentation de la teneur en dioxyde de carbone de l'atmosphère, pourraient accroître la production et permettre une diversification des cultures, pourvu que l'approvisionnement en eau soit adéquat (étant donné qu'on s'attend à de plus grands déficits d'humidité saisonnière dans toutes les régions du pays). Particulièrement dans les vastes zones céréalières des Prairies, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses risque d'annuler ces effets bénéfiques.



Le Nord-Ouest canadien et l'Arctique : Cette région connaît déjà des perturbations majeures pour les peuples autochtones et les écosystèmes. L'amincissement de la couche de glace marine de l'Arctique est préoccupant, car les pertes dans la couche de glace et plus particulièrement les pertes supérieures à la moyenne près des rivages ont rendu la chasse au phoque et la pêche par les ours polaires et les collectivités autochtones plus dangereuses et moins productives qu'avant. Le Canada est un partenaire majeur de l'Évaluation des incidences climatiques dans l'Arctique du Conseil de l'Arctique, qui examine les impacts biophysiques et socioéconomiques et dont le rapport sera déposé en 2004.

Dans le Nord-Ouest canadien, la température du sol s'est accrue de 2 à 4 °C et plusieurs zones de pergélisol riches en glace ont commencé à fondre. Lorsque cela se produit, les sols s'affaissent, ce qui cause des défaillances aux fondations des immeubles et perturbe les routes, les cours d'eau et les pipelines. Les routes de glace, qui constituent un moyen important de livraison des biens aux collectivités du bassin inférieur du Mackenzie, ne sont maintenant praticables que plus tard en hiver et s'effondrent plus tôt au printemps, ce qui accroît le prix des aliments et des autres denrées.

Les villes du sud : Les épisodes de pollution atmosphérique et de smog pendant les vagues de chaleur menacent d'augmenter en durée et en intensité, ce qui accroîtra l'incidence de maladies et le taux de mortalité chez les enfants, les asthmatiques et les personnes âgées.

L'élévation du niveau de la mer : L'élévation du niveau de la mer résultant de la fonte des glaces polaires aura un effet dévastateur sur les terres marécageuses et les basses terres côtières et menacera les infrastructures côtières comme les quais, les ponts, les chaussées, les routes, les usines de traitement des eaux usées et les autres structures basses. Une modeste élévation du niveau de la mer suffirait à menacer d'inondation une grande partie du centre de Charlottetown (la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard). Dans cette éventualité, l'eau salée pourrait s'infiltrer dans les puits d'eau douce dans certaines régions côtières.

8.4 LES DEFIS

Le Canada fera face à un défi climatique à multiples facettes au cours des prochaines décennies. Le climat canadien change et des changements plus substantiels semblent inévitables. Les répercussions sur les écosystèmes canadiens et l'activité économique se multiplieront. Nous avons donc besoin de stratégies d'adaptation. En même temps, l'engagement du Protocole de Kyoto visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre à 6 % de moins que les niveaux de 1990 dans la période de 2008 à 2012 demeure un défi de taille pour le Canada, l'écart entre la cible de Kyoto et la situation actuelle (à l'exclusion des mesures gouvernementales déjà annoncées) étant actuellement estimé à 26 %.

En l'absence de mesures politiques supplémentaires, on prévoit que 60 % de la croissance prévue des émissions de 2000 à 2010 viendront du secteur des transports (31 %) ou de la production de combustibles fossiles (29 %). En fait, il nous sera difficile d'atteindre la cible que le Canada s'est fixée à Kyoto sans prendre des mesures sérieuses pour réduire les émissions du secteur des transports. Comprenant à la fois le transport des passagers et le fret, ce secteur constitue aujourd'hui la plus grande source d'émissions de GES et connaît une croissance plus rapide que tous les autres secteurs. Le défi à relever par le Canada dans le secteur des transports sera de rompre le lien historique entre la croissance économique et l'augmentation de l'activité des transports qui entraîne une hausse des émissions de GES. Il faudra pour cela un amalgame de technologies, de changements de comportement et d'investissements dans les infrastructures qui prenne en compte la nature intégrée du système de transport nord-américain.

Le Canada doit donc chercher la combinaison d'instruments, de politiques et d'approches qui lui permettra de s'acquitter de ses engagements internationaux, notamment la réduction des émissions prévue au Protocole de Kyoto, de trouver les stratégies d'adaptation optimales pour le Canada et de maximiser les coavantages de ses différentes stratégies portant sur le climat, la pollution de l'air, la biodiversité et d'autres sujets connexes.



9 L'ARCTIQUE CANADIEN

9.1 HISTORIQUE⁴

Jusqu'à encore récemment, les vastes régions septentrionales du Canada n'étaient habitées que par des peuples autochtones (Inuits et Premières nations). Aujourd'hui, ces peuples comptent encore pour la majorité des résidents des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nunavik (dans le nord du Québec) et du nord du Labrador. Il n'y a qu'au Yukon que la situation a changé. Partageant la même langue, 41 000 Inuits vivent dans 53 collectivités du nord du Canada et les peuples autochtones constituent la population majoritaire de 46 autres collectivités. Il a fallu attendre la première moitié du XX^e siècle pour que des allochtones s'établissent en permanence dans l'Arctique canadien. Aujourd'hui, de plus en plus de gens en font leur lieu de résidence permanent.

L'Arctique canadien a un caractère nettement rural et autochtone. Il est tout à fait unique à cet égard par rapport aux provinces et aux territoires du Canada. Plus de la moitié des résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut vivent à l'extérieur des régions urbaines. Tout comme cela a été le cas pour les autres régions arctiques, l'histoire de la migration dans l'Arctique canadien s'est faite de manière sporadique. En 1898, par exemple, 30 000 chercheurs d'or du Klondike se sont établis à Dawson City, au Yukon. Dès 1910, leur population avait fondu de plus de la moitié. Le développement selon un cycle prospérité-récession, avec ses conséquences néfastes pour l'environnement, demeure un des principaux défis auxquels l'Arctique canadien fait face aujourd'hui.

On sait aujourd'hui que l'Arctique canadien, une région naguère réputée vierge, souffre des effets négatifs de phénomènes environnementaux mondiaux comme les changements climatiques, le transport des contaminants sur de grandes distances et l'appauvrissement de la couche d'ozone. Les vents et les courants transportent des pesticides, des biphényles polychlorés (BPC) et d'autres polluants organiques persistants (POP) des régions industrialisées du sud, la plupart des sources se trouvant à l'extérieur du Canada. Des données scientifiques confirment maintenant la réputation de la zone circumpolaire en tant que lieu où ces types de polluants s'accumulent. Ces substances subissent une bioaccumulation et se répandent dans la chaîne alimentaire en se concentrant dans le tissu adipeux de beaucoup

⁴ Les lecteurs que le sujet intéresse voudront consulter trois illustrations de cas commandées par le gouvernement canadien sur les questions traitées au présent chapitre en vue du Sommet mondial sur le développement durable et publiées séparément : i) Les Inuits, l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et la Convention sur la diversité biologique, ii) Le Conseil de l'Arctique : un exemple de l'intendance internationale sur les questions environnementales et iii) Les peuples autochtones de l'Arctique et la Convention de Stockholm sur les POP.

d'animaux de l'Arctique, surtout les mammifères marins, qui sont consommés à leur tour par les populations qui se nourrissent d'aliments sauvages.

Lors des négociations mondiales sur les POP qui se sont tenues à Nairobi, Sheila Watt-Cloutier, présidente de la Conférence circumpolaire inuite (Canada), est intervenue pour aider les participants à comprendre ce que la présence des contaminants dans la chaîne alimentaire du nord signifie pour les Inuits et le monde entier :

Imaginez pour un moment les émotions que nous ressentons actuellement : le choc, la panique, le deuil, maintenant que nous découvrons que les aliments qui nous ont nourris et comblés physiquement et spirituellement pendant des générations sont en train de nous empoisonner. Vous achetez vos aliments au supermarché. Nous, nous parcourons notre territoire pour chasser, pêcher, piéger et cueillir les nôtres. Notre supermarché, c'est l'environnement. [...] Quand nous portons notre enfant à notre sein, nous lui offrons un cocktail de produits chimiques nocifs qui risquent de lui causer des troubles neurologiques, un cancer, une insuffisance rénale, des problèmes de reproduction. Le fait que les mères inuites, si éloignées de ces endroits où les POP sont produits et utilisés, aient à y penser à deux fois avant de donner le sein à leur enfant devrait suffire à réveiller le reste de la planète.

Le Canada reconnaît que la santé humaine dans l'Arctique est compromise par les contaminants transfrontaliers – notamment les polluants organiques persistants – et prend d'ailleurs des mesures nationales dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN). Ce programme réunit des ministères fédéraux, des gouvernements territoriaux et des organismes autochtones qui élaborent ensemble des projets visant à réduire ou à éliminer les contaminants dans les aliments sauvages. Les éléments clés du PLCN sont l'établissement de partenariats complets avec les organismes autochtones du Nord dans la gestion globale du PLCN, ainsi que l'incorporation des connaissances traditionnelles à la mise en œuvre des projets et aux stratégies de communication.

À l'échelle internationale, le Canada a participé à la négociation du Protocole sur les POP annexé à la Convention de la CEE-ONU sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance en 1998 et à la Convention mondiale de Stockholm sur les polluants organiques persistants en 2001. Le Canada a ratifié ces deux accords et encourage les autres pays à lui emboîter le pas. La Convention établit des mesures de contrôle couvrant la production, l'importation, l'exportation, l'élimination et l'utilisation de 12 POP. Bien que l'utilisation de la plupart d'entre eux ait été interdite ou restreinte au Canada depuis plusieurs années, ils sont transportés de sources étrangères vers le Canada dans l'atmosphère.



Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord

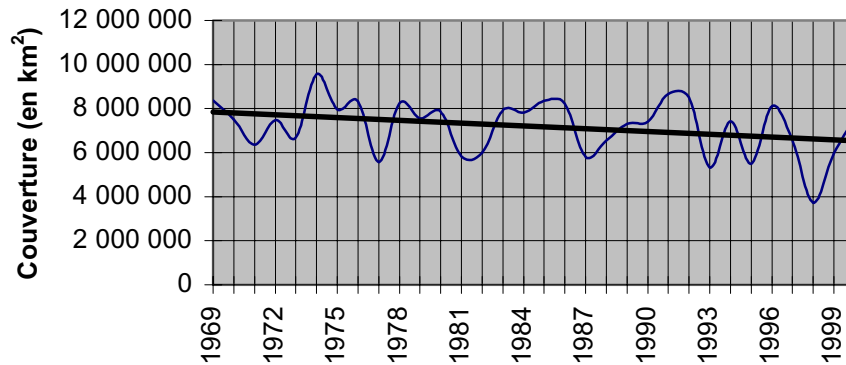
Le PLCN a été créé en 1991 en réponse à des études ayant révélé la présence de contaminants dans l'écosystème arctique. Le Canada a conclu un partenariat avec les gouvernements territoriaux, des organismes autochtones et des chercheurs universitaires. Le but premier du PLCN est de travailler à la réduction, voire à l'élimination, des contaminants dans les aliments traditionnels ou sauvages, tout en diffusant de l'information afin d'aider les particuliers et les collectivités à prendre des décisions éclairées face à leur consommation alimentaire. La phase 1 du Programme (de 1991 à 1997) visait à déterminer les principales sources de contaminants et leurs voies de transport dans l'Arctique. La phase 2 (de 1998 à 2003) vise à appuyer les contrôles internationaux et à préciser les effets des contaminants sur la santé humaine.

Il y a également de plus en plus d'éléments probants selon lesquels les changements climatiques et les effets qui y sont associés ont des effets mesurables sur l'environnement de l'Arctique, sa faune et ses populations. À mesure que les modèles climatiques et les modèles de rayons ultraviolets se perfectionnent, ils viennent corroborer les observations des peuples autochtones – hivers plus chauds, évolution des mouvements des glaces, évolution des mouvements migratoires de la faune, fonte du pergélisol, recul des glaciers et augmentation de l'incidence des brûlures résultant de l'exposition au soleil. Les scientifiques s'entendent également sur le fait que les changements de température seront plus prononcés dans l'Arctique qu'aux latitudes inférieures. Le Canada et les peuples autochtones s'appuient sur le modèle gagnant utilisé pour les négociations de la Convention mondiale sur les POP pour créer un partenariat de travail et ajouter une dimension arctique aux stratégies d'atténuation des changements climatiques.

Les résidants d'Old Crow ont remarqué que, dans la plaine Old Crow, le niveau des lacs s'est abaissé depuis 30 ans. Ils craignent que la plaine ne s'assèche à cause des températures plus chaudes et des printemps plus précoces de ces dernières années. Les eaux du secteur deviennent de plus en plus claires, privées de vie. Les saules poussent tellement vite que les sentiers ancestraux disparaissent et se perdent. La faune aviaire perd de sa diversité et de son abondance.

Norma Kassi, Première nation des Vuntut Gwitch'in Old Crow (Yukon)

Figure 9.1: Couverture de glace totale accumulée dans l'ouest de l'Arctique canadien



Les systèmes culturels et les modes de vie de l'Arctique, tout comme les systèmes écologiques, sont de plus en plus en péril. Des formes de développement qui sont durables dans d'autres parties du monde peuvent s'avérer culturellement non viables dans l'Arctique. L'intégrité culturelle étant importante, non seulement comme une fin en soi mais également comme une condition déterminant l'utilisation durable des ressources naturelles, toute stratégie visant à promouvoir le développement durable dans l'Arctique doit prévoir une aide aux résidents permanents de la région qui devront trouver des moyens satisfaisants pour composer avec un changement culturel rapide.

9.2 LE DÉVELOPPEMENT POLITIQUE

Au cours des 25 dernières années, le paysage politique de l'Arctique canadien a beaucoup changé, les habitants du Grand Nord ayant de plus en plus la possibilité de se gouverner eux-mêmes en fonction de leurs besoins, de leurs priorités et de leurs propres visions de l'avenir. Le plus récent exemple est la création en 1999 d'un nouveau territoire distinct, le Nunavut, dans l'Arctique de l'Est, en réponse aux désirs de la majorité inuite de la région. Le Canada envisage également de transférer l'administration et le contrôle d'un certain nombre de responsabilités du gouvernement fédéral aux trois gouvernements territoriaux. En s'occupant eux-mêmes de la gestion de leurs terres et de leurs ressources, les gouvernements territoriaux auraient des pouvoirs comparables à ceux dont jouissent les provinces. Au Yukon, le transfert de l'administration et du contrôle des terres et des ressources est prévu pour 2003.



Avec le transfert de responsabilités aux gouvernements territoriaux, le règlement des revendications territoriales des peuples autochtones dans l'Arctique est la pierre d'angle de l'engagement du Canada à établir les bases solides d'une forte participation locale au développement durable et équitable des terres et des ressources. Le gouvernement fédéral et les peuples autochtones du Nord ont négocié des accords de revendication territoriale détaillés couvrant la majeure partie de l'Arctique canadien.

Grâce à ces accords, les Inuits du Nord du Canada possèdent maintenant plus de territoire que tout autre groupe non gouvernemental ou peuple autochtone dans le monde et disposent de capitaux permanents substantiels pour favoriser leur développement économique, politique et culturel. Fait très important, ces accords prévoient également des régimes de cogestion aux termes desquels les peuples autochtones et le gouvernement se partageront la responsabilité de la gestion des terres, des eaux et des ressources. Plusieurs de ces accords contiennent également des dispositions en vue de la création d'institutions autonomes. En créant de nouvelles institutions et de nouveaux processus de conduite des affaires publiques, ces accords visent à promouvoir les pratiques culturelles et sociales autochtones et à établir une base économique favorisant le développement durable des collectivités.

Le Conseil de gestion des pêches et de la faune du Yukon

Créé en 1995 en vertu de l'Accord-cadre définitif avec le Conseil des Indiens du Yukon, le Conseil de gestion des pêches et de la faune du Yukon, principal instrument pour la gestion des pêches et de la faune au Yukon, a pour mandat de présenter des recommandations au ministre des Ressources renouvelables sur toutes les questions liées aux mesures législatives, à la recherche, aux politiques et aux programmes portant sur la gestion des pêches et de la faune au Yukon. Le ministre des Ressources renouvelables du Yukon nomme les membres du conseil, soit six personnes recommandées par le Conseil des Premières nations du Yukon et six autres recommandées par le gouvernement du Yukon.

Au cours des cinq premières années de la mise en œuvre, le Conseil s'est penché sur un large éventail de questions et a effectué des travaux importants relativement à la protection de l'habitat, à la gestion de l'accès, à la remise des prises à l'eau et au contrôle de la pêche. Il a également recommandé au ministre l'adoption de nouveaux règlements sur la gestion des pêches et de la faune en coordination avec les Conseils des ressources renouvelables, le ministère des Richesses renouvelables du Yukon et le grand public. Il a de plus établi des liens solides avec les Conseils des ressources renouvelables dans le but de coordonner leur participation et leurs recommandations en ce qui concerne les problèmes de gestion à l'échelle locale et territoriale.

9.3 LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Une grande partie de l'économie locale nordique se caractérise par un alliage d'exploitation des ressources fauniques, d'emplois rémunérés et de prestations d'aide sociale. Cependant, la région arctique en soi continue d'offrir un potentiel économique énorme pour l'ensemble de l'économie canadienne en raison de ses réserves naturelles riches en pétrole, en gaz et en minéraux. On envisage de construire des pipelines de grand diamètre pour commercialiser les réserves de gaz du Nord canadien ainsi que celles de l'État voisin de l'Alaska. Récemment, il y a eu de sérieux débats quant aux intentions des États-Unis d'ouvrir la Réserve faunique nationale de l'Arctique en Alaska à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures. Le Canada continue de trouver ces propositions préoccupantes à cause des effets qu'elles pourraient avoir sur les terrains de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine, question qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une entente en 1987 entre les gouvernements canadien et américain.

Ce sont toutefois les mines qui demeurent la base de l'économie dans les trois territoires. Elles représentent la plus grande partie du produit territorial brut, même si les fluctuations des prix des minéraux sur les marchés internationaux engendrent souvent des mouvements accentués dans les activités d'exploration, voire la fermeture de certaines mines. La première mine de diamants du Canada a récemment démarré ses activités dans les Territoires du Nord-Ouest. Une autre ouvrira en 2003 et deux sont actuellement au stade du processus réglementaire.

En réponse aux pressions associées à ce développement, les résidants du Nord et le gouvernement fédéral ont établi un certain nombre de programmes de planification et de gestion afin de promouvoir le développement durable. L'Initiative de planification de gestion intégrée de la mer de Beaufort (IPGIMB) est un bon exemple d'un effort de collaboration entre le gouvernement, les peuples autochtones (les Inuvialuits) et l'industrie, en vue d'assurer la gestion durable des ressources de cet écosystème arctique fragile en tenant compte des besoins environnementaux, économiques et socioculturels.

Des activités économiques fondées sur les ressources renouvelables comme la foresterie, la pêche et le tourisme continuent de croître et permettent de diversifier l'économie. La population autochtone a des défis considérables à relever pour bénéficier du développement durable de ces secteurs de l'économie. En effet, l'accès difficile aux marchés primaires, l'infrastructure de transport limitée, le manque de capital ainsi que l'absence d'enseignement postsecondaire officiel et de compétences industrielles et commerciales contribuent à l'inégalité de la répartition des perspectives économiques.

Le Canada a fait beaucoup pour soutenir l'utilisation durable des ressources fauniques par les peuples autochtones. L'interdiction européenne qui a frappé le commerce des produits de



fourrure sauvage a eu des répercussions dramatiques sur les économies locales de nombreuses communautés autochtones. Le Canada et les peuples autochtones ont discuté de la question à l'étranger et conclu en 1998 un Accord Canada-Union européenne sur les normes internationales de piégeage sans douleur, jalon important qui a permis de rétablir le marché.

Le Canada et les peuples autochtones ont créé ensemble dans l'Arctique canadien des parcs nationaux et d'autres zones protégées, notamment des zones de protection marine, dans le but de protéger la biodiversité. Les peuples autochtones ont participé à l'élaboration de la *Loi sur les espèces en péril* proposée par le Canada en mettant à contribution leurs connaissances traditionnelles et leur expertise. Les régimes de cogestion créés aux termes des accords sur les revendications territoriales entrent en jeu lorsqu'il s'agit de planifier l'utilisation des terres et de développer les ressources.

Le Conseil de l'Arctique

S'appuyant sur les travaux de la Stratégie de protection de l'environnement arctique, le Canada, le Danemark (Groenland), la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis (Alaska) ont créé le Conseil de l'Arctique en 1996 afin de disposer d'une tribune de haut niveau pour stimuler la coopération circumpolaire à l'égard de questions communes aux pays de l'Arctique et à leurs populations. Plus précisément, les directives du Conseil comportent deux volets : protéger l'environnement fragile de l'Arctique et promouvoir et sauvegarder le bien-être économique, social et culturel des peuples du Nord. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la mise en place du Conseil de l'Arctique et il a accueilli avec fierté son premier secrétariat et a assuré la présidence du Conseil à ses débuts.

En intégrant des critères environnementaux, économiques et sociaux dans ses considérations et ses activités, le Conseil tente d'adopter une approche équilibrée face aux problèmes liés à la conservation et au développement circumpolaires. De par sa participation au Conseil, le Canada a aidé à jeter les bases qui ont permis aux institutions de bien relever le défi que représente le développement durable dans la région circumpolaire. Par exemple, il a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'un projet de 30 millions de dollars américains (financé par le Fonds pour l'environnement mondial de la Banque mondiale), afin de mettre en œuvre le Plan d'action national russe pour la protection de l'environnement marin de l'Arctique, et il a contribué pour 1 million de dollars au projet.

Le Conseil de l'Arctique est unique du fait que six organismes de peuples autochtones y travaillent directement à titre de « participants permanents ». Ainsi, ces organismes peuvent s'assurer que le Conseil aborde les questions d'importance capitale liées au renforcement des capacités, ainsi que les questions de recherche et d'éducation en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Cet arrangement original reconnaît officiellement le rôle vital que jouent les communautés autochtones de l'Arctique dans la gestion environnementale et le développement durable de la région. Plusieurs organisations non gouvernementales, le Conseil des ministres des pays nordiques et le Comité permanent des parlementaires de l'Arctique, ainsi que des représentants d'États autres que ceux de la région de l'Arctique, font également partie du Conseil à titre d'observateurs.

9.4 LES DEFIS

Les résidents de l'Arctique, notamment les peuples autochtones, sont aujourd'hui beaucoup mieux équipés que par le passé pour participer à part entière et de manière constructive au processus décisionnel politique et économique à l'échelle régionale, nationale et mondiale. Depuis dix ans, de nombreux changements positifs ont été apportés aux relations politiques et juridiques entre les peuples autochtones de l'Arctique et le gouvernement, ce qui assure une base plus équitable aux partenariats productifs qui continueront de se conclure. Le Canada



demeure engagé envers le développement durable et continue de collaborer avec les peuples autochtones et les autres résidents du Nord qui s'emploient à établir leurs propres institutions et à concevoir leurs propres modèles de développement.

Cependant, répondre aux besoins économiques pressants des collectivités du Nord, tout particulièrement ceux des peuples autochtones, tout en respectant les principes du développement durable, dont la protection de l'environnement, la santé humaine et la diversité culturelle, continue de représenter tout un défi pour les résidents du Nord, les gouvernements et l'industrie. Pour que les avantages liés au développement puissent être partagés de manière équitable, il est urgent de renforcer les capacités, d'améliorer les niveaux d'éducation, de créer des emplois et de favoriser l'accès au capital.

10 LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

À Rio, le Canada a reconnu la nécessité pour les pays développés d'aider les pays en développement par des perspectives commerciales, par l'allègement de la dette et par la coopération au développement. Le Canada s'est tout particulièrement engagé à appuyer une ronde de négociations commerciales mondiales devant tenir compte de l'environnement. Il a en outre réaffirmé son intention de consacrer 0,7 % du PIB à l'Aide publique au développement (APD). Dans sa déclaration nationale à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le Canada fait clairement état de « la relation entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement ».

Au nombre des autres engagements du Canada à la coopération internationale en matière de développement découlant de la CNUED, notons le Protocole de Kyoto, la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants, le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques et la Convention sur les polluants organiques persistants. Le Canada s'est également engagé, même si cet engagement ne découle pas directement de Rio, à agir en fonction des résultats d'une série de conférences sur le développement social qui ont porté l'enjeu du développement durable à l'échelle internationale. Il est notamment question du Sommet mondial de 1995 pour le développement social, qui a fixé des cibles pour la réduction de la pauvreté, et de la Conférence mondiale sur les femmes qui a eu lieu à Beijing, en 1995⁵. Qui plus est, le Canada contribue depuis longtemps au plan d'action international en matière d'environnement par la promotion et l'échange de connaissances scientifiques, ainsi que par la négociation et le dialogue politique dans les forums internationaux.

Sur la scène bilatérale, le Canada et les États-Unis coopèrent depuis longtemps à la résolution de problèmes environnementaux. Le Canada et les États-Unis ont 9 000 kilomètres de frontière commune, dont 3 900 kilomètres sont dans des eaux limitrophes. La continuité géographique et écosystémique entre le Canada et les États-Unis signifie que beaucoup d'activités qui ont lieu dans un des deux pays ont des effets directs sur la santé, l'environnement et la sécurité de l'autre. Il y a actuellement plus de 40 ententes environnementales entre les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis et plus d'une centaine d'ententes entre États et provinces, toutes appuyées par des liens scientifiques et opérationnels solides. Le Canada, les

⁵ Voir en annexe la liste complète des instruments juridiques internationaux reliés au développement durable qui sont en vigueur au Canada, que le Canada a ratifiés, auxquels le Canada a accédé ou encore aux négociations desquels il a participé depuis 1992.



États-Unis et le Mexique collaborent également sur des questions environnementales par l'entremise de la Commission nord-américaine de coopération environnementale.

Sur la scène régionale, le Canada participe activement au groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques établi dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération environnementale. Le groupe de travail offre un forum aux activités suivantes : déterminer les préoccupations prioritaires en matière de pollution, élaborer des plans d'action régionaux nord-américains pour régler ces questions prioritaires et superviser la mise en œuvre des plans d'action régionaux approuvés.

Des plans d'action régionaux ont déjà été approuvés à l'égard des BPC, des dioxines et des furannes, du DDT, du chlordane et du mercure. Les autres activités permanentes portent sur des sujets comme les déchets dangereux, le choix des substances sur lesquelles porteront les nouveaux plans d'action, ainsi que la santé et les enfants. Tel qu'indiqué au chapitre précédent, le Canada participe aussi activement au Conseil de l'Arctique, une forme unique d'intendance régionale pour le développement durable dans le Nord circumpolaire.

10.1 LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gouvernance internationale

Au cours de la dernière décennie, le Canada a encouragé l'expansion du libre-échange international et du commerce canadien dans le cadre d'accords de libre-échange. La question de savoir dans quelle mesure et comment régler les considérations environnementales et sociales dans le cadre des ententes commerciales régionales et multilatérales ne fait toujours pas l'unanimité. Cela est vrai à l'échelle internationale, car beaucoup de pays en développement se méfient des liens entre le commerce et l'environnement. C'est également vrai à l'échelle nationale, car les efforts de libéralisation commerciale du Canada s'effectuent sur fond de débats publics sur les avantages économiques et les conséquences environnementales et sociales des accords commerciaux régionaux et multilatéraux actuels et proposés. Les protestations publiques, notamment de la part d'ONG et de groupes travaillistes et confessionnels, entre autres), quant aux négociations d'une zone de libre-échange plus large pour les Amériques en 2001 ont soulevé des préoccupations à l'égard des normes environnementales, des normes de travail ainsi que des droits des peuples autochtones.

Le gouvernement fédéral encourage l'apport d'améliorations dans la gouvernance des régimes commerciaux internationaux, notamment en favorisant un engagement plus efficace des pays en développement et en encourageant la transparence au sein de l'Organisation mondiale du

commerce (OMC), ainsi qu'en renforçant l'échange d'information et la consultation dans le cadre de la participation canadienne aux négociations commerciales.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont innové en établissant le lien entre le commerce et l'environnement dans la première entente commerciale comprenant un accord parallèle portant sur la coopération environnementale et un autre sur le travail, dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). On a également négocié des accords parallèles sur l'environnement et le travail en complément aux ententes commerciales avec le Chili et le Costa Rica. L'ALENA lui-même contient plusieurs dispositions remarquables, dont des articles préambulaires encourageant le renforcement et la mise en œuvre de lois et règlements environnementaux, ainsi qu'un engagement non obligatoire à ne pas rabaisser les normes environnementales pour attirer les investissements. Il en ressort que les lois et les institutions environnementales du Mexique ont été renforcées, quoique les répercussions sur les politiques environnementales canadiennes et américaines soient moins claires.

La mise en œuvre de l'ALENA a soulevé des questions, liées par exemple aux conséquences environnementales éventuelles des dispositions de son chapitre 11 portant sur l'investissement.

Reconnaissant le lien entre le commerce et l'environnement, le Canada a entrepris des évaluations environnementales pour la négociation de l'ALENA et du Cycle d'Uruguay. En février 2001, il a annoncé un nouveau cadre pour l'évaluation environnementale des négociations commerciales internationales visant à déterminer et à évaluer les effets environnementaux aux tout premiers stades du processus décisionnel. Le Canada participe activement aux négociations multilatérales sur l'environnement et au Comité de l'OMC sur le commerce et l'environnement. Le Canada n'a pas encore accédé à la Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause pour l'exportation des produits chimiques et des pesticides dangereux qui régira le commerce des produits chimiques industriels et des pesticides interdits ou sévèrement contrôlés, même s'il se sert du mécanisme du consentement préalable donné en connaissance de cause que la Convention codifie. Le Canada est censé envisager la ratification en 2002 de ces ententes, qui ne sont pas encore entrées en vigueur.

L'accès au marché

Le Canada est d'accord pour faciliter l'accès des pays en développement aux marchés canadiens. Cependant, comme certains ont soutenu que l'accès ne s'était pas suffisamment amélioré pour les biens et services à l'égard desquels les pays en développement présentaient un avantage comparatif, le Canada a décidé en 2000 d'élargir ses dispositions relatives à l'admission en franchise de droits à 90 % des lignes tarifaires canadiennes. Il a également



confirmé une promesse collective du Sommet du G8 visant à permettre l'accès en franchise de droits et hors quota des produits issus des pays les moins industrialisés. Cependant, comme c'est le cas pour quelques autres pays de l'OCDE, le Canada a commencé par éliminer les quotas les moins controversés et il a maintenu les quotas sur certains des biens qui ont le plus de valeur pour les pays en développement.

Dans le secteur de l'agriculture, tous les produits tropicaux bruts et traités (y compris le sucre brut) entrent maintenant au Canada en franchise de droits, à l'exception du sucre raffiné. À cause des régimes ou des mécanismes préférentiels de l'OMC, presque toutes les importations agricoles des pays les moins industrialisés et de la plupart des pays en développement pénètrent sur le marché canadien en franchise de droits. En sa qualité de gros exportateur de produits agricoles, le Canada partage l'intérêt des pays en développement à réduire de beaucoup les subventions agricoles nationales qui faussent les échanges (voir l'encadré sur l'agriculture au chapitre 7).

Le renforcement des capacités

Le Canada a lié ses politiques de commerce et de développement en appuyant le renforcement des capacités et en apportant d'autres formes d'aide aux pays en développement. Depuis 1991, il a fourni plus de 300 millions de dollars aux pays en développement en aide liée au commerce, dont environ 75 millions de dollars consacrés aux pays les moins industrialisés. Il appuie également des programmes de renforcement des capacités et d'aide technique coordonnés par la nouvelle Division de coopération technique de l'OMC et il reconnaît la nécessité d'intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement.

Par exemple, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a donné son appui aux chercheurs des pays en développement afin de renforcer leur capacité d'analyser les politiques commerciales, en tenant compte de questions liées au débat commerce-environnement comme l'éco-étiquetage. Les ONG canadiennes et les groupes de recherche en matière de politiques font également des contributions importantes. L'Institut international du développement durable (IIDD), reconnu à l'échelle internationale comme un chef de file non gouvernemental dans ce domaine, a élaboré un ensemble de principes pour le commerce et le développement durable qui ont été utilisés dans le cadre de négociations commerciales internationales et régionales. Pour sa part, l'Institut Nord-Sud travaille activement à l'analyse prospective de la politique commerciale canadienne dans le contexte des besoins des pays en développement.

10.2 LA COOPÉRATION CANADIENNE AU DÉVELOPPEMENT ET LE FINANCEMENT

Le niveau de l'Aide publique au développement (APD)

Les niveaux canadiens d'APD ont chuté depuis Rio, passant de 0,49 % du PIB en 1991-1992 à 0,29 % en 1999-2000.

Figure 10.1 : L'APD canadienne exprimée en pourcentage du PNB

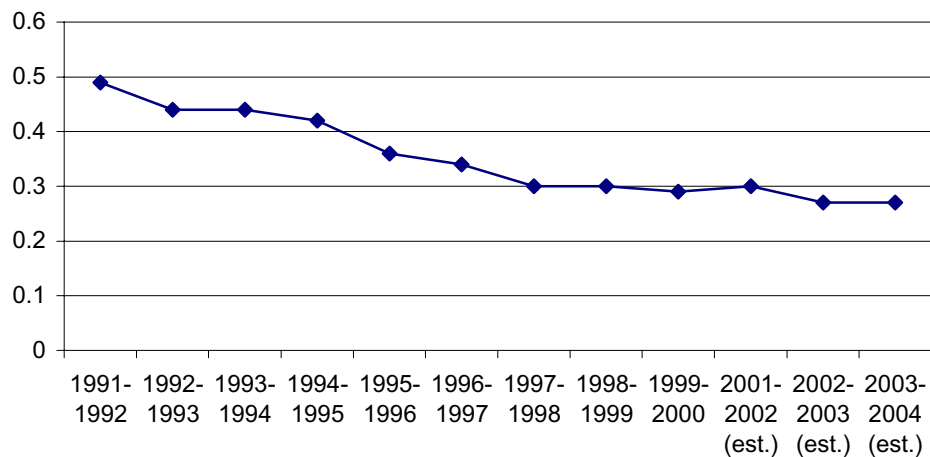
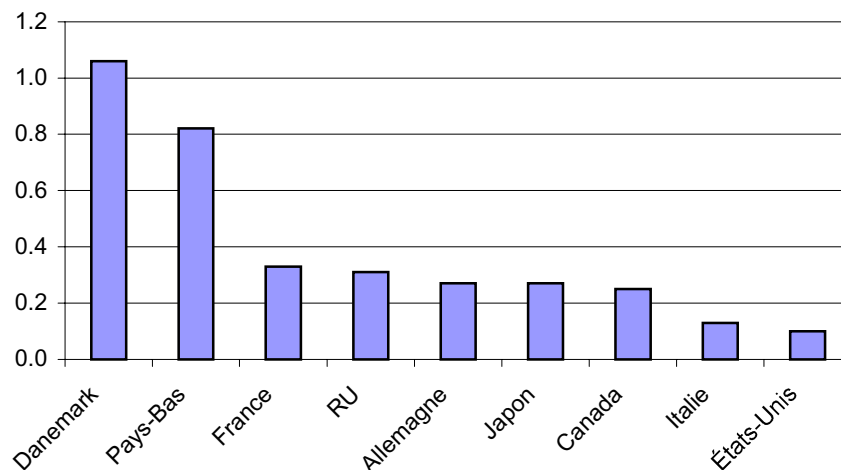


Figure 10.2 : Comparaison internationale : l'APD canadienne comparée à celle d'autres pays de l'OCDE, exprimée en pourcentage du PNB, 2000





La réduction de l'APD du Canada comprend des coupures budgétaires importantes touchant les ONG canadiennes vouées à l'éducation en matière de développement et les programmes bilatéraux et multilatéraux.

En 2001, le gouvernement fédéral a majoré les fonds alloués à l'aide internationale de un milliard de dollars sur trois ans. Entre autres, ces fonds supplémentaires permettront d'accorder

- 500 millions de dollars à un fonds de promotion du développement durable en Afrique;
- 100 millions de dollars à l'aide humanitaire et au développement en Afghanistan.

La contribution de la société civile

Malgré cette baisse substantielle de l'APD, ou peut-être en partie en réponse à celle-ci, la société civile canadienne a réagi fermement depuis Rio par un appui financier au développement durable. Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) estime que les particuliers canadiens ont donné entre 350 et 500 millions de dollars par an au travail de coopération internationale de 1993-1994 à 1998-1999, bien que le Comité d'aide au développement de l'OCDE rapporte des chiffres plus modestes. Un sondage réalisé par le CCCI auprès de ses membres révèle une augmentation de 25 % des contributions des particuliers canadiens au cours de cette période, pour atteindre 36 % des revenus totaux de ces organismes de développement à but non lucratif.

L'annulation de la dette et le rajustement économique

Le Canada joue un rôle de premier plan dans l'annulation de la dette de pays lourdement endettés, grâce aux efforts du gouvernement fédéral et des ONG canadiennes. Dans le cadre de sa participation au G20 et au G8, il s'est fait le défenseur de l'annulation de la dette bilatérale en convertissant 125 millions de dollars de dettes de l'APD en investissements pour l'Amérique latine. En 1999, le Canada a effacé 100 % de la dette commerciale officielle (Exportation et développement Canada et Commission du blé) des six pays les plus pauvres du monde. Il a également cessé de recouvrer les paiements au titre du service de la dette de 11 pays pauvres lourdement endettés dans le cadre de stratégies viables pour la réduction de la pauvreté dans ces pays.

Au Canada, des ONG de développement et des églises participent activement aux efforts nationaux et internationaux visant à annuler le reste de la dette des pays les plus pauvres, travaillant avec leurs homologues des pays en développement pour obtenir des solutions plus détaillées. Grâce à l'Initiative canadienne du Jubilé et à l'Initiative de Halifax, une coalition canadienne de groupes axés sur le développement, l'environnement, la foi, les droits et le travail, les ONG ont fait connaître les effets de l'endettement sur les pays les moins développés

et elles ont appuyé tout progrès substantiel vers l'annulation de dettes officielles bilatérales et multilatérales.

Dans le cadre de ses initiatives de coopération pour le développement, le Canada joue un rôle de modérateur dans les efforts internationaux visant à rajuster les structures dans les pays en développement, notamment en prônant l'allègement des conditions d'emprunt, et il appuie les efforts de gouvernance nationale dans les pays en développement par le truchement du renforcement des capacités en gestion économique. Toutefois, bon nombre d'ONG canadiennes continuent de critiquer sévèrement l'impact des politiques de rajustement structurel sur l'augmentation de la pauvreté et sur l'environnement.

10.3 L'OBJECTIF DE LA COOPÉRATION CANADIENNE AU DÉVELOPPEMENT

Le volume total de l'APD ne constitue qu'un indicateur de la profondeur et du sérieux de l'engagement national visant à aider les pays en développement à promouvoir le développement durable. L'objectif de cette coopération est tout autre. Depuis 1995, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie un objectif de programme très important qui consiste à « aider au développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de contribuer à un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère ». L'ACDI intègre désormais cet engagement au développement durable dans son processus de planification commerciale. Le programme canadien de coopération au développement appuie un vaste éventail d'objectifs, de pays et d'intérêts nationaux, ce qui, selon plusieurs critiques, l'empêche de faire la preuve de résultats concrets qui serait nécessaire pour maintenir un appui solide du public. Certains éléments probants indiquent que la multiplicité des objectifs reliés aux préoccupations plus générales de la politique étrangère canadienne ont au moins en partie détourné l'appui destiné aux pays et aux peuples les plus pauvres.

La grande consultation nationale de l'ACDI, Pour une aide internationale plus efficace, lancée en 2001, représente un bon point de départ pour aborder certains des problèmes causés par un objectif diffus. Cette initiative s'intéresse à des questions fondamentales comme la concentration géographique, l'aide conditionnelle et la marche à suivre pour améliorer l'efficacité des programmes en répondant aux besoins locaux et en tenant compte de la concentration des secteurs.

Dans le cadre de ce processus, certaines ONG canadiennes ont demandé au gouvernement d'affirmer clairement que l'éradication de la pauvreté est l'unique objectif stratégique de la coopération canadienne en matière de développement. La Politique de l'ACDI en matière de réduction de la pauvreté adoptée en 1995 constituait un cadre utile bien avant le début de



l'examen. Même si elle a donné lieu à un certain nombre de projets nécessaires, elle n'a toutefois pas été appliquée uniformément dans le processus décisionnel du programme.

Le Centre de recherches pour le développement international

En raison de l'engagement pris par le Canada à Rio, le CRDI a réorienté ses programmes de manière explicite vers le développement durable et équitable. Il appuie maintenant la recherche dans trois vastes secteurs : l'égalité sociale et économique, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et les technologies de l'information et des communications pour le développement.

L'un des principaux éléments de la réponse du CRDI à Action 21 est son appui au travail des chercheurs des pays en développement dans le secteur de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, travail axé sur la participation des collectivités locales. Cet appui vise notamment des projets qui adoptent une approche écosystémique de la santé humaine, une initiative internationale sur l'environnement et la santé dont le CRDI assure le leadership à l'échelle mondiale, des activités sur l'utilisation durable de la biodiversité comportant des recherches sur les ressources génétiques végétales et les droits de propriété intellectuelle, ainsi que des réseaux internationaux sur l'utilisation et la conservation des plantes médicinales et l'agriculture urbaine. Le Réseau international de forêts modèles, dont le secrétariat se trouve au CRDI, met l'accent sur la participation des collectivités locales à l'établissement de partenariats de travail à l'échelon local en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pertinentes à la réalisation du développement durable dans la pratique.

10.4 LES BESOINS HUMAINS FONDAMENTAUX ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

En 2000, l'ACDI a annoncé une réorientation importante de ses priorités vers quatre secteurs de développement social visant à appuyer des besoins humains fondamentaux : la santé et la nutrition, l'éducation de base, le VIH et le sida, et la protection des enfants, l'égalité des sexes étant intégrée dans chacune des quatre priorités. Se distinguant des précédentes déclarations canadiennes en matière de politique de développement, ce cadre d'intervention sur des priorités de développement social a fixé des objectifs qui entraîneront une augmentation des dépenses sur cinq ans, d'un niveau de base de 342 millions de dollars par année en 1999-2000 à 725 millions de dollars par année. Cela entraînera une hausse importante par rapport au niveau de 18 % de l'APD affectée à cette fin en 1999-2000 (à l'exclusion de l'aide humanitaire et de l'aide alimentaire). Le programme du CRDI se concentre également sur l'équité sociale et économique et comprend un appui aux chercheurs dans les pays en développement afin qu'ils puissent, d'une part, élaborer des politiques visant à soulager la pauvreté et à réduire la vulnérabilité et, d'autre part, améliorer les systèmes de prestation des soins de santé.

L'ACDI fait figure de leader parmi les pays donateurs en s'intéressant depuis Rio à la question de la spécificité des sexes dans le développement. En 1999, l'ACDI a renouvelé sa politique sur l'égalité des sexes pour « appuyer les femmes et les jeunes filles dans la réalisation de leurs pleins droits », ce qui s'inscrivait dans l'optique du Programme d'action de la Conférence de Beijing. Les évaluations de l'application des politiques passées et actuelles sur l'égalité des sexes de l'ACDI au cours des dix dernières années présentent des résultats mitigés, l'égalité des sexes ayant été bien intégrée dans le cas de projets spécifiques aux femmes et à titre d'élément supplémentaire dans des programmes sociaux plus larges, mais appliquée de manière inadéquate dans la planification et la mise en œuvre de projets bilatéraux plus larges.

Le Canada a appuyé la participation directe des Autochtones canadiens aux négociations internationales, notamment dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Cependant, des groupes autochtones se sont plaints de leur incapacité à participer directement à l'établissement des positions de négociations internationales du Canada à l'égard des questions qui les touchent.

10.5 L'ENVIRONNEMENT

Tel que l'indique la politique étrangère du Canada, *Le Canada et le monde* (1995), six priorités ont été définies à l'égard des programmes d'APD, dont la nécessité d'aider les pays en développement à protéger leur environnement physique et à contribuer à la gestion des enjeux environnementaux aux niveaux régional et mondial. La Politique environnementale de l'ACDI en matière de développement durable (1992) a donné lieu à un nombre substantiel de projets environnementaux axés sur le renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition. En 2000-2001, un peu moins de 10 % de tous les débours de l'ACDI étaient reliés à l'environnement. Même si plusieurs programmes sont axés sur l'environnement, l'analyse environnementale n'a pas été intégrée systématiquement dans tous les aspects des décisions relatives aux programmes, à l'exception de l'application des procédures d'examen environnemental.

Le Canada était et est toujours un défenseur du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le seul mécanisme financier à toucher plusieurs conventions (la CCCC, la CDB et la Convention sur les POP) découlant du Sommet de la Terre de 1992. Le Canada occupe le septième rang parmi les pays donateurs qui contribuent au FEM et il participe activement aux travaux du Conseil du FEM. Le Canada apporte aussi une contribution importante au Fonds multilatéral créé aux termes du Protocole de Montréal.

En 2000, le Canada a affecté 100 millions de dollars au Fonds de développement pour les changements climatiques destinés à l'étude des causes et effets des changements climatiques



dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition. De ce montant, le Canada a consacré 10 millions de dollars au Fonds des pays en développement pour les programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Il a également investi 10 millions de dollars américains supplémentaires dans le Fonds prototype pour le carbone de la Banque mondiale et affecté 20 millions de dollars à la Banque mondiale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition pour faciliter la gestion des polluants organiques persistants.

10.6 LA DESERTIFICATION

Le Canada a joué un rôle actif dans la négociation de la Convention sur la lutte contre la désertification après Rio, il l'a ratifiée en 1995 et il continue de travailler activement à sa mise en œuvre, principalement dans l'ouest, l'est et le sud de l'Afrique. Le Canada occupe actuellement la présidence de la Conférence des Parties à la CCCC, pour un mandat de deux ans se terminant en 2003. L'ACDI, le CRDI et un certain nombre d'ONG, dont Solidarité Canada/Sahel et USC Canada, ont soutenu activement la mise en œuvre de la Convention dans les pays en développement. Solidarité Canada/Sahel coordonne actuellement le Réseau international d'ONG sur la désertification (RIOD). Alors que le CRDI axe son travail sur la participation des communautés locales aux plans d'action nationaux sur la désertification et sur le renforcement des capacités, l'ACDI s'attaque pour sa part au problème de la dévastation des terres par la gestion des ressources naturelles. En 2000-2001, la valeur totale des projets bilatéraux liés en tout ou en partie au contrôle de la désertification a atteint environ 500 millions de dollars. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la portion des contributions multilatérales du Canada à des organismes comme la FAO, le PNUD, le PNUE, les centres de recherche du GCRAI, le FEM et le FIDA, dont les programmes mettent l'accent sur la lutte contre la désertification, ni au Secrétariat de la Convention et au Mécanisme mondial.

10.7 LES DEFIS

La performance du Canada en coopération internationale trahit son engagement envers la durabilité de notre planète de plus en plus mondialisée. Les engagements importants qu'ont pris à Rio le Canada et les autres pays membres de l'OCDE en vue du transfert des finances et de la technologie vers les pays en développement, ainsi que leurs engagements à mieux intégrer les pays en développement dans le système de commerce international et à tenter de régler les graves problèmes de pauvreté dans de nombreuses parties du monde, demeurent en partie des engagements non remplis. Au nombre des défis les plus importants que le Canada doit relever, notons les efforts à déployer pour l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement grâce à une coopération dirigée en matière de développement et à des investissements directs

accrus et bien ciblés; l'adoption d'approches non discriminatoires pour intégrer les questions d'environnement, de travail et de droits de la personne dans l'ensemble des ententes commerciales internationales en constante évolution; le maintien d'une cohérence dans ses politiques nationales et internationales reliées à ces efforts afin d'optimiser les synergies entre les efforts de commerce international, d'investissement et de coopération au développement.



11 CONCLUSION

Comme notre pays est paisible et prospère et qu'il s'étend sur un vaste territoire, les Canadiens et les Canadiennes sont particulièrement bien placés pour faire les investissements nécessaires en vue d'améliorer la durabilité de leur mode de vie. Au cours de la dernière décennie, ils ont accompli beaucoup de choses : ils sont plus riches, ils utilisent l'énergie et les ressources de manière plus efficace, ils ont amélioré la situation financière de leurs gouvernements, ils protègent plus de paysages, ils aménagent leurs forêts de manière plus durable et ils ont atteint un des niveaux de vie les plus élevés du monde selon les calculs de l'Indice du développement humain des Nations Unies. Sur la scène internationale, le Canada a joué un rôle de premier plan dans le maintien de la paix et l'élaboration d'importants accords internationaux (notamment sur les polluants organiques persistants et les stocks de poissons chevauchants). Il a en outre réussi à effacer la dette de plusieurs pays très pauvres.

Malgré ces accomplissements, le Canada a encore des défis à relever à l'égard de tous les aspects du développement durable. Figurent au nombre de ces défis permanents la réduction de la pollution, la préservation de l'intégrité écologique du capital naturel et la réduction de la prolifération urbaine sur les terres avoisinantes. Les disparités sur le plan de l'équité entre les groupes sociaux, entre les régions et entre les sexes demeurent considérables, bien que les fossés se soient rétrécis. La situation des peuples autochtones est particulièrement préoccupante.

Sur une note plus positive, des efforts se poursuivent pour assurer la prise en compte dans les accords commerciaux internationaux des besoins des pays en développement et des considérations liées à l'environnement, au travail et, plus généralement, à la société. Toutefois, la contribution du Canada à l'aide étrangère a diminué, même si le niveau de vie des Canadiens s'est amélioré.

Bien que les gouvernements canadiens de tous ordres, les peuples autochtones, les travailleurs et de nombreuses entreprises, collectivités et ONG aient mis en œuvre un grand nombre d'initiatives qui devraient avoir des répercussions positives dans les années à venir, il faudra un certain temps avant qu'on en voie les résultats. Il faudra des années, par exemple, avant que les réductions des émissions de certaines substances toxiques n'entraînent une diminution des concentrations dans le sol, l'eau ou les aliments sauvages; avant que l'évolution de la sylviculture ne se répercute sur la santé des écosystèmes; ou avant que la salubrité accrue de l'environnement n'ait un effet notable sur la santé des Canadiens.

Le temps mort entre l'action et le résultat est tout particulièrement évident dans les nombreux changements apportés aux processus décisionnels et aux pratiques de gestion mis en place par les gouvernements et la société civile. Même si ces changements sont essentiels, on ne pourra ressentir avant un bon nombre d'années tous les effets d'une évaluation environnementale stratégique du gouvernement ou d'un système de gestion de l'environnement d'une société. Dans une grande mesure, il est donc prématuré d'évaluer leurs répercussions pour le moment.

S'il est si difficile d'évaluer les répercussions des mesures prises, c'est aussi parce que l'information nécessaire pour procéder n'est souvent pas disponible. Pendant les années 1990, le Canada a beaucoup investi pour améliorer l'élaboration et la diffusion des données sur la santé. Dans le secteur de l'environnement, le Système canadien d'information pour l'environnement en est à ses débuts. Il faudra des années avant que les investissements nécessaires au rassemblement et à l'analyse de l'information débouchent sur une connaissance plus à jour de la situation de l'environnement au Canada. Le problème se pose différemment dans le secteur social où des données détaillées existent, mais où il n'y a toujours pas de cadre conceptuel pour mesurer la durabilité sociale.

Initiatives pour améliorer l'information sur l'environnement

- En 2000, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), un organisme chargé de conseiller le Premier ministre, a lancé son Initiative d'indicateurs pour l'environnement et le développement durable (IEDD). Ce programme triennal vise à élaborer et à promouvoir un ensemble d'indicateurs nationaux du capital naturel, du capital produit et du capital humain.
- Le gouvernement fédéral a cessé de produire des rapports sur la situation nationale de l'environnement en 1996, mais il a continué de publier des indicateurs sur des questions environnementales spécifiques et il a commencé à concevoir un système canadien d'information pour l'environnement. Au cours des deux dernières années, le Canada a publié des rapports d'étape nationaux sur la gestion durable des forêts, les espèces fauniques et les secteurs protégés. Le Yukon, la Saskatchewan, le Québec et la Colombie-Britannique produisent tous des rapports périodiques sur l'état de l'environnement.
- Des ONG ont mis au point un ensemble d'Indices de progrès réel pour l'Alberta et la Nouvelle-Écosse.
- Des groupes de recherche politique canadiens sont en train de mettre au point des indicateurs de la qualité de vie.

Malgré les limites imposées par des données incomplètes et irrégulières et l'absence de moyens convenus pour mesurer la performance, on peut conclure que la performance générale du



Canada en matière de développement durable est semblable à celle de la plupart de ses pairs industrialisés : son niveau de vie, son empreinte écologique, la longévité et le niveau d’instruction de ses habitants soutiennent bien la comparaison avec ceux des pays du G7.

Il est difficile d’expliquer en détail le chemin parcouru par le Canada vers des formes de développement plus durables. Toutefois, la question beaucoup plus difficile et tout aussi importante qu’il nous faut nous poser est la suivante : Est-ce que le Canada progresse à un rythme acceptable? Nous ne pouvons répondre à cette question ici, mais nous espérons que le présent rapport contient une partie de l’information et des perspectives nécessaires pour commencer à aborder cet enjeu fondamental.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Chapitre 2 : Les changements apportés aux structures et aux processus décisionnels

Commission sur l'éducation et la communication de l'UICN. 2001. *Education for Sustainable Development*.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). *Une éducation qui favorise la viabilité*.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). 1999. *Une éducation qui favorise la viabilité : la situation de l'éducation en matière de développement durable au Canada*. <www.cmec.ca/else/environment.fr.pdf>.

Équipe canadienne du Sommet de la Jeunesse. 2001. *Ministry of Holism : National and International Governance for Sustainability – A Position Paper*.

Groupe de travail fédéral sur l'innovation et les partenariats. 2001. *Initiatives du gouvernement fédéral depuis 1992*.

Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement. 2001. *Le développement durable au Canada : un nouveau plan fédéral*. Toronto, ICDPE.

Chapitre 3 : La durabilité sociale

Battle, Ken (The Caledon Institute of Social Policy). 1999. *Poverty Eases Slightly*. En anglais seulement : <www.caledoninst.org/>.

Conseil canadien de développement social. 1998. *Réponse au budget fédéral de 1998 : ce budget va-t-il aussi réduire le déficit social?* <www.ccsd.ca/pr/pp_bu98f.htm>.

Développement des ressources humaines Canada. 1998. *Distribution of Family Incomes across Regions in Canada*. En anglais seulement : <www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/publications/research/1999docs/w-98-3e.pdf>.

Éducation et Formation professionnelle Manitoba. 2000. *Education for a Sustainable Future : A Resource for Curriculum Developers, Teachers, and Administrators*.

Lee, Kevin K. 2000. *La pauvreté urbaine au Canada*. <www.ccsd.ca/francais/pr/upsyn.htm>.

Ministère des Affaires étrangères et du commerce international. *Le Canada et le Sommet mondial pour le développement social*. <www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/social/sommet.htm>.

Organisation des Nations Unies. *Quatrième Conférence mondiale sur les femmes – Déclaration de Beijing*. <www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/women/declbjg.htm>.

Rees, William. 1996. *Revisiting Carrying Capacity: Area-based Indicators of Sustainability*. En anglais seulement : <dieoff.org/page110.htm>.



Torjman, Sherri (The Caledon Institute of Social Policy). 2000. *The Social Dimension of Sustainable Development*. En anglais seulement : <www.caledoninst.org/>

Chapitre 4 : Des collectivités viables

Association canadienne du transport urbain (2001). *Trans-Action 2001*. En anglais seulement : <cutaactu.ca/TransAction2001.pdf>.

Association des éco-collectivités. 2000. *Green Communities in Profile*. En anglais seulement : <www.gca.ca/PROFILES.pdf>.

Gouvernement du Canada. *Partenariat rural canadien : Les collectivités rurales s'expriment*. Sommaire des résultats du Dialogue rural pour l'Atelier rural national. <www.rural.gc.ca/discpaper_f.phtml>

Groupe de travail fédéral sur les collectivités durables. 2001. *Thème des collectivités durables : Sommet mondial sur le développement durable 2002*.

L'initiative conjointe sur l'élaboration des politiques de l'APN et du MAINC (Services fonciers et fiduciaires). 2000. *Fini l'agent des Sauvages, une ère nouvelle s'offre à nous : rétablir les gouvernements des Premières nations*.

L'initiative conjointe sur l'élaboration des politiques de l'APN et du MAINC (Services fonciers et fiduciaires). 1999. *Environment Research Paper and Focus Group Reports*.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. 2001. *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones : Rapport d'étape*.

Société canadienne d'hypothèques et de logement et Environnement Canada. 1996. *Measuring Urban Sustainability: Canadian Indicators Workshop*.

Chapitre 5 : La santé et l'environnement

Centre canadien pour la prévention de la pollution et Environnement Canada. 2000. *Rapport à la neuvième session de la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies au Sommet international sur la prévention de la pollution*.

Groupe de travail fédéral sur la santé et l'environnement. 2001. *Sommet mondial sur le développement durable 2002 : regard rétrospectif sur les stratégies adoptées par le Canada en matière de santé et d'environnement depuis le Sommet de Rio*.

Hancock, Trevor. 2000. *Indicators of Environmental Health in the Urban Setting : A Report for the IJC Conference on Environmental Health Indicators*. En anglais seulement : <ottserver1.ottawa.ijc.org/hptf/concen/papers/UrbanIndic1.pdf>.

Chapitre 6 : La conservation et l'intendance de la biodiversité

Conseil fédéral-provincial des parcs. *Travaillons ensemble : Parcs et aires protégées au Canada*. <parks.canada.pch.gc.ca/library/fppc/francais/fppcreport_f.pdf>.

Environnement Canada. 1998. *La biodiversité au Canada : on en prend soin. Premier rapport national du Canada à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique*. <www.bco.ec.gc.ca/documents/BioRep_F.pdf>.

Environnement Canada. *Espèces en péril : Fiche d'information*. <www.especesenperil.gc.ca/species/eep/media/back1_f.htm>.

Fonds mondial pour la nature. 2000. *Endangered Spaces: The Wilderness Campaign That Changed the Canadian Landscape*.

Gouvernement du Canada. 1998. *La biodiversité au Canada : on en prend soin. Annexe au premier rapport national du Canada à la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique – Inventaire des initiatives*. Hull (Québec).

Groupe de travail fédéral sur le thème de l'intendance et de la conservation. 2001. *Une décennie de développement durable : les progrès du Canada depuis 1992*.

Habitat faunique Canada. 2001. *Situation des habitats fauniques au Canada*. <www.whc.org/whc/WHCDocuments.nsf>.

Hackman, Arlin. 2000. *Campagne sur les Espaces en danger du Canada* (présentée lors de *Beyond the Trees: An International Conference on the Design and Management of Forest Protected Areas*). En anglais seulement : <www.panda.org/forests4life/spotlights/trees/bt_arpaper.htm>.

Lindgren, Richard D. 2001. *The Species at Risk Act: An Overview*. En anglais seulement : <www.cela.ca/408sara.pdf>.

Ressources naturelles Canada. 1997. *Protéger notre actif pour assurer notre avenir : le développement durable des ressources naturelles au Canada*. Document de travail. <www.nrcan-rncan.gc.ca/sd-dd/pubs/cons1998/tofc_f.html>.

Chapitre 7 : Le développement durable des ressources naturelles

Environnement Canada. 1997. *Série nationale d'indicateurs environnementaux : la biodiversité de la forêt*. <www2.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/Indicators/Issues/For_Bio/default.cfm>.

Environnement Canada. 1998. *Le Canada et les eaux douces : expérience et pratiques (monographie n° 6)*. <www.ec.gc.ca/agenda21/98/defaultfr.html>.

Environnement Canada. *Série nationale d'indicateurs environnementaux : Le maintien des forêts du Canada*. <www2.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/Indicators/Issues/Forest/default.cfm>.

Pêches et Océans Canada. 1997. *La protection des mers et des océans (monographie n° 3)*. <www.ec.gc.ca/agenda21/97/monof3.htm>.



Ressources naturelles Canada. 1995. *Le développement durable, et les minéraux et les métaux*. <www.nrcan.gc.ca/mms/sdev/sdfmain.pdf>.

Ressources naturelles Canada. 1997. *Le développement durable : minéraux et métaux (monographie n° 4)*. <www.ec.gc.ca/agenda21/97/monof4.htm>.

Ressources naturelles Canada. 1997. *L'aménagement forestier durable (monographie n° 1)*. <www.ec.gc.ca/agenda21/97/monof1.htm>.

Ressources naturelles Canada. 2000. *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada*. <www.nrcan.gc.ca/cfs/proj/ppiab/ci/pdf/ci_f.pdf>.

Ressources naturelles Canada. 2000. *L'industrie des minéraux et des métaux : vers un avenir durable (monographie n° 10)*. <www.ec.gc.ca/agenda21/2000/mineralsfr.htm>.

Ressources naturelles Canada. 2000. *L'aménagement forestier durable : un engagement soutenu au Canada (monographie n° 9)*. <www.ec.gc.ca/agenda21/2000/forestfr.htm>.

Ressources naturelles Canada. 2000. *Le cheminement vers la Stratégie de développement durable 2000*. <www.nrcan-rncan.gc.ca/sd-dd/pubs/cons2000/sd2knx1f.htm>.

Ressources naturelles Canada. 2000. *L'état des forêts au Canada 1999-2000 : nos forêts au nouveau millénaire*. <nrcan.gc.ca/cfs/proj/ppiab/sof/sof00/tocx.shtml>.

Ressources naturelles Canada. 2001. *L'état des forêts au Canada 2000-2001. La foresterie durable : une réalité au Canada*. <www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/latest_f.html>.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 1997. *National Civil Society Consultations on Energy Issues, Oceans Issues, and Forestry Issues for Rio+5*. En anglais seulement : <www.ecouncil.ac.cr/rio/national/reports/america/canada.htm>.

Chapitre 8 : Les changements climatiques

David Suzuki Foundation. 2000. *Dangerous Atmosphere: Canada's Negotiating Position Threatens the Climate*. En anglais seulement : <www.davidsuzuki.org/files/PositionPaper.pdf>.

Environnement Canada. 1997. *Les émissions de gaz à effet de serre : perspectives pour l'an 2020*. <www.ec.gc.ca/climate/overview_2020-f.html>.

Environnement Canada. 2000. *Inventaire canadien des gaz à effet de serre 1990-1998. Mémoire final présenté au Secrétariat de la CCNUCC*. <www.ec.gc.ca/pdb/ghg/ghg_docs/CGHGI_00Vol1_Web_Fre.pdf>; annexes : <www.ec.gc.ca/pdb/ghg/ghg_docs/CGHGI_00Vol2_Web_Fre.pdf>.

Environnement Canada. *Série nationale d'indicateurs environnementaux : le changement climatique*. <www2.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/Indicators/Issues/Climate/default.cfm>.

Institut international du développement durable. 1998. *Le Canada à l'heure de Kyoto : l'évolution du climat et ses conséquences*. <iisd.ca/pdf/kyotoprimer_fr.pdf>.

Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada. 2000. *L'état de l'efficacité énergétique au Canada*. <www.oeec.nrcan.gc.ca/eee/pdf/EEE.pdf>.

Ressources naturelles Canada. 2001. *Les initiatives de lutte au changement climatique du gouvernement du Canada*.

Chapitre 9 : L'Arctique canadien

Comité canadien des ressources arctiques. 2000. *Persistent Organic Pollutants : Are We Close to a Solution?* En anglais seulement : <www.carc.org/pubs/fall2000/Northern_Perspectives_26.pdf>.

Conseil de l'Arctique. 2001. *Contribution de l'Arctique au Rapport national du Canada, Sommet mondial sur le développement durable*.

Environnement Canada. 2000. *Les peuples autochtones et le développement durable dans l'Arctique canadien (monographie n° 11)*. <www.ec.gc.ca/agenda21/2000/indigenfr.htm>.

Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique. 1997. *Arctic Pollution Issues: A State of the Arctic Environment Report*. En anglais seulement : <www.amap.no/assess/soaer-cn.htm>.

Chapitre 10 : La coopération internationale

ACDI. 2001. *Rapport sur le rendement*.

ACDI. 2001. *Pour une aide internationale plus efficace : les nouvelles approches du programme canadien d'aide internationale*.

ACDI. *Rapport statistique sur l'aide publique au développement. Année financière 1999-2000*. <[www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/74c93b0e8e65ecd5852568b1005b0abc/ca55d4417759f6e085256acb0060465c/\\$FILE/Rap_Stat2000.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/74c93b0e8e65ecd5852568b1005b0abc/ca55d4417759f6e085256acb0060465c/$FILE/Rap_Stat2000.pdf)>.

ACDI. *Prévisions du rapport annuel pour les années suivantes : 1992-1993; 1995-1996; 2001-2002*.

ACDI. *Premier rapport officiel du Canada sur la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification*. <www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/ (cliquer sur Désertification – français pour la liste des publications)>.

Centre de recherche pour le développement international . 2001. *Toward Sustainable and Equitable Development: A Decade of Progress at IDRC since Rio*.

Commissaire à l'environnement et au développement durable. *Base de données des engagements internationaux du Canada en matière d'environnement*. <pubx.dfait-maeci.gc.ca/A_Branch/AES/env_engagements.nsf>.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Priorités mondiales*. <www.dfait-maeci.gc.ca/francais/news/newsletr/global/table1-f.htm>.



Documents commandés pour l'élaboration du Rapport national du Canada

(Tous les documents sont disponibles dans les sites suivants :
<www.canada2002sommetdelaterre.gc.ca> ou <www.canada2002earthsummit.gc.ca>.

Association des produits forestiers du Canada. 2001. *Vers une industrie durable des produits forestiers au Canada : la mise en œuvre de l'Action 21.*

Association minière du Canada. 2001. *Sommet mondial pour le développement durable : exposé de l'Association minière du Canada (AMC) aux fins de l'établissement du rapport national d'évaluation du Canada.*

Bell, David V. J., et Michelle Grinstein. 2001. *Les collectivités urbaines durables au Canada : de Rio à Johannesburg.*

Bramley, Matthew. 2001. *Contribution sur le changement climatique au Rapport national du Canada pour le Sommet mondial du développement durable.*

Brooks, Lorraine. 2001. *Contribution au Rapport national : l'Arctique. Sommet mondial sur le développement durable.*

Bruce, James P. 2001. *La réponse du Canada aux changements climatiques : les travaux sont en cours.*

Conference Board du Canada. 2001. *Présentation au Rapport national du Canada, Sommet mondial pour le développement durable.*

Conseil International pour les Initiatives écologiques communales (CIIEC). 2001. *Les collectivités durables.*

Cosbey, Aaron. 2001. *Commerce, marchés et politique économique : les progrès du Canada relativement à ses engagements en matière de développement durable liés au commerce et à l'investissement.*

Green, David M. 2001. *Les espèces en péril au Canada.*

Griss, Paul. 2001. *Rapport national du Canada, Sommet mondial sur le développement durable : commentaire sur la gestion durable des forêts au Canada (1992-2002).*

Groupe Delphi. 2001. *Rapport national du Canada : projet de chapitre sur la santé et l'environnement.*

Hancock, Trevor. 2001. *La santé des enfants et ses liens avec l'environnement et le développement durable.*

Kassi, Norma. 2001. *Les progrès réalisés dans le Nord canadien en matière de développement durable depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992 : point de vue des Autochtones à l'égard du Yukon.*

May, Elizabeth E. 2001. *Le rôle de la société civile : avant et après Rio.*

Telford, Laura. 2001. *Conservation de la biodiversité du Canada : réunir toutes les pièces et passer de la planification à la mise en œuvre.*

Tomlinson, Brian. 2001. *Action 21 et la coopération canadienne internationale : rapport d'activité pour le dixième anniversaire du Sommet de Rio.*

Wood, Bernard. 2001. *Rapport national du Canada, Sommet mondial pour le développement durable : coopération internationale.*

Young, Alan. 2001. *Exploitation des ressources minières et durabilité : évaluation des progrès depuis le Sommet de Rio.*

Stratégies de développement durable

Les ministères et les organismes suivants du gouvernement fédéral sont tenus de préparer des stratégies de développement durable :

Affaires indiennes et du Nord Canada : <www.ainc-inac.gc.ca/pr/sus/sds01_f.pdf>.

Agence canadienne de développement international :
<w3.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/8AD6847996700764852569E70070796E?OpenDocument>.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec :
<www.dec-ced.gc.ca/Complements/Publications/Strategie-FR/sdd.pdf>.

Agence de promotion économique du Canada atlantique :
<www.acoa-apec.gc.ca/f/sustain/sustainable2.pdf>.

Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) :
<www.ccr-aadrc.gc.ca/F/pub/xi/rc4087fq/rc4087-f.pdf>.

Agence Parcs Canada (a préparé et déposé sa première stratégie en février 2001) :
<www.parks.gc.ca/Library/DownloadDocuments/DocumentsArchive/sustdevstra_f.pdf>.

Agriculture et Agroalimentaire Canada :
<www.agr.ca/policy/environment/eb/public_html/pdfs/sds/SDSII-french.pdf>.

Anciens Combattants Canada :
<www.vac-acc.gc.ca/content/department/reports/susdev2001f.pdf>.

Citoyenneté et Immigration Canada :
<<http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/index.html>>

Environnement Canada :
<www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/pdf/sds2001_2003_final_f.pdf>.

Défense nationale (ministère de la) : <www.dnd.ca/admie/dge/sds/SDS00_F.pdf>.

Développement des ressources humaines Canada :
<www.hrdc-drhc.gc.ca/dept/sds/tocx.shtml>.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada :
<www.wd.gc.ca/fra/rpts/strategies/sd_plan/sd2000/default.htm>.

Finances Canada (ministère des) : <www.fin.gc.ca/tocef/2001/sds2001f.html>.

Industrie Canada : <strategis.ic.gc.ca/SSGF/sd00228f.html>.

Justice Canada (ministère de la) : <canada.justice.gc.ca/fr/dept/pub/sds>.



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :
<www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/SustainDev/10855_DFAIT_S.D._Fv7.pdf>.

Patrimoine canadien (ministère du) : <www.pch.gc.ca/sdd>.

Pêches et Océans Canada <www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd/strategy_f.htm>.

Ressources naturelles Canada :
<www.nrcan-rncan.gc.ca/sd-dd/pubs/strat2001>.

Santé Canada : <www.hc-sc.gc.ca/francais/sante_durable>.

Secrétariat du Conseil du Trésor :
<www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/partners/sds-sdd1_f.html>.

Solliciteur général du Canada :
<www.sgc.gc.ca/fpub/othpub/fsustainable/fsustainable2000.htm>.

Transports Canada : <www.tc.gc.ca/envaffaires/french/StrategieDD/2001fr.htm>.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :
<www.tpsgc.gc.ca/sd-env/text/sds-2000-toc-f.html>.

Les quatre organismes suivants ont préparé de leur propre chef des stratégies et ils les ont déposées à la Chambre des communes :

Agence canadienne d'évaluation environnementale :
<www.ceaa.gc.ca/0012/0004/development2001_f.htm>.

Bureau du vérificateur général du Canada :
<www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/0035cf.html>.

Gendarmerie royale du Canada : <www.rcmp-grc.gc.ca/html/sustain1-f.htm>.

Service correctionnel du Canada : <www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/sustain/sds_f.pdf>.

Divers

Boyd, David R. 2001. *Canada vs. The OECD: An Environmental Comparison*. En anglais seulement : <www.environmentalindicators.com/htdocs/execsum.htm>.

Commissaire à l'environnement de l'Ontario. *Rapports annuels 1997, 1998, 1999-2000*. <www.eco.on.ca/french/PUBLICAT>.

Commissaire à l'environnement et au développement durable. 1997-2001. *Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable*. Ottawa (Ontario). <www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu3_f.html>.

Commission de coopération environnementale. 2001. *La mosaïque nord-américaine : un rapport sur l'état de l'environnement*. <www.cec.org/files/PDF/PUBLICATIONS/soe_fr.pdf>.

Environnement Canada. 2001. *Suivi des grands enjeux environnementaux*. Ottawa (Ontario). <www.ec.gc.ca/TKEI/fr_final.pdf>.

Gouvernement du Canada. 1994-1996. *Rapport du Canada à la Commission du développement durable des Nations Unies*. Ottawa (Ontario).

1994 : <www.ec.gc.ca/agenda21/unfre1.html>;

1995 : <www.ec.gc.ca/agenda21/unfre.html>;

1996 : <www.ec.gc.ca/agenda21/96/homepgfr.html>.

Gouvernement du Canada. 1997. *L'élan est donné : le développement durable au Canada*. Présentation du Canada à la cinquième session de la Commission du développement durable des Nations Unies. Ottawa (Ontario). <www.ec.gc.ca/agenda21/97/buildfr.htm>.

Gouvernement du Canada. 1991, 1996. *L'état de l'environnement au Canada*. Ottawa (Ontario).

1996 : <www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/1996Report/Doc/1-1.cfm>.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international . (1996 ou 1997). *La Commission du développement durable : profil national pour la CDD*. <www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/environ/AGE3-01F.HTM>.

Ministère des Finances. 2001. *Mise à jour économique*. <www.fin.gc.ca/ec2001/ec01f.pdf>.

Ministère des Finances. 2000. *Énoncé économique et mise à jour budgétaire*.

<www.fin.gc.ca/ec2000/pdf/overf.pdf>.

Organisation de coopération et de développement économiques. 2000. *Synthèses : Étude économique du Canada, 2000*.

<www1.oecd.org/publications/Pol_brief/economic_surveys/f-canada.pdf>.

Organisation de coopération et de développement économiques . *Synthèses : Étude économique du Canada, 2001*.

<webnet1.oecd.org/pdf/M00009000/M00009735.pdf>.

Projet de Société. 1994. *Canada and Agenda 21*. En anglais seulement :

<www.iisd.org/worldsd/canada/projet/a21toc.htm>.

Rees, William. 1999. *Population and Our Ecological Footprint*. CBC – The Magazine Viewpoint.

En anglais seulement : <www.cbc.ca/news/national/viewpoint/view991012.html>.

Sierra Club du Canada. 2001. *Rio Report Card*. En anglais seulement :

<www.sierraclub.ca/national/rio>.

Statistique Canada. 2000. *Éconnexions : pour lier l'environnement et l'économie*.

Vérificateur général du Canada. 1991-2001. *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes*. Ottawa (Ontario).

<www.oag-bvg.gc.ca/domino/other.nsf/html/99repm_f.html>.



Le Canada et le développement durable